

Souvenirs Politiques

1890 à 1896

Récits, Etudes et Portraits

MERCIER

Son renvoi d'office, son procès, sa mort

PAR

L'HON. CHS LANGELIER, C. R.

Juge des Sessions de la Paix

VOL. II



QUÉBEC

DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1912

SOUVENIRS POLITIQUES

Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année mil neuf cent douze, par l'Honorable CHS LANGELEIR, C. R., Juge des Sessions de la Paix au Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

Souvenirs Politiques

1890 à 1896

Récits, Etudes et Portraits

MERCIER

Son renvoi d'office, son procès, sa mort

PAR

L'HON. CHS. LANGELIER, C. R.

Juge des Sessions de la Paix



QUÉBEC

DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1912

PREFACE

L'accueil si favorable que le public a fait au premier volume de mes *Souvenirs Politiques* m'a engagé à publier celui-ci qui est en manuscrit depuis 1908.

En le publiant, j'accomplis une promesse solennelle que j'avais faite à M. Mercier dans les derniers temps de sa vie. Un jour que nous nous entretenions ensemble du coup d'Etat qui lui avait enlevé le pouvoir, il me dit avec tristesse: "Vous savez, mon cher Langelier, mieux
"que personne combien j'ai été accusé fausse-
"ment dans mon honneur. Ma santé, je le sens,
"s'en va rapidement; mais j'espère que vous, qui
"êtes encore jeune, vous vengerez ma mémoire
"de ces accusations." C'est cette tâche pieuse que j'accomplis aujourd'hui.

Après au-delà de vingt ans que cet événement s'est produit, maintenant que les passions sont éteintes, maintenant que le calme s'est fait autour de ce grand nom canadien-français, le temps

est arrivé d'effacer les taches que ses ennemis d'alors avaient faites à la réputation de cet homme public qui est resté et qui demeurera longtemps encore l'idole du peuple de cette province.

Au moment où celle-ci va lui élever un monument, j'ai cru que l'heure était bien choisie pour raconter froidement les circonstances qui l'ont injustement dépouillé du pouvoir, et, disons-le, qui l'ont conduit prématurément dans la tombe. Mêlé plus intimement que bien d'autres aux événements de cette époque si agitée, j'ai cru remplir un devoir aussi agréable que patriotique en donnant mon témoignage dans cette grande enquête historique.

Que l'on m'impute les intentions que l'on voudra, peu m'importe : ceux qui plus tard écriront l'histoire de cette période durant laquelle les passions politiques, hélas ! étouffèrent la voix de la justice diront si j'ai commis des erreurs, des exagérations ou si, au contraire, j'ai apprécié les faits avec impartialité. Je m'en remets avec confiance au jugement de l'histoire.

Ce monument qui va être élevé à Mercier, c'est son apothéose sans doute ; mais cette apothéose lui avait déjà été donnée en plaçant à la tête de la province son parti politique, en confiant la direction des affaires à son gendre, Sir Lomer Gouin, et enfin, en élisant trois fois son fils dans le comté de Châteauguay. S'il

est permis aux morts de voir ce qui se passe ici-bas, quel sentiment d'orgueil ne doit-il pas éprouver en voyant que cette Chambre dont sa mâle éloquence a si souvent fait vibrer les échos est dirigée par un homme d'Etat qui lui est si cher!

Qu'il possède sa statue, car il est excellent que, pour un tel homme, se multiplient les différentes formes d'hommage et les différentes formes de reconnaissance.

Qu'il possède sa statue et que son image, éternellement, enseigne à ses compatriotes qui passent le culte du patriotisme qui, lui, ne passe pas.

On trouvera aussi dans ce volume, ça et là, les portraits de plusieurs hommes distingués qui sont disparus de la scène entre 1890 et 1896. Ces modestes esquisses de leur vie auront pour effet de faire revivre leur souvenir et de le conserver parmi ceux qui les ont admirés de leur vivant.

CHS LANGELIER.

SOUVENIRS POLITIQUES



1890 à 1908



CHAPITRE PREMIER

1890

I

La session de 1890—Ernest Pacaud—La nouvelle députation—La mort du sénateur F.-X. Trudel—L'agrandissement territorial de la province—Ses futures bornes—La mort de l'hon. P.-J.-O. Chauveau—M. Tarte commence à dénoncer les scandales du port de Québec—Résumé des accusations—Il renouvelle ses accusations devant la Chambre des Communes, après avoir été élu à Montmorency—M. Robidoux succède à l'hon. C.-A.-E. Gagnon comme secrétaire de la province—Un mot de Robidoux—Les *Equal Rightistes*—Réponse de M. Mercier—Banquet offert à M. Mercier à Montréal—Un incident—M. Chs Langelier dans le cabinet Mercier—Défaite de l'hon. Arthur Turcotte à Trois-Rivières—Il devient protonotaire à Montréal—Le comte de Paris visite le Canada—Divers incidents—On célèbre intimement le cinquantenaire de M. Mercier—Ouverture de la première session—M. Marchand choisi de nouveau comme Orateur—Desmarais et Fitzpatrick proposent l'adresse—Etablissement des écoles du soir—Leur ouverture solennelle dans toute la province—Les asiles d'aliénés—Politique nouvelle—Fusion de l'Université Laval à Montréal avec l'Ecole de Médecine et de Chirurgie—La députation du district de Québec offre un banquet à M. Chs Langelier—Mon discours—Chemin de fer du Labrador—Fondation du Mérite Agricole—Fête de l'Agriculture—L'accident de chemin de fer à Saint-Joseph de Lévis—Alexis Dessaint et Michel Le Bel.

Pendant les trois années qu'il avait occupé le pouvoir, M. Mercier avait accompli de grandes choses; aussi, en 1890, était-il à l'apogée de sa popularité; il tenait la province dans sa main. Les élections générales qui eurent lieu cette année-là se terminèrent par une éclatante approbation de l'électorat; la majorité du gouvernement fut considérablement augmentée. La nouvelle députation comptait, dans les deux partis, des hommes de grands talents. On a prétendu que, depuis la Confédération, c'était la plus belle représentation sortie des urnes électorales.

Je désire rendre ici un hommage bien mérité à un homme qui a contribué pour une large part à ce succès et dont les efforts persistants ont fait beaucoup pour consolider le parti libéral. Je veux parler de feu Ernest Pacaud. Sa vie est une page de l'histoire politique de notre parti. C'est à l'époque où nous combattons les conservateurs alors tout puissants qu'il a courageusement pris la plume et qu'il a fait ses premières armes. Ceux-là seuls qui ont été à la peine dans ces sombres jours savent les ignominies qu'il a fallu dévorer, les ingratitude que nous avons rencontrées, les honteuses palinodies dont nous avons été les témoins attristés. Bon nombre des nôtres nous ont abandonnés le long de la route, découragés, désespérés, croyant notre cause irrémédiablement perdue. A un certain moment, c'était presque un crime que d'être libéral chez nous. Mais heureusement, il se

rencontra des courages assez fortement trempés pour résister aux séductions du pouvoir, pour faire face à l'orage et pour préparer les grandes revendications de l'avenir. Ernest Pacaud fut l'un de ceux-là.

Il vivait à Arthabaska où il exerçait la profession d'avocat à côté de Sir Wilfrid Laurier. Il habitait les Cantons de l'Est encore sous le coup de la merveilleuse éloquence du grand tribun Eric Dorion. Celui-ci était mort et le *Défricheur* qu'il avait fondé était disparu. L'œuvre qu'il avait accomplie dans ce milieu menaçait de s'éteindre. Mon ami Ernest Pacaud qui a toujours cru à l'influence de la presse sur les masses résolut de prendre en sous ordre le travail de l'"Enfant Terrible." Il fonda, dans ce but, le *Journal d'Arthabaska* en 1872. M. Laurier en était le rédacteur en chef. Cette feuille modeste, redigée avec un talent supérieur, accomplit d'excellente besogne. MM. Laurier et Pacaud, après avoir croisé le fer devant les tribunaux, coalisaient leurs efforts dans le *Journal* pour défendre les idées du parti libéral. Leur travail produisit dans cette région des résultats féconds qui se font sentir encore aujourd'hui, mais Pacaud perdit à cette tâche une clientèle très lucrative.

En 1878, le gouvernement Joly voulant le récompenser de son dévouement le nomma protonotaire, greffier de la Cour de Circuit et de la Couronne à Trois-Rivières. Il ne devait

pas jouir longtemps de ce repos, qui, du reste, répugnait à sa dévorante activité. En effet, deux ans plus tard, le gouvernement Chapleau arrivait au pouvoir et son premier soin fut de destituer Ernest Pacaud. C'était, sans qu'il le soupçonnât, le meilleur service qu'il pouvait rendre à ce dernier lui-même comme au parti libéral auquel il rendait l'un de ses plus vaillants soldats. Il s'en est aperçu quand il était trop tard.

Ernest Pacaud n'a jamais connu ce que c'était que le découragement. Le lendemain de sa destitution il se remettait à l'exercice de sa profession à Trois-Rivières et prenait la direction de la *Concorde*, fondée en mai 1879 par un groupe de citoyens de Trois-Rivières. Il se mit—ô scandale des scandales!—à prêcher les idées libérales dans ce district si conservateur. Cette population formée à l'école de feu Mgr Laflèche et si fortement attachée au parti conservateur fut étonnée d'une pareille hardiesse. Cependant, peu à peu, les préjugés commencèrent à se dissiper, les préventions tombèrent petit à petit, la lumière pénétra dans les rangs et l'on finit par s'apercevoir que le parti libéral n'était pas aussi démolisseur qu'on l'avait cru depuis longtemps. La semence fut féconde puisque la cause libérale est maintenant triomphante dans cette région.

La *Concorde*, rédigée avec vigueur et talent, fit bientôt sa marque dans la presse. Aussi,

M. Laurier, qui suivait avec intérêt la carrière de son vieil ami, de son ancien compagnon d'armes, voulut-il offrir à son talent et à son activité un champ plus vaste. Il le fit venir à Québec en 1880 pour lui confier la direction de ce bon vieux cheval de bataille qui s'appelait l'*Electeur*. Quelles luttes superbes ont été faites par cette feuille qui était devenue le Coran de tous les libéraux dans la province! Cette feuille qui avait pour collaborateurs les Laurier, les Mercier, les Langelier, les Fréchette, les Chouinard et les Ulric Barthe fit aux ministres une guerre sans trêve, sans merci. On se battait avec plaisir, avec courage. Une élection se présentait-elle, la petite cohorte engageait la lutte contre les plus formidables influences. Hélas! la victoire ne lui souriait pas souvent, mais la semence était jetée, l'opinion publique était éclairée; et, c'est ainsi que l'on préparait les triomphes de l'avenir. Ce furent de beaux jours que ceux-là. Comme les anciens soldats de la République, nous allions sans ressources, le cœur plein d'espérance et de foi dans notre cause.

Pendant longtemps un journal libéral ne pouvait subsister à Québec sans avoir recours aux souscriptions des amis politiques. Ernest Pacaud, à force de travail et d'énergie, réussit, après avoir acheté l'*Electeur* en 1885, à en faire une feuille capable de se maintenir avec ses propres ressour-

ces. A la suite du renvoi du gouvernement Mercier, privé de tout patronage ministériel, accablé de poursuites de toutes sortes, on se demandait si le journal libéral survivrait à la débâcle. Mon ami, sans perdre un instant de courage, se mit à l'œuvre pour sauver du naufrage l'organe du parti libéral. Il déploya dans ce but une activité, une somme de travail vraiment extraordinaires. Non seulement il rédigeait le journal avec son fidèle Barthe, mais il voyait aussi à l'administration, à la comptabilité, à l'achat du papier, du matériel et aux affaires de banques. Il connaissait son établissement sur le bout de ses doigts.

Malgré ses occupations multiples, Ernest Pacaud trouvait le loisir de s'occuper de l'organisation du parti. C'est lui qui de 1878 à 1900 fut l'organisateur des élections dans notre district. Il a excellé dans ce rôle si difficile. Son activité prodigieuse répandait la contagion et mettait tous les amis en mouvement; son assurance imperturbable dans la victoire jetait le courage dans tous les cœurs. C'est lui qui dépêchait des orateurs à droite et à gauche, c'est lui qui trouvait le nerf de la guerre, c'est lui, enfin, qui faisait la bataille dans le journal. Il était familier d'une façon étonnante avec l'opinion dans notre district; aussi, lorsqu'il prédisait la victoire,—on savait qu'il se trompait rarement,—son opinion donnait-elle à nos amis une ardeur

nouvelle qui leur faisait parfois remporter des victoires inespérées.

Et, chose singulière! Ernest Pacaud qui a assuré l'élection de tant de députés, ne s'est jamais senti attiré vers la vie parlementaire. Ce qu'il aimait par-dessus tout, son occupation favorite, c'était son journal. Dans deux circonstances seulement il a recherché les émotions d'une élection: la première fois c'était en 1874. Il posa sa candidature dans les comtés de Drummond et Arthabaska avec M. Watts un autre libéral; mais il s'effaça en faveur de ce dernier afin de ne pas compromettre le succès de son parti. La dernière élection qu'il a subie, c'était à Bellechasse en 1882. Il se porta candidat contre M. Guillaume Amyot qui était un tribun redoutable. Ces deux hommes éloquents, actifs, bien renseignés, firent une campagne formidable dont bien des électeurs gardent encore le souvenir. Il fut vaincu après avoir rudement bataillé. Depuis lors, bien que souvent sollicité, il n'a jamais voulu briguer les suffrages: il est resté au poste qu'il affectionnait, au fauteuil de la rédaction de l'*Electeur* et plus tard du *Soleil*.

Quand la maladie qui le minait le força à s'en aller sous un climat moins rigoureux que le nôtre, il lui fallut vendre son journal; c'est à ma suggestion qu'il le fit. Ce fut pour lui, j'en ai été le témoin, un des sacrifices les plus cruels de

sa vie que de se séparer de cet instrument dont il s'était servi si longtemps. A son retour, bien que terrassé par le mal, il entretenait encore l'espoir de reprendre la direction du *Soleil*. Cette pensée a adouci les longs jours de sa maladie, jusqu'au moment où, son sacrifice courageusement fait, il ne s'est plus occupé que d'aller rendre compte à Dieu d'une carrière si bien remplie.

Ce qui le caractérisait surtout, c'était sa fidélité et son attachement à son parti. Il suivait ses chefs en tout, et, pour lui, leur parole était la loi suprême, son journal leur était entièrement dévoué: il suivait toujours leur direction. Sir Wilfrid Laurier surtout, qui était son ami intime, était une idole pour lui.

Ernest Pacaud est décédé le dix-neuf avril 1904. Sa disparition de notre monde politique a laissé un vide considérable, car nous nous étions habitués, depuis vingt ans, à le voir mêlé à toutes les luttes politiques. Sa mort a causé de vifs regrets parmi ses amis. Quel bon camarade il était! Son amitié était exubérante et franche; sa gaité, sa bonne humeur, son merveilleux entrain faisaient rechercher sa société de tout le monde. Il était bon, obligeant, sans rancune, comme sans préventions. Sa plume était toujours bien taillée pour défendre ses amis quand ils étaient attaqués. Il ne manquait jamais une occasion, non plus, de les mettre en bonne posture devant le public. Plusieurs d'entre eux qui

occupent aujourd'hui de belles positions lui doivent une bonne partie de leurs succès.

J'ai perdu dans la personne d'Ernest Pacaud un vieil ami de trente ans, un compagnon d'armes que j'ai appris à aimer et à admirer. Pendant cette longue période notre amitié ne s'est jamais un instant démentie. Les luttes nombreuses que nous avons faites côte à côte avaient fait de nous presque deux frères. Tout cela, hélas! est à jamais fini! Mais une chose précieuse me reste: c'est son cher souvenir. Celui-là sera pour moi impérissable. Comme Maxime Du Camp l'a si bien écrit: "Elle est permanente et active, "cette délivrance qui enlève l'homme à la terre, "tout en le laissant dans le cœur de ses amis; "c'est là qu'est le véritable cimetière, et nous "finissons par n'être plus que des nécropoles, "où nous nous entretenons avec ceux que l'on "n'aperçoit plus. Les morts s'y pressent, mais "il y a toujours de la place; le souvenir est hospitalier, il ne repousse personne. Il n'y a pas là "de fosse commune, chacun a sa tombe particulière, les chers morts en sortent souvent; "ils secouent leurs linceuls et nous parlent."

II

Les nouvelles Chambres furent convoquées pour le 7 janvier 1891.

Plusieurs projets de loi très importants étaient

mentionnés dans la harangue officielle, entre autres l'amélioration des chemins, l'abolition des barrières de péage, l'établissement d'un *Homestead* en faveur des pères de familles ayant douze enfants vivants.

Cette dernière mesure était empruntée à la politique du ministre Colbert sous Louis XIV. Son ordonnance accordait 300 livres aux pères de dix enfants vivants, nés de légitimes mariages et 400 livres aux pères de 12 enfants dans les mêmes conditions. Elle accordait, de plus, 20 livres à tout garçon se mariant à 20 ans et au-dessous et la même somme à toute fille se mariant à 16 ans ou au-dessous.

Si cette législation de M. Mercier avait été appliquée dans le même esprit qu'il l'avait conçue, elle aurait contribué à l'augmentation rapide de notre population. Malheureusement, il perdit le pouvoir trop tôt, avant que sa loi eut pris son plein développement, et, il faut bien le dire, ses adversaires ne mirent pas de zèle à son exécution.

Plus tard, on s'aperçut que cette dotation en terres était devenue une source d'abus, que ceux qui recevaient ces terres, au lieu d'en faire un établissement pour leurs enfants, les vendaient à des spéculateurs, en violation de l'esprit de la loi. Pour mettre fin à cet abus, le gouvernement Marchand substitua une somme de \$50.00 aux cent acres de terre. Et, finalement, cette der-

nière loi elle-même fut abrogée, après constatation qu'elle ne donnait pas les résultats qu'on en avait attendus.

III

Dans cette même année, le 18 janvier, un homme politique, qui joua dans son temps un rôle considérable, décéda. C'était le sénateur F.-X. Trudel, un conservateur intransigeant, un journaliste de valeur et un avocat d'un talent véritable. Il se distingua surtout dans la fameuse cause Guibord où il fit preuve d'une grande science légale dans la défense des droits de l'Eglise.

Il entra en lutte avec l'honorable M. Chapleau parce qu'il était d'avis que ce dernier engageait le parti conservateur dans une voie fausse. Il fonda l'*Etendard* pour le combattre, et, c'est à ce moment que prit naissance le parti "Castor", qui devait faire tant de mal au parti conservateur.

Le sénateur Trudel fut l'un de ceux qui, en 1886, condamnèrent vigoureusement l'exécution de Riel. Il se sépara de son parti sur cette question et il fut l'un des fondateurs du Parti National qui prépara la chute des conservateurs. Le sénateur Trudel fut incontestablement une personnalité marquante dans notre politique; il occupa une position toute particulière dans la vie publique. Beaucoup de ses vues, sur une foule de questions, étaient singulièrement en désaccord avec les idées

du jour. Ses principes religieux extrêmes en firent un critique, et parfois un critique acerbe, des plus hautes autorités de l'Eglise. Aussi vive était l'admiration de ses amis, aussi véhémentement étaient les dénonciations de ses adversaires contre sa conduite. Tout le monde reconnaissait sa force intellectuelle, son énergie dans la polémique; quelle que fût la violence de ses attaques, ses paroles étaient toujours marquées au coin de la conviction.

Sa mort fut un deuil pour ses amis et laissa parmi ceux de son école un vide difficile à remplir.

IV

La première préoccupation de M. Mercier en arrivant aux affaires, ce fut l'agrandissement du territoire de la province. Il posa comme principe: "que tout ce qui constitua autrefois "la Nouvelle-France appartenait à la province "de Québec, moins ce qui avait pu avoir été cédé "par les traités, les statuts impériaux ou les lois "fédérales." Il prétendait que tout le territoire de Belle-Ile jusqu'à l'océan Atlantique, entre la ligne 45ième et le pôle nord, appartenait à la province.

C'était un moyen d'agrandir celle-ci, de favoriser son expansion vers le nord et de lui donner dans la Confédération le rang supérieur que

mérite d'occuper la plus ancienne des provinces du Canada.

Ce plan était admirable. Mais, pour l'exécuter, il fallait d'abord commencer par fixer les limites nord de la province. Jusque là, une tradition—qu'aucun de ceux qui ont étudié la question de près, n'a pu retracer jusqu'à sa source—donnait comme frontière du nord, la "hauteur des terres," c'est-à-dire, une ligne rompue en zigzags capricieux, à peu près impossible à déterminer. M. Paul De Caze publia dans le temps une remarquable étude sur le sujet, qui servit de base aux recherches d'un comité spécial nommé en 1886. Ce comité de la Chambre adopta la ligne de l'*East Main river*.

En 1889, le gouvernement fédéral avait repoussé les prétentions du comité de 1886: il avait proposé la ligne 52ième de latitude nord, excepté aux endroits où ce degré se trouvait à rencontrer la hauteur des terres. Le cabinet Mercier refusa d'accepter cette proposition qui aurait eu pour effet de priver la province de certains droits concédés en vertu des traités et des actes impériaux. C'est alors qu'il fit adopter la résolution fixant la frontière du nord le long de la *East Main river*, sur un parcours de 460 milles, puis à l'est jusqu'au Blanc Sablon. C'est la ligne d'eau qui était plus rationnelle que la ligne imaginaire offerte par le gouvernement fédéral et qui fut plus tard acceptée par celui-ci.

Cet agrandissement avait pour effet d'ajouter au territoire de l'ancienne province de Québec une étendue de 116,000 milles carrés, le tiers de la province telle qu'existante, soit un territoire capable de contenir facilement la Hollande, la Belgique, le Portugal et l'Ecosse.

Dans ses anciennes limites,—la hauteur des terres—la province avait une superficie d'environ 180,000 milles carrés, ce qui, déduction faite de la surface des eaux de l'intérieur et du golfe, représentait environ 90 millions d'acres de terre, dont 21 millions en culture et le reste formant le domaine public, coupes de bois et terrains miniers.

Le nouveau territoire du nord ajoutait donc près de 75 millions d'acres au domaine public, promettant ainsi de devenir pendant des siècles, pour le bois, le grand marché de l'Amérique et de l'Europe. On assure que ce nouveau territoire possède des richesses inépuisables en gibier, poissons, forêts, mines, etc.

Il était réservé aux gouvernements Laurier et Marchand de mettre la dernière main à ce projet dont la conception revient à Mercier, et d'en assurer la réalisation. Après un arrangement intervenu entre Ottawa et Québec, notre législature passa une loi (61 Vict. Chap. VI) qui déterminait définitivement notre frontière nord.

Sir Lomer Gouin, qui a déjà remporté un si grand succès en obtenant une augmentation du

subside fédéral, est en instance auprès des autorités d'Ottawa pour faire concéder à la province le territoire d'Ungava. S'il réussit, la province de Québec possédera le territoire le plus étendu de toutes les provinces de la Confédération.(1)

V

Le 1er avril, le Canada français faisait une grande perte; l'un de ses enfants les plus brillants, l'honorable P.-J.-O. Chauveau, descendait dans la tombe après avoir fourni une carrière aussi grande que honorable.

Les succès éclatants qu'il remporta dès ses débuts firent prévoir l'avenir qui l'attendait. Les espérances que ses compatriotes avaient fondées sur lui ne furent pas déçues; car il serait difficile de trouver une vie plus belle, de quelque côté qu'on l'examine.

Il arrive souvent que ceux qui ont jeté du lustre sur leurs compatriotes ont dans leur vie des taches qui en diminuent l'éclat. Dans la vie de cet homme, il n'y a rien de terni, rien à voiler. Cette généreuse nature a été grande au-dedans comme au-dehors; cette intelligence d'élite se complète d'une âme qui ne connaît point les petitesse, d'un cœur ouvert à tous les nobles sentiments.

(1) *Note*—A la session fédérale de 1907-1908, une loi a été passé à cet effet.

Et, si jamais dans sa vie on a trouvé des faiblesses, c'est parce que, entraîné par ses propensions naturelles, il penchait toujours vers l'indulgence et le pardon. Cette faiblesse n'est-elle pas plutôt de la véritable grandeur ?

Il a eu sans doute des adversaires acharnés—tous les hommes de valeur en ont—mais je ne pense pas qu'il ait eu un seul ennemi.

M. Chauveau—comme tous nos compatriotes de cette époque qui voulaient se faire un avenir— a débuté dans la politique, la seule carrière qui s'offrait à ceux que le talent semblait attirer vers les hautes positions. Entré au barreau en 1841, à l'âge de vingt-un ans, dix ans plus tard il occupait déjà la charge importante de solliciteur-général dans la section du ministère qui représentait le Bas-Canada.

Mais il fut avant tout orateur et poète; et cette nature délicate et sensitive, cet esprit rêveur et contemplatif se trouvaient mal à l'aise dans les luttes ardentes de la vie publique. Les circonstances l'avaient placé dans un milieu qu'il sentait ne pas être le sien, et qui, tout en lui permettant d'affirmer la supériorité de son talent, ne lui laissait pas assez d'espace pour prendre son élan vers ces hauteurs qu'il entrevoyait dans le lointain. Aussi choisit-il la première occasion pour quitter cette existence agitée et reprendre son travail aimé au milieu de ses chers livres. Il revint pourtant plus tard à la politique et occu-

pa deux hautes charges: celle de chef de cabinet et de ministre de l'Instruction publique en 1867 et celle de Président du Sénat en 1873. Mais, c'était à contre cœur et à la suite de la pression exercée sur lui par ses amis.

Quoiqu'il en soit, en 1853, pour sortir de cette existence agitée, il accepta la charge de surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada. Aucun emploi ne pouvait mieux répondre à ses aspirations. Il se mit courageusement au travail pour continuer la tâche entreprise par son prédécesseur, le Dr J. B. Meilleur. Etudes, recherches, voyages, rien ne lui coûtait pour atteindre le but qu'il avait en vue: rendre notre système d'instruction publique le plus parfait possible. Nous avons recueilli depuis les fruits de ce travail. C'est à lui que nous devons l'établissement de ces écoles normales qui ont changé complètement la méthode d'enseignement et qui répandent par toute la province depuis plus de trente ans cette cohorte d'instituteurs et d'institutrices auxquels nos écoles de la campagne sont redevables de tous leurs progrès. C'est par lui qu'ont été fondés le *Journal de l'Instruction publique* et le *Journal of Education* qui ont produit tant de bien et dont les traditions sont si noblement suivies par les journaux scolaires qui les remplacent maintenant. Bref, il avait entrepris une grande œuvre et il l'a accomplie avec toute

l'intelligence et tout le dévouement dont elle porte encore aujourd'hui l'ineffaçable cachet.

En même temps, il trouvait le moyen de continuer les intéressantes correspondances qu'il adressait depuis 1840 au *Courrier des Etats-Unis*, et de produire un grand nombre d'écrits : histoire, œuvres d'imagination, poésies, qui ont leur place marquée dans notre littérature.

Il serait trop long d'analyser ces écrits, et même d'en donner la liste : le public lettré les connaît aussi bien que moi et ce que je pourrais dire n'ajouterait rien au mérite universellement reconnu de l'auteur.

Ce que je tiens à faire ressortir par-dessus tout, c'est l'homme remarquable, c'est l'orateur distingué que l'on retrouve, dans toutes les circonstances importantes de notre vie nationale—durant plus d'un tiers de siècle,—se dressant à l'appel unanime de ses compatriotes et venant consacrer par son talent le jour de joie ou de deuil qui se levait pour nous, le souvenir ému que nous donnions à une des grandes actions, à un des grands noms de notre histoire.

Et c'est ainsi qu'il apparut d'abord en 1855.

Une frégate française—*La Capricieuse*, commandant de Belvèze—était venue jeter l'ancre dans le port de Québec. C'était, depuis la capitulation, la première fois qu'un vaisseau de guerre, portant les couleurs de France, remontait le fleuve jusqu'à notre ville. Ceux qui ont

été témoins de cette arrivée savent quels transports de joie elle a fait éclater, non seulement parmi la population des villes, mais dans toutes les campagnes de la province. Tout le long du fleuve, lorsque le navire, signalé à l'avance, passait en face d'un village, tout le peuple se portait sur la rive pour le saluer de ses acclamations. A Québec, il fut reçu par des salves d'artillerie tirées de la citadelle; c'étaient *les nôtres* qui revenaient, et, cette fois, leurs anciens ennemis—devenus leurs compagnons d'armes en Crimée—les recevaient avec tous les honneurs, avec toutes les manifestations de joie. Et c'est au milieu de cet ardent réveil des souvenirs, de cette explosion de sentiments patriotiques, qu'eut lieu la pose de la première pierre du monument élevé à la mémoire des héros de Sainte-Foye. Il y avait aussi dans le port deux vaisseaux de guerre anglais. Les équipages de ces deux navires, l'équipage de *La Capricieuse*, et toute la garnison de Québec—alors très nombreuse—étaient rangés en ordre de bataille autour du tertre où reposaient, dans une touchante confusion, les ossements de ceux qui s'étaient autrefois combattus sur le champ de bataille devenu le champ de la réconciliation et du pardon.

Toute la population de Québec et des environs était là.

La circonstance était solennelle: deux grands peuples venaient s'agenouiller ensemble pour pleurer

leurs morts et élever un monument à leur valeur.

Il me semble assister à cette scène. Je vois un jeune homme—dépassant à peine trente ans—s'avancer gravement sur une estrade, et, tête découverte, devant tous ces fronts qui se découvrent, communiquant à cet immense auditoire, dès ses premières paroles, l'émotion qui l'étreint.

Ce jeune homme était celui auquel je consacre ces lignes. Son discours a profondément remué tous les assistants et a provoqué à chaque instant des salves d'applaudissements. Aussi, a-t-on confirmé notre jugement en France en déclarant que ce discours est l'un des plus beaux morceaux de l'éloquence française.

Tel a été ce grand début, et depuis M. Chauveau s'est maintenu à la même hauteur.

Chaque fois que nous nous sommes arrêtés pour nous recueillir et manifester ensuite nos sentiments, c'est lui qui a été notre porte-parole; c'est toujours la même grande voix qui s'est élevée et qui a formulé, proclamé notre pensée.

En 1887, lors de l'inauguration du monument élevé à notre historien Garneau, c'est M. Chauveau qui a prononcé le discours de circonstance.

Lors des deux grandes conventions des Canadiens-Français, à Montréal, en 1874 et en 1884, c'est encore lui qui a été chargé plus spécialement d'offrir au nom de la province la bienvenue à nos compatriotes des Etats-Unis, et de se faire l'interprète de nos sentiments.

En 1874, à la célébration du deuxième centenaire de l'érection du diocèse de Québec, il a encore porté la parole en notre nom.

Lors de la translation des cendres de Mgr de Laval, en 1878, il a été honoré de la même mission.

Enfin—pour abrégér—le 24 juin 1889, à l'inauguration du monument national Cartier-Brébeuf, au milieu d'un concours de toutes les autorités civiles et religieuses, de toute la population de Québec et des villes voisines, de toutes les sociétés nationales canadiennes françaises de la province et des Etats-Unis, la même grande voix s'est encore fait entendre, au nom de toute une race, pour célébrer deux de nos gloires les plus pures et se faire l'écho de notre admiration pour les grandeurs du passé, de notre foi inébranlable dans les grandeurs de l'avenir.

Ici encore la circonstance était solennelle, et je ne pouvais m'empêcher de me reporter, par le souvenir, vers la grande scène de 1855, à trente-quatre années de distance.

Sur les bords de cette rivière Lairet, où Cartier passa son premier hiver au Canada, une foule immense est réunie; partout les drapeaux flottent au vent, tout a un aspect de fête, mais d'une fête calme, grave et recueillie. C'est la fête du patron de la nation; c'est aussi l'inauguration d'un monument au grand découvreur de notre pays; mais sur ce monument sont également ins-

crits les noms de nos missionnaires martyrs, et voilà pourquoi cette fête a un caractère de recueillement, de gravité.

Après une messe solennelle, on voit s'avancer sur l'estrade le même orateur que nous avons vu naguère aux champs de Sainte-Foye. Le pas est moins ferme, la voix a perdu de son éclat, mais c'est toujours la même belle intelligence, le même grand cœur, la même parole, sincèrement patriotique. Ici, de même que là-bas, il remue profondément ses auditeurs; plus encore, peut-être, parce qu'il nous semble parfois entendre, dans les vibrations de cette voix qui s'affaiblit, comme le frisson qui accompagne le dernier adieu.

Et, en effet, c'était l'adieu. Il a dit du reste ce jour-là, en ma présence, avec un accent de tristesse: "Je crois que c'est mon dernier discours."

Il disait vrai; il est parti, c'est la dernière fois que sa voix a parlé en notre nom, c'est la dernière fois qu'il a répondu à l'appel de tout un peuple qui se faisait un honneur de l'inviter à être son représentant dans toutes les grandes circonstances, parce qu'il était celui qui a le mieux offert en sa personne, sous tous les aspects, le véritable caractère de notre race; parce qu'il n'avait jamais manqué à la peine et qu'il était juste de le convier à la récompense.

Sa voix ne se fera plus entendre aux grands jours de nos fêtes, mais son nom est entré dans notre histoire; et un nom qui est inscrit dans cette

histoire héroïque est déjà entré dans l'immortalité.

VI

Depuis un certain temps, M. Tarte s'était séparé du parti conservateur; il désapprouvait avec plusieurs de ses amis l'influence que M. Thomas McGreevy exerçait auprès des ministres. Ayant réussi à obtenir du frère de ce dernier, M. Robert McGreevy, des informations, il causa toute une sensation dans le monde politique en dénonçant, dans *Le Canadien*, les malversations qui avaient été commises au ministère des Travaux publics à Ottawa, au sujet des travaux exécutés dans le port de Québec.

Il y avait à ce moment une scission dans le parti conservateur. Deux groupes étaient aux prises: l'un qui avait pour chef Sir Hector Langevin, avec l'honorable Thos McGreevy comme esprit dirigeant; l'autre qui avait à sa tête Sir Adolphe Caron avec MM. J.-I. Tarte et T.-C. Casgrain comme lieutenants. Ces deux groupes luttaient, le premier pour conserver sa suprématie dans la direction du parti, et le second avec l'espoir de le lui enlever. Celui-ci fit vainement des représentations à Sir John Macdonald pour l'engager à rompre avec Sir Hector Langevin et son entourage; le vieux temporisateur préféra rester neutre.

s'imaginant sans doute que les choses finiraient par s'arranger sans son intervention.

Les ennemis de Sir Hector n'attendaient qu'une occasion pour le perdre: elle ne tarda pas à se présenter.

Les deux frères McGreevy qui, jusque là, avaient toujours marché avec la plus parfaite entente, eurent une grosse chicane au sujet du partage des profits résultant de leurs contrats avec le gouvernement d'Ottawa, surtout de celui qui avait pour objet les travaux du havre de Québec. M. Robert McGreevy avait en sa possession toute la correspondance, tous les papiers compromettants, lettres, télégrammes et documents. C'était une mine formidable qui devait à courte échéance faire sauter Sir Hector, et, dans la suite, amener la chute du parti conservateur.

Dès le commencement de mai, M. Tarte commença à publier des pièces du caractère le plus grave. Il accusait carrément l'honorable Thos McGreevy d'avoir corrompu les plus hautes autorités du département des Travaux publics pour faire accepter ses soumissions, après avoir violé le secret des autres, de façon à s'assurer les contrats bien qu'elles ne fussent pas les plus basses.

Voici en substance l'accusation formulée alors par MM. Tarte, R. H. McGreevy et O. E. Murphy, contre l'hon. Thos McGreevy.

Celui-ci était, depuis 1881, à la fois membre du

parlement fédéral et de la Commission du port de Québec. Le 25 septembre 1882, les entrepreneurs Larkin, Connolly & Cie. signèrent un contrat avec les commissaires du port pour l'exécution de certains travaux de creusement dans le bassin Louise. Vers la même date, M. Robert H. McGreevy entra, à la connaissance de son frère, dans cette société, avec un intérêt de 30% dans les profits de celle-ci.

Au printemps de 1883, la Commission du port demanda des soumissions pour la construction du mur transversal de la jetée Louise. M. Tarte affirmait que, pendant que les soumissions étaient sous examen, devant le ministre des Travaux publics, l'honorable Thos McGreevy profita de sa position et de son influence pour connaître les soumissions et en communiquer le contenu aux entrepreneurs Larkin, Connolly & Cie; qu'il leur indiqua les arrangements à faire avec les plus bas soumissionnaires, Gallagher & Beaucage, afin de leur faire retirer leur soumission et que ce fut de cette manière que Larkin & Connolly obtinrent le contrat. Il ajoutait qu'en paiement de ce service, Larkin & Connolly avaient versé, en juin 1883, une somme de \$25,000 entre les mains de leur associé, Robert McGreevy, en présence de l'honorable Thomas McGreevy, et que cette somme avait été remise à ce dernier.

Vers le 23 juin 1884, disait encore M. Tarte,

Larkin, Connolly & Cie avaient signé un contrat avec les commissaires du port pour le parachèvement de la cale-sèche à Lévis, et en considération de l'obtention de cette entreprise, l'honorable Thos McGreevy et son frère avaient touché \$22,000. De même pour la cale-sèche d'Esquimalt, à propos de laquelle il existait un écrit daté de Québec, en décembre 1884, garantissant un profit de 20% à R. H. McGreevy, et cela à la connaissance de son frère. De plus, ajoutait M. Tarte, pendant l'exécution de ce dernier ouvrage, la société s'était servie de l'influence de l'honorable Thos McGreevy pour obtenir des conditions plus avantageuses, et pour cela, elle lui avait payé diverses sommes s'élevant à \$30,000, en sus de la part de M. R. H. McGreevy dans les profits.

M. Tarte affirmait encore que vers janvier 1887, à la demande de l'honorable Thos McGreevy, la société Larkin, Connolly & Cie s'était engagée à lui payer \$25,000, à condition qu'elle obtiendrait 35 cents de la verge, sur 800,000 verges de creusage, dans le bassin Louise, au lieu de 27 cents, prix convenu aux contrats antérieurs pour un ouvrage de même nature; qu'une note de cette augmentation avait été dressée en 1887, 1888 ou 1889 par Michaël Connolly, l'un des membres de la société; que cette augmentation avait été obtenue et les \$20,000 payées à l'honorable Thos McGreevy lui-même.

Tel est le résumé des accusations formulées par

M. Tarte dans son plaidoyer répondant aux poursuites intentées contre lui.

Sir Hector et ses amis s'étaient crus assez puissants pour faire face à cet orage. M. Tarte avait écrit dans l'intervalle, dans le *Canadien*, les *Coulisses du McGreevisme*, qui avaient créé un vif émoi.

A l'ouverture des Chambres, à Ottawa, M. Tarte porta ses accusations et demanda une enquête. Il venait d'être élu à Montmorency où je l'avais aidé, à la demande de M. Laurier qui avait compris l'importance de l'avoir sur le parquet de la Chambre pour accuser Sir Hector et son entourage.

Le gouvernement fut forcé d'accorder l'enquête, désastreuse pour Sir Hector Langevin. Celui-ci fut obligé, pour sauver ses collègues, de sortir du cabinet, et, dès ce moment, sa carrière politique était finie. Des procédures criminelles furent instituées contre MM. Thos McGreevy et Nicolas Connolly, à Ottawa, où ils furent condamnés à passer six mois en prison.

C'était certainement une grande victoire pour M. Tarte; mais, après cela, il ne pouvait guère rester avec ses anciens amis. Il se joignit au parti libéral au service duquel il mit sa redoutable plume comme son activité dévorante. Nous le verrons plus tard l'un des ministres de M. Laurier lorsque ce dernier aura emporté la vieille citadelle conservatrice.

VII

Au mois de mai de cette même année, l'honorable C.-A.-E. Gagnon abandonna le ministère pour accepter la position de shérif à Québec. M. J.-E. Robidoux, député de Châteauguay, fut appelé à lui succéder comme Secrétaire de la province. Il fut assermenté le 9 mai.

Les débuts de M. Robidoux comme député avaient été très brillants. Chaque fois qu'il avait pris part aux débats, il avait remporté un beau succès oratoire, et il n'avait pas tardé à se faire une large place dans la Chambre. Avocat brillant, professeur à l'Université Mc Gill, il était arrivé dans notre législature précédé d'une belle réputation qui n'a fait que s'accroître à mesure qu'il était mieux connu. La promotion qu'il recevait apportait une force nouvelle au cabinet, car outre qu'il passait pour un orateur de premier ordre, il était sympathique, il possédait du magnétisme personnel.

Le nouveau ministre appartenait à une génération qui avait laissé un sillon lumineux dans la vie intellectuelle du peuple canadien, génération qui a contribué beaucoup à faire connaître notre littérature à l'étranger. M. Robidoux avait toujours appartenu à ce groupe d'élite.

Avant d'être élu à l'Assemblée législative, il

il avait pris place, dès ses débuts, parmi les meilleurs avocats de Montréal. Il avait compris que pour être un avocat supérieur, il ne suffisait pas de bien connaître son droit, mais qu'il fallait orner son esprit de connaissances de toutes sortes afin qu'il pût s'exercer dans tous les sens. Robidoux comme Laurier n'aimait pas à se prodiguer en Chambre; son goût littéraire répugnait à la discussion banale, à la phraséologie parlementaire. Avant son entrée dans le ministère, je n'aurais pas été surpris de le trouver à son pupitre, au beau milieu des tonnerres lancés par M. Taillon, occupé à lire un volume de Sainte Beuve ou une poésie de Sully Prudhomme. Une fois ministre, sans négliger la littérature qu'il aime passionnément, il lui fallut prendre une plus large part à la discussion. Il le fit toujours avec un tact, une souplesse et un savoir irrécusables.

“L'auditoire le plus particulier dans le monde, a dit Macaulay, c'est la Chambre des Communes, un endroit où Walpole a réussi et où Addison a échoué.” Il faut, en effet, un homme bien maître de ses nerfs pour se lever devant une Assemblée composée d'hommes d'opinions politiques diverses, avec leurs passions, leurs préjugés et leur désir de critiquer. Cette épreuve, M. Robidoux l'avait subie victorieusement.

Quelques mois après, il devenait procureur-

général, position qu'il a occupée jusqu'au renvoi d'office du gouvernement Mercier.

Lorsque M. Marchand arriva au pouvoir en 1897, la place de M. Robidoux était marquée dans son cabinet. Cependant, certaines intrigues cherchèrent à l'en écarter, mais la députation de la région de Montréal insista pour qu'il fût ministre. A la mort de M. Marchand, tout le monde s'attendait à le voir arriver au poste suprême. Il n'en fut rien: ce fut M. Parent qui décrocha la timbale. M. Robidoux fut profondément blessé de cette préférence: il était l'ainé de M. Parent et il possédait, sous certains aspects, des qualités supérieures pour occuper la charge de premier ministre, et néanmoins ce fut l'autre qui fut appelé. Il refusa d'entrer dans le nouveau cabinet. C'est à ce moment qu'il monta sur le banc. Nommé juge à Trois-Rivières, il fut plus tard transféré à Montréal où il exerce les hautes fonctions de la magistrature. Il est un des ornements du banc judiciaire.

VIII

M. Mercier, comme je l'ai dit plus haut, avait décidé de dissoudre les Chambres afin de soumettre sa politique à l'électorat. La votation avait été fixée au 17 juin. Il passa à cette époque une vague libérale dans le pays: le gouvernement Fielding était maintenu, le 21 mai, à la Nouvelle-

Ecosse par une forte majorité, et le 5 juin, dans Ontario, le cabinet Mowatt sortait également victorieux d'une élection générale. Ces deux événements jetèrent les libéraux dans la jubilation et donnèrent un nouveau courage aux partisans de M. Mercier.

Depuis qu'il avait pris le pouvoir, M. Mercier avait été en butte aux attaques d'une certaine clique de fanatiques qui le représentaient comme l'ennemi des Anglais et des protestants. Ils avaient formé une association appelée les *Equal-rightists* pour le combattre. Il échangea une correspondance avec le Révd M. Caven, l'âme de cette société, puis il publia une brochure dans laquelle il mettait à néant les sottes accusations de ces mangeurs de Canadiens-français. Cette brochure avait pour titre: "Réponse de l'honorable Honoré Mercier au pamphlet de l'association des *Equalrightists* contre la majorité des habitants de la province de Québec." Elle contenait:

1) La correspondance échangée entre M. Mercier et le Révd M. Caven, président de l'association des Droits Egaux;

2) Une lettre ayant pour titre: "Les griefs des protestants de la province de Québec," par M. Sellar, rédacteur du *Huntingdon Gleaner*;

3) Réponse à cette lettre par M. Mercier.

Ce livre s'adressait naturellement aux protestants que l'on cherchait à soulever contre les catholiques; c'était certainement le plus fort

travail d'apologétique chrétienne qui eût paru depuis longtemps chez nous. Il couvrait le champ entier de la question politico-religieuse et de la lutte entre les catholiques et les protestants. Il suffit pour s'en convaincre de mentionner les principaux points qu'il traitait: La doctrine catholique sur les relations de l'Eglise et de l'Etat; les biens ecclésiastiques; le revenu du clergé; les communautés religieuses; l'exemption de taxes; comparaison entre les revenus et les dépenses d'un ministre protestant et ceux d'un prêtre catholique; immigration des protestants des Cantons de l'Est; les écoles confessionnelles; la dîme au Canada, en Irlande, en Angleterre; le régime paroissial garanti par l'acte de 1774; la protection de la minorité protestante; etc., etc.

Certes, c'était un beau spectacle de voir le premier ministre de la province dérober à ses nombreuses occupations officielles, au sein d'une session mouvementée, les loisirs nécessaires pour préparer un travail destiné à pacifier les esprits et à défendre une population méconnue contre des préjugés aussi insensés que ceux qui animaient les sectaires *Equalrightists*.

Enfin, le 17 juin, M. Mercier remporta une brillante victoire. M. Taillon, le chef de l'opposition, fut battu à Jacques-Cartier, M. Desjardins, à Montmorency, M. Flynn, à Gaspé et M. Faucher, à Bellechasse. M. Casgrain n'avait pas jugé à propos de se porter candidat dans

le comté de Québec. Les premières banquettes de l'opposition se trouvèrent passablement dégarnies. En revanche le parti ministériel comptait plusieurs recrues d'une grande valeur.

Le 30 juin, M. Mercier m'appela à entrer dans son gouvernement comme président du Conseil Exécutif. Je fus immédiatement réélu par acclamation. Mon ami Pacaud publia dans l'*Electeur* du 1er juillet, à l'occasion de ma nomination comme ministre, un article beaucoup trop flatteur pour que je puisse le citer ici.

Le Club National de Montréal, ayant pour président M. Lomer Gouin, offrit, le 2 juillet, un grand banquet à M. Mercier à l'occasion de sa victoire. Plus de 200 convives se pressaient autour des tables dans la somptueuse salle à dîner de l'Hôtel Windsor.

Au moment où les toasts allaient commencer, il se produisit un très joli incident. Madame Mercier qui se trouvait dans la galerie, accompagnée d'un grand nombre de dames, se leva, et en même temps on déploya devant elle un superbe drapeau tricolore. L'hon. Arthur Boyer qui se tenait à ses côtés prit la parole au nom de Madame Mercier et s'exprima en ces termes :

"M. le président et Messieurs,—Je vous parle au nom de Madame Mercier et des autres dames du parti national. Ces dames ont trouvé que les champions de la cause avaient tellement bien combattu dans la dernière lutte, qu'elles leur

offrent aujourd'hui un drapeau. C'est un drapeau français pour rappeler notre origine, il porte les insignes britanniques pour rappeler notre allégeance, et les armes du Canada pour affirmer que nous sommes Canadiens. Nous devons féliciter ces dames de leur heureuse idée." (Applaudissements prolongés.)

M. Gouin remercia les dames dans les termes les plus délicats et les discours commencèrent.

Quand on proposa le toast "Aux provinces," M. Mercier fut appelé à y répondre. Il prononça un discours programme au cours duquel il s'évertua surtout à développer deux points: 1) Que les pouvoirs actuels des provinces devraient être maintenus dans toute leur intégrité, et, étendus, si possible; 2) Que des ressources financières additionnelles devraient être accordées pour assurer le maintien des institutions provinciales et le développement de leurs richesses.

Sur le premier point il conclut en disant:

... "Maintenir nos institutions provinciales dans toute leur intégrité; ne pas permettre aucune entrave à leur action, et affirmer toujours et partout le respect à la constitution, libéralement et généreusement interprétée.

"N'oublions pas que ce sont là les seules conditions au moyen desquelles nous assurerons l'autonomie des provinces, nous sauverons la nôtre et empêcherons la Confédération de crouler. Nous sommes des associés ayant une

part légitime et suffisante dans la société; respectons la part des autres et que tout empiètement soit tout de suite répudié et, au besoin, puni par le peuple auquel la vitalité des intérêts en jeu doit commander la plus grande et la plus incessante des surveillances.”

Il s'appliqua, dans la seconde partie, à démontrer la justesse des résolutions de la Conférence de 1887, au sujet de l'augmentation du subside fédéral. Comme on le voit, il n'a jamais manqué une occasion de réclamer au nom de sa province des droits qu'il croyait avec raison lui appartenir. La semence qu'il a jetée a fini par produire ses fruits, et il était réservé à son gendre, Sir Lomer Gouin, de les recueillir.

M. Mercier avait prononcé dans cette occasion un discours d'une grande modération, d'un tact irréprochable. Eh bien! le croira-t-on? Certaines feuilles conservatrices anglaises dénaturèrent les faits et inventèrent des calomnies au point de faire croire au loin que les membres du Club National étaient une bande de révolutionnaires qui avaient prêché le renversement de la constitution. Des militaires du Nouveau Brunswick, campés à Moncton, se firent une *indignation meeting* et adoptèrent des résolutions dans lesquelles il était dit :

“Que le Club National avait passé des résolutions violentes en faveur de la séparation du

Canada d'avec l'Angleterre et en faveur de l'annexion aux Etats-Unis;

"Que le toast à la Reine avait été accueilli avec des sifflets;

"Que M. Mercier avait formulé un programme politique dont la réalisation frapperait le Dominion à sa base, etc., etc."

Telles sont les insanités que l'on avait inventées dans le but de perdre M. Mercier dans l'esprit de la population anglaise qui lui était déjà hostile, mais, je l'affirme de nouveau, sans aucun fondement.

Il s'était mêlé aux joies du triomphe du 17 juin une note triste: l'honorable Arthur Turcotte, procureur-général, un ministre bien populaire, estimé, avait été battu à Trois-Rivières. M. Mercier lui offrit la position de protonotaire à Montréal, que la mort de M. Longpré venait de rendre vacante. Il l'accepta. M. Robidoux remplaça M. Turcotte comme procureur-général et je pris sa place au Secrétariat, le 22 août. Le lendemain, qui se trouvait être l'anniversaire de ma naissance, plusieurs de mes amis se rendirent à ma résidence d'été, à l'Ile d'Orléans, pour me fêter. Mon ami, cet excellent Ernest Pacaud, si dévoué et qui a rendu de si grands services à son parti, me lut une adresse bien trop flatteuse, qui portait les signatures de MM. H. Mercier, Jos. Shehyn, J.-E. Robidoux, Arthur Boyer, F. Langelier, P.-A. Choquette, Jules

Tessier, F.-X. Lemieux, L.-J. Cannon, Jos. Boivin, Chs Fitzpatrick, J.-C. Langelier, Frank Pennée, N. Lavoie, Léonce Stein, C. Lavoie, Jos. Allaire, P.-B. Dumoulin, le Dr Delagrave, le Dr Belleau et Ernest Pacaud. Cette adresse était accompagnée de fort jolis cadeaux.

IX

Au mois d'octobre, le comte de Paris arriva au Canada, accompagné de son fils le duc d'Orléans, du duc d'Uzès, du comte d'Haussonville, du marquis de Lasteyrie, du colonel Parseval, du Dr Récamier, du capitaine Marhain et de son secrétaire, M. La Chambre.

Un certain groupe à Montréal—M. Beaugrand en était le chef—crut voir dans la visite du comte de Paris une manifestation royaliste dirigée contre la République française. C'était une pauvre raison : qu'avons-nous à voir dans les querelles domestiques de la France ? Il s'agissait tout simplement d'honorer un homme qui portait l'un des noms les plus illustres de notre ancienne mère patrie. Ce n'était pas une question de politique ni de dynastie, mais bien une simple question de courtoisie sociale. Les Canadiens-français ont toujours été fiers de recevoir chez eux tous les étrangers de distinction. Le prince Roland Bonaparte qui avait visité Québec l'année précédente n'appartenait-il pas, lui aussi,

à une dynastie? Et, cependant, il avait été accueilli avec la plus cordiale sympathie chez nous.

Lorsque le général Boulanger avait visité le Canada, quelques années auparavant, ne l'avait-on pas festoyé, non pas parce qu'il était républicain, mais à raison de son titre de Français de marque?

Non, cette petite campagne anti-royaliste de M. Beaugrand était puérile, injuste; elle n'a pas empêché la ville de Québec de faire à l'illustre visiteur une réception princière. Les Québécois mirent de côté toute arrière-pensée politique et ils saluèrent en lui un compatriote de naissance royale.

Le comte de Paris arriva à Québec le 27 octobre. M. le maire Frémont lui présenta une belle adresse de bienvenue, dans laquelle il lui disait entre autres choses:....“Descendants d'une race qui vous est chère et dont l'hospitalité et la courtoisie sont reconnues dans l'univers entier, ils sont vraiment heureux et fiers de saluer en vous un Français illustre, aussi remarquable par ses qualités que par sa haute naissance.

....“Notre ville, Monseigneur, est la ville historique, toute peuplée de souvenirs de la vieille France et elle vous dira mieux que nos paroles quelle communauté de sentiments nous unit à vous.”

La ville de Québec lui offrit un grand banquet.

auquel prirent part tous nos citoyens importants. Le Lieutenant-Gouverneur lui donna un dîner à Spencer-Wood où il rencontra la fine fleur de notre société.

Le comte Louis-Philippe-Albert d'Orléans était le fils aîné du duc Ferdinand d'Orléans, mort victime d'un accident de voiture en 1842. Il avait eu pour bisaïeul Philippe Egalité. Son grand-père avait été roi de France sous le nom de Louis-Philippe I. Il a beaucoup écrit; les Lettres lui doivent, entre autres ouvrages, une *Histoire de la guerre civile en Amérique*. (2 volumes).

En 1861, il était venu avec son oncle, le prince Joinville, et son frère, le duc de Chartres, mettre son épée au service du gouvernement des Etats-Unis. C'était pour revoir le théâtre de cette guerre sanglante qu'il faisait ce voyage d'Amérique.

Voici quelques extraits d'un article du comte Paul Vasili, publié dans la *Revue Bleue*, au sujet du comte de Paris:

.....“Le comte de Paris est grand, la tournure est encore assez jeune, la tête légèrement inclinée de côté. Son accueil est facile et bienveillant: il se lève pour recevoir le visiteur; sa poignée de main est ferme et cordiale. Son regard est droit, franc, comme le regard d'un honnête homme, préoccupé de dignité morale.

“Ces deux mots résument l'impression première de l'observateur. On se sent en présence non pas d'une personnalité énigmatique et intéressante, non pas de l'un de ces êtres à triple dessous dont l'existence morale semble une boîte de Pandore, féconde en promesses et en menaces, mais bien d'un de ces hommes qui remplissent ou subissent dignement, honorablement leur rôle, sans être de force et d'envergure à tailler en plein drap dans la destinée, à s'y couper de gré à gré ou de force une robe de roi.

“Il n'y a rien de l'aventurier royal dans ce tranquille œil bleu. Ce bureau chargé de livres et de papiers est celui d'un assidu, d'un patient travailleur, et l'érudition acquise, la remarquable compétence que possède le comte de Paris dans toutes les questions de droit social et d'économie politique qui occupent aujourd'hui l'opinion publique prouvent assurément qu'il a passé son temps à autre chose qu'à rêver des projets de restauration.

.....“L'histoire de la guerre d'Amérique est un ouvrage de grande valeur. Témoin de la plupart des événements qu'il a rapportés, le style emprunte plus de chaleur et d'intérêt au souvenir de l'auteur. Ce qui est remarquable dans les œuvres du comte de Paris, c'est le talent consciencieux qu'y apporte l'auteur. Il est certain qu'il y met le meilleur de lui-même,

qu'il travaille sans hâte, sans fièvre, mais aussi sans découragement."

X

M. Mercier devait atteindre ses cinquante ans dans le mois d'octobre: ses amis intimes qui étaient au courant de cet événement résolurent de le célébrer par une fête intime pour lui exprimer leur attachement et leur dévouement. La réunion eut lieu chez lui le soir du 18 octobre. Quelle soirée charmante nous avons passée en sa compagnie! Il recevait avec une cordialité qui séduisait ses hôtes.

Nous avons chargé l'honorable P. Garneau, le doyen de ses collègues, de se faire l'interprète des dames et des messieurs présents, en offrant à M. Mercier les cadeaux qui remplissaient son salon; il le fit dans les termes les plus délicats:

"Monsieur Mercier,—Je suis chargé par vos collègues et quelques amis intimes qui vous entourent en ce moment, de vous offrir tous ces cadeaux que vous voyez étalés devant vous. Je suis aussi chargé de vous faire part de leurs sentiments d'estime, de respect et de considération à votre égard.

"Nous sommes heureux de profiter de cet anniversaire pour vous exprimer les vœux que nous formons pour votre santé et votre bonheur. Vos amis intimes qui vous entourent en ce mo-

ment sont, j'en suis bien sûr, les interprètes du public en formant des vœux pour la conservation d'une existence si précieuse pour la province de Québec.

“Voilà bien des années que je vous connais, M. Mercier, et laissez-moi vous dire que j'ai apprécié votre loyauté et votre dévouement depuis que je vous connais, lorsque j'étais votre adversaire politique et plus tard lorsque je devins votre allié. C'est pour moi une sûre garantie, comme ça doit l'être pour tout le public, de votre dévouement inaltérable pour la province de Québec dont le sort dépend aujourd'hui de l'impulsion que vous lui donnerez.”

M. Mercier fut charmant dans sa réponse qui était marquée au coin de la plus franche amitié et de la plus exquise délicatesse.

L'hon. M. David Ross, sous l'empire de l'émotion qui le dominait, prit la parole et il exprima en termes émus son regret que toute la population anglaise et protestante ne connût pas comme lui les grandes idées de justice et de liberté de M. Mercier; cela, dit-il, ferait disparaître les malheureux préjugés qui existent à tort contre l'homme aux idées les plus larges, peut-être, du Canada tout entier.

Mgr Labelle parla ensuite avec sa franche bonhomie accoutumée. Quel beau type que ce prélat! quelle puissance il y avait dans son langage si simple et si patriotique! Dans le cours

de ses remarques, il fit part aux amis de tout le bien que N. S. P. le Pape lui avait dit de Son Excellence le Cardinal Taschereau. Il termina en disant :

“Soyons chrétiens comme le Cardinal Taschereau; soyons protestants comme l’honorable D. Ross et patriotes comme l’honorable M. Mercier et nous serons certains de vivre en paix, heureux et prospères au Canada.”

Après la prose, ce fut le tour de la poésie. M. Napoléon Legendre, un contemporain de M. Mercier, lui lut une pièce dont j’extrais quelques vers :

.....
“J’ai vécu parmi tous ceux-là
Qui sont maintenant à la tête;
Je fus leur compagnon! voilà!
Mais je n’ai pas atteint le faite.
Peut-être que dans l’avenir
En poursuivant ma route dure,
Au but je pourrai parvenir
Et donner aussi ma mesure.”

Mon ami Legendre a commis dans ce dernier vers une grosse injustice à son préjudice. S’il n’a pas donné sa *mesure* dans la politique vers laquelle il ne se sentait pas attiré, il s’est richement racheté dans les lettres où il s’est fait une si belle position.

M. Louis Fréchette lut à son tour des strophes très amusantes sur la vieillesse; j'en cite quelques unes:

.....
"Tiens mon ami—chacun défend un peu les siens,—
Pour un vieux que depuis cinquante ans l'âge mine
Crois-moi, tu n'as encor pas trop mauvaise mine.
Après tout, tu n'es pas malingre, ni boiteux;
Tu vois assez; tu n'es sourd ni prétentieux;
.....

Et puis, si la vieillesse est irrémédiable,
Elle est comme autre chose en ce monde, que diable!
Elle ne manque pas de compensations.
Le ciel n'a pas voulu que nous passassions
Notre vie à nous plaindre; il a mis pour chaque âge
A côté du désert aride, un frais bocage;
Et depuis Winnipeg jusques à Singapour,
Si chaque âge a du contre, il a, ma foi, du pour!"

XI

La première session de la législature sortie du scrutin de 1890 s'ouvrit le 4 novembre. Le premier acte qu'elle eut à accomplir, ce fut de se choisir un Orateur. Comme M. Marchand avait déjà rempli ces importantes fonctions durant un parlement, beaucoup de députés avaient songé

à élire M. Jules Tessier. Celui-ci s'effaça généreusement devant M. Marchand. Le choix de ce dernier fut accueilli avec une égale faveur, par les deux côtés de la Chambre. On acclama le nom de ce vétéran de notre politique provinciale qui avait siégé sans interruption dans la même Chambre, représentant le même comté depuis vingt-trois ans! Ceux qui ne partageaient pas ses opinions politiques reconnaissaient en lui un parlementaire éclairé, un esprit impartial dont les décisions étaient toujours accueillies avec respect. En le choisissant de nouveau pour présider à ses délibérations, la Chambre lui rendait un hommage aussi flatteur que mérité.

Le discours du trône annonçait une foule de mesures importantes, savoir: complétion du réseau de chemins de fer autorisés par la législature, construction de ponts métalliques, grands travaux de colonisation, construction d'une prison et d'un asile d'aliénés à Montréal, fondation d'une école d'agriculture, aide au pont de Québec, relèvement des écoles primaires, augmentation du traitement des instituteurs, construction d'écoles normales, abolition des barrières de péage, empierrement des chemins à la campagne, etc., etc.

Dès l'ouverture de la campagne électorale, dans son discours au Tara Hall, M. Mercier

avait annoncé qu'il se proposait de contracter un emprunt de dix millions de piastres afin de mettre cette politique à exécution. Il comprenait qu'il était de la plus haute importance de mettre en communication tous nos différents tronçons de chemins de fer de manière à les rendre plus utiles et aussi à leur permettre de servir plus efficacement au développement de la province. Il était d'opinion que les ponts en fer étaient devenus une nécessité, que l'empierrement des chemins doublerait le trafic de nos campagnes, que notre système d'éducation populaire était insuffisant.

Deux nouveaux députés qui se sont distingués depuis, mais dont la réputation était déjà considérable, furent invités à proposer et à seconder l'adresse: ces deux débutants étaient Odilon Desmarais, député de St-Hyacinthe, et Chs. Fitzpatrick, député du comté de Québec. Cette occasion est souvent celle où se révèlent les grands orateurs: Sir Wilfrid Laurier a ainsi débuté devant la Chambre des Communes, en 1877, par un chef d'œuvre qui est encore dans le souvenir de tous ceux de ce temps-là.

Les deux jeunes orateurs obtinrent beaucoup de succès. Desmarais était un tribun fougueux que ce nouvel auditoire gêna un peu; pour donner cours à son éloquence si chaude, il lui fallait

les foules, le tumulte, les applaudissements qu'il était habitué à recueillir. Il s'en tira tout de même très bien, il avait conquis l'oreille de la Chambre, ce qui est un grand point. Fitzpatrick était mieux connu du public de la capitale. On avait surtout été témoin de ses succès au barreau où il n'avait pas tardé à se faire une large place. Plus calme que Desmarais, il avait parlé comme s'il se fût adressé au tribunal. Beaucoup de clarté dans son exposition, accompagnée d'une logique irréfutable, sobre dans son débit, il s'était révélé du premier coup le *debater* formidable qu'il sera plus tard dans la Chambre des Communes à Ottawa.

L'éloquence parlementaire est un genre à part; c'est avec raison que Michael Mardonack a pu écrire dans son livre: "*Parliament, its Romance, its Comedy, its Pathos*," au chapitre intitulé *Maiden speeches*.

"The gift of eloquence or, at least the knack
"of forcible exposition—cleverness in stating a
"case, and in exposing the weak point of an
"adversary, is essential if a member is to exercise
"any influence on legislation, and is the surest
"passport to the highest offices of the state.
"It is always interesting, therefore, to note the
"first efforts at speaking in the Commons of
"budding orators, statesmen and politicians;
"to listen to the weak and uncertain voice of
"the young and obscure member, destined to

“rise to a position of predominance and power, “and to shake with the thunders of his eloquence “the House, where now he is painfully stammering “out a few disjointed and inintelligible sentences.”

On a vu des hommes du plus grand talent faire un fiasco monumental à leur premier discours et rester de médiocres *debaters*. Tel fut le cas pour Thomas Erskine, le plus grand avocat du barreau anglais: son *maiden speech* fut un désastre et il fut toujours un faible *debater*. Il en fut de même de John Addison, cet écrivain pourtant si charmant. Il siégea en 1709 dans la Chambre des Communes irlandaises pour Cowan. Son premier discours fut un désastre sans pareil. Il commença ainsi:

“Mr Speaker, I conceive, and then he paused. “I conceive, Mr Speaker, he said again in longer terms. “Again he stopped and stood silent “until aroused by the ironical voices of *Hear him! Hear him!* when he once more set out with “Sir, I conceive. But power of further utterances “was denied him and he resumed his seat.”(1)

Un député de beaucoup d'esprit fit à ce sujet la plaisanterie suivante: “Sir, the honourable “member has conceived three times and brought “forth nothing.”

Parmi les grands hommes d'Etat qui se sont

(1) Note—empruntée au même auteur.

affirmés dès le début, nous comptons William Pitt et Sir Robert Peel.

Les débuts de Fitzpatrick et de Desmarais, si pleins de promesses, ne se démentirent point dans la suite. Ce pauvre Desmarais est mort juge à Trois-Rivières et Fitzpatrick, après avoir été ministre de la justice dans le gouvernement Laurier, est devenu juge en chef de la Cour Suprême du Canada.

XII

C'est à M. Mercier que revient la belle idée de l'établissement des écoles du soir. Fondées depuis un an seulement, elles avaient déjà obtenu un grand succès. Il voulut, en 1890, qu'elles fussent ouvertes toutes le même jour, le 6 novembre, avec une grande solennité, afin de mieux faire voir leur importance. A Québec, cette cérémonie eut lieu dans l'ancienne Salle de Musique où 3,000 personnes étaient présentes. On remarquait au premier rang Son Eminence le Cardinal Taschereau, l'honorable M. Mercier et tous ses collègues, Mgr Marois V.G., Mgr Marquis, Mgr Têtu, prélats de la maison de Son Eminence, Mgr Guay, protonotaire apostolique, l'honorable M. Marchand, orateur de la Chambre, l'honorable G. Ouimet, Surintendant de l'Instruction Publique, l'honorable John Hearn, M.C.L., l'honorable L.-P. Pelletier, tous les curés de la ville et une foule des principaux citoyens.

Le directeur des écoles du soir, M. l'abbé Rouleau, présenta une adresse à Son Eminence qui y répondit comme suit :

“M. le Premier Ministre,

“Messeigneurs et Messieurs.

“Je suis profondément touché des paroles qui viennent de m'être adressées. J'en conserverai le souvenir toute ma vie.

“Il est bien vrai que j'ai contribué pour quelque chose à l'établissement de ces écoles, mais la gloire et tout le mérite en appartiennent aux membres du gouvernement de cette province. (Appl.).

“Je n'ai fait que donner mon appui à cette entreprise et je suis heureux de pouvoir dire qu'elle a bien dépassé l'espoir que j'en avais. Certainement cette œuvre était d'un caractère à vous toucher profondément. Quel beau spectacle de voir ces ouvriers qui chaque jour viennent s'instruire ! Il y a toujours un certain nombre de ces ouvriers qui, dans leur jeunesse, ont reçu l'instruction, mais qui l'ont oubliée plus tard. Il y en a d'autres qui n'avaient pas eu ce bonheur et qui ont su bien profiter de la belle occasion qui se présente. Je félicite les uns et les autres.

“Messieurs, cette grande entreprise, je viens la bénir non pas de ma main, mais d'une main bien plus puissante. Vous savez que de l'autre côté de l'océan, il y a un Vénérable Vieillard

dont la voix se fait entendre dans le monde entier. Ce Vieillard a toujours témoigné beaucoup de plaisir à favoriser tout ce qui peut servir au bonheur de ses enfants.

“Eh bien, Messieurs, je viens vous lire un télégramme que j’ai reçu il y a quelques jours et qui vous fera connaître les sentiments de ce grand homme.

“Messieurs, je vous invite à vous mettre à genoux pour recevoir cette bénédiction.

“Rome, 3 novembre, 1890.

‘A S. E. le Cardinal Taschereau,

“Saint Père accorde bénédiction apostolique sollicitée pour les directeurs, professeurs et élèves des écoles du soir et assistants à la prochaine inauguration.

“Cardinal Rampolla.”

L’abbé Rouleau présenta aussi une adresse à M. Mercier dans laquelle il lui disait:

..... “Placé en dehors des luttes politiques, serrant avec cordialité la main de tous les amis qui combattent dans l’arène, à quelque drapeau qu’ils appartiennent, détournant même les yeux pour ne pas constater les insuccès d’hommes que j’estime, je ressens ce soir une joie inexprimable en voyant l’élite des citoyens de Québec, sans distinction de partis, s’associer dans une même

pensée à Son Eminence le Cardinal Archevêque et à l'honorable Premier Ministre de la province, pour promouvoir la cause sacrée de l'Education à laquelle j'ai consacré toutes les puissances de mon âme depuis vingt ans.

“Rien de plus propre à faire comprendre aux ouvriers l'importance de l'instruction qui leur est offerte avec tant de générosité, sans aucune diminution de leur liberté sociale, individuelle ou familiale. *Les portes du temple* sont ouvertes à deux battants; aucun connétable pour forcer le peuple à y entrer, mais sur le seuil l'Eglise et l'Etat invitant tous ceux qui ont de l'intelligence à aller chercher cette nourriture de l'esprit qui rend l'homme maître de la matière. En fait d'éducation, c'est l'idéal d'une société chrétienne.”

A son tour, M. Mercier parla et dans le cours de ses remarques, il s'écria :

..... “Fasse le ciel que ce beau mouvement ne s'arrête jamais, mais qu'au contraire, il s'accroît davantage de jour en jour, d'année en année; et que l'Etat puissamment aidé par notre clergé patriotique verse abondamment sur la tête du peuple, des cultivateurs comme des ouvriers, suivant la pensée de L'Herminier, l'eau de ce baptême nouveau qui s'appelle l'instruction, baptême de l'intelligence comme celui du Christ a été celui de la foi.”

J'avais moi-même été invité, en ma qualité de Secrétaire de la province et, comme tel,

plus particulièrement chargé de diriger le mouvement de l'instruction publique, à prendre la parole. Je cite quelques extraits de mon discours :

..... "Elever les sentiments, éclairer les intelligences, et par là même adoucir les mœurs et faciliter l'extension des bons rapports sociaux entre les peuples et les individus, voilà ce que doit produire, dans la plus grande mesure possible, l'instruction bien entendue, du moins, dans cette partie qui est laissée à l'initiative du pouvoir civil. C'est Victor Hugo qui a exprimé cette pensée bien profonde dans son "Claude Gueux", je crois : "Cette tête, cultivez-la, instruisez-la, et vous n'aurez pas besoin de la couper."

..... "N'oublions pas que l'œuvre entreprise par ces écoles gratuites du soir s'est inspirée entièrement de la grande idée que j'ai touchée plus haut : instruire le peuple, l'éclairer, le relever et, par conséquent, le rendre meilleur et plus heureux dans la limite, dans la sphère des moyens humains, "car, comme l'a dit un écrivain français, "les nations vraiment fortes ne sont pas celles qui "possèdent quelques hommes distingués, mais "celles où le niveau moral et intellectuel du "plus grand nombre est plus élevé."

"Et en poursuivant ce but, en aspirant à ce résultat si élevé, nous atteignons en même temps un autre objet : nous arrivons à ce progrès matériel qui, après tout, doit compter pour beaucoup

dans l'existence d'un peuple, dans les efforts qu'il est appelé à faire tout naturellement pour conquérir et conserver une position honorable parmi les nations qui se disputent la place et l'empire sur cette terre devenue trop étroite pour leurs ambitions démesurées."

Cette démonstration eut pour effet de donner une vogue considérable aux écoles du soir appelées à produire tant de bien.

XIII

A l'ouverture de la session, le gouvernement avait annoncé une politique nouvelle au sujet des asiles d'aliénés. Le Dr Vallée qui, à cette époque, était le Surintendant médical de l'Asile de Beauport, avait préparé un travail très élaboré, (après avoir assisté au congrès des aliénistes tenu à Paris,) sur la question du contrôle médical. Ce contrôle avait appartenu jusque là aux religieuses dans certains asiles. Le Dr Vallée avait démontré l'inconvénient de ce système avec une telle force que le gouvernement décida de passer une loi pour donner ce contrôle au Surintendant. En ma qualité de Secrétaire de la province, je fus chargé de préparer cette loi et de la soumettre à la Chambre.

On chercha dans le temps à faire du bruit autour de cette question et à faire croire que nous voulions ostraciser les religieuses et leur enlever

le soin des malades pour le confier à des laïques seulement. Rien n'était plus faux. Le gouvernement voulait, au contraire, laisser le soin des malades et l'administration générale des asiles aux communautés religieuses. On s'alarmait à ce mot de "contrôle médical," parce que l'on n'en connaissait pas le sens ou plutôt, parce que l'on feignait de ne pas le comprendre.

Pour faire cesser toute équivoque, lorsque j'exposai ce projet de loi à la Chambre, je fis, au nom du gouvernement, la déclaration suivante:

....."Je déclare ici, emphatiquement, qu'il n'est jamais entré pour un instant dans l'esprit du gouvernement, lorsqu'il a déclaré dans le discours du trône qu'il entendait pour l'avenir, après l'expiration des contrats actuels, se réserver le contrôle médical de nos asiles, de vouloir exclure les communautés religieuses. Au contraire, il est reconnu, il est admis de toutes parts que les religieuses et religieux sont les personnes les plus propres à donner aux aliénés les soins nombreux et délicats dont ils peuvent avoir besoin.

"Quand le gouvernement dit qu'il veut se réserver le contrôle médical, il veut faire comprendre qu'il désire confier à des médecins d'expérience la partie qui concerne le traitement de l'aliéné pour arriver à le guérir. Lorsqu'il s'agit des autres soins, soit nourriture, soit vêtements, etc., etc., toutes choses égales d'ailleurs,

il préfère que ces soins soient confiés à des religieuses ou à des religieux, parce que ceux-ci mettront en donnant ces soins beaucoup plus de sollicitude que ne le feraient les laïques."

Cette déclaration rassura ceux qui s'étaient imaginé que la nouvelle loi était un acte d'hostilité envers les communautés religieuses. Aujourd'hui que le système fonctionne bien, l'on s'indignerait à l'idée de refuser le contrôle médical aux hommes de l'art pour le laisser à des religieux ou religieuses.

Une autre question de la plus haute importance se présenta dans cette même session: c'était la fusion de l'Université Laval de Montréal avec l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de la même ville. Depuis 1881, ces deux institutions avaient été rivales. Désireux de mettre fin à ce conflit regrettable, l'épiscopat s'adressa à M. Mercier et le pria de l'aider à régler ce conflit. Il y consentit à la condition que les évêques fussent unanimes à demander la chose. En effet, ils lui envoyèrent un mémoire signé par tous, demandant cette fusion. M. Mercier avait annoncé le projet de loi dans le discours du trône: or, après que celui-ci eut reçu l'approbation du lieutenant-gouverneur, quelques-uns des évêques retirèrent leurs signatures. Aussitôt M. Mercier en informa M. Angers et celui-ci permit d'enlever le projet de loi du discours du trône, et cela, au dernier moment.

Ce fut une surprise générale, quand la chose fut connue. On fit de nouvelles démarches auprès de M. Mercier qui déclara qu'il ne se chargerait de proposer cette loi qu'à la condition que le Pape lui-même lui en fit la demande. Le Saint Père adressa, en date du 19 novembre, une lettre autographe au premier ministre au cours de laquelle il lui disait :

..... "Comme cette union des deux Facultés en un seul corps est éminemment propre à pacifier les esprits et à promouvoir, dans ce centre intellectuel, les intérêts de la science, elle est par là même souverainement désirable, et il faut tâcher de la procurer par tous les efforts possibles.

"C'est pourquoi Nous espérons qu'usant de votre habileté dans la conduite des affaires et donnant libre cours à vos sentiments bien connus d'attachement à l'Eglise catholique, vous saurez assurer à ce projet de loi un plein et entier succès. En agissant ainsi, soyez persuadé que vous ferez une chose certainement utile à la ville de Montréal ainsi qu'à la province dont les intérêts vous sont confiés, et qui en même temps Nous sera à Nous-même très agréable." (*L'Electeur* du 17 décembre 1890.)

Cette lettre de Léon XIII fit cesser les divisions et les intrigues : c'était ce que M. Mercier voulait. Il proposa donc la loi, appuyé par l'hon. M. Blanchet, le chef de l'opposition, et elle fut adoptée à l'unanimité.

L'Université Laval, désireuse d'exprimer sa reconnaissance à ces deux hommes politiques, leur conféra le degré de Docteur en Droit et les parchemins leur furent remis par le Recteur sur le parquet de la Chambre, en présence de toute la députation.

XIV

Pendant cette session, les députés du district de Québec, appartenant aux deux partis, me donnèrent un témoignage d'estime bien flatteur, sous la forme d'un banquet. Cette fête, bien entendu, était toute sociale et elle n'avait aucun caractère politique. M. L.-P. Pelletier avait été choisi pour présider le dîner. Il proposa ma santé en termes fort aimables. Je profitai de cette occasion pour parler de l'encouragement que l'on devrait donner à nos littérateurs.

..... "Mais il ne suffit pas, disais-je, d'apprendre au peuple à lire; il faut encore lui donner de quoi lire, lui fournir une substance saine pour nourrir son intelligence, lui donner des livres qu'il puisse lire en famille, au grand profit de tous les siens, et surtout sans danger pour ses mœurs et ses croyances.

"Et c'est ici, Messieurs, que ma position de Secrétaire de la province me met à même de remplir une tâche aussi agréable qu'elle est honorable et bienfaisante à la fois. Le ministère que je

préside est chargé de distribuer chaque année une certaine somme pour acheter des livres qui sont donnés en prix aux élèves les plus méritants. Loin de moi l'idée de vouloir critiquer ce qui s'est fait jusqu'à présent. Je me borne à dire que dans l'achat des ouvrages qui doivent servir à cette fin, j'ai toujours fait et je ferai toujours, je l'espère, en sorte que la chose tombe également sur les écrivains, sur les auteurs canadiens les plus méritants, abstraction faite complètement de toute idée de parti, de toute couleur politique.

"C'est ma manière à moi d'encourager l'instruction du peuple, et surtout de venir en aide, non seulement par des paroles, mais d'une façon tangible à ceux qui consacrent leurs veilles aux nobles travaux de l'intelligence, aux fructueuses recherches qui jettent un jour nouveau sur notre histoire, qui font connaître et respecter notre nom dans le monde civilisé, qui vont surtout répandre et fortifier notre souvenir chez ce grand peuple auquel nous devons notre existence et dont nous sommes si fiers de perpétuer les traditions sur ce continent.

"Instruisons le peuple, mais en même temps, honorons ceux qui par leur travail lui donnent le pain de l'intelligence et nous aurons conféré un double bienfait qui ne pourra que contribuer à l'honneur et à la grandeur de notre province.

"En somme, messieurs, j'ai l'exorbitante prétention d'avoir un programme contre lequel

les portes mêmes de l'Opposition ne sauraient prévaloir. Ce programme a pour en-tête le mot *Intelligence*. Il signifie encouragement aux lettres, aux arts, aux sciences. Je n'oublie pas ce que mes prédécesseurs ont pu faire pour ces grandes causes; mon ambition—une ambition à laquelle tout le monde applaudira—c'est de faire plus encore. Le progrès matériel d'un pays, c'est le développement de ses muscles; son progrès intellectuel, c'est le développement de son cerveau. C'est par ses savants, ses lettrés, ses artistes, qu'un peuple brille à l'étranger, grandit à l'intérieur et laisse un nom durable dans l'histoire. A mes collègues le soin d'être aussi bons financiers et aussi bons administrateurs que possible; je réclame pour moi la tâche—et vous m'aidez tous, messieurs, à l'accomplir—de donner une impulsion généreuse aux choses de l'esprit."

Ces promesses que j'avais faites dans cette circonstance, je les ai tenues.

J'ai acheté des livres du juge Routhier, de Fréchette, de Marmette, de Faucher de Saint-Maurice, de Nap. Legendre, du Dr Dionne, de Pamphile Le May, de l'abbé Casgrain, de Buies, de David, de Marchand, de Ledieu, etc. Parmi mes vieux papiers, j'ai retrouvé d'amusantes lettres de plusieurs de ces littérateurs: j'en cite quelques unes:

“Ottawa, 29 septembre 1907.

“Mon cher monsieur Langelier,

“Je suis en pourparler avec un éditeur de Montréal pour publier un volume intitulé *Récits et Souvenirs*. La première partie se compose de deux nouvelles: l’une est historique et l’autre est une étude de la vie commerciale de nos jours au Canada. La seconde partie est toute faite de souvenirs de mes voyages aux Etats-Unis et en Europe. Cela est écrit de ma meilleure encre—si tant est que vous lui puissiez trouver quelque valeur—et pourrait se donner en prix dans les écoles ou servir, à la bibliothèque, d’échanges avec des publications étrangères.

“Vous avez assez fréquenté tous nos plumitifs vivants pour avoir constaté la vérité de cette parodie de deux vers célèbres, attribuée à Léon Gozlan:

“Aux petits des oiseaux Il donne la pâture,
“Mais Sa bonté s’arrête à la littérature.

“Ores donc que vous êtes devenu, entre autres choses enviabes, la providence de nos besogneux de la plume, ne vous plairait-il pas de faire rougir *celle* —qui se montre d’une parcimonie si déplorable à l’égard de notre gente littéraire, en déversant sur ma petite personne quelques unes des largesses ministérielles dont vous pouvez disposer?

“Pour me servir d’un langage moins précieux, mais plus précis, ne pourriez-vous pas m’acheter un certain nombre d’exemplaires de mon livre, ce qui, d’abord, en assurerait immédiatement l’impression, et ajouterait ensuite, par ricochet, un peu plus de substance nutritive à mon modeste pot-au-feu ?

“Si ce faire vous pouvez dans votre bonté ministérielle, veuillez agréer d’avance l’expression de ma gratitude et ne pas moins me croire dans le cas contraire,

“Votre très affectueux et dévoué

“JOSEPH MARMETTE.”

A cet éloquent plaidoyer Fréchette et Alfred Garneau ajoutèrent les leurs :

“Montréal, 1er octobre 1890.

“Monsieur le ministre,

“Mon beau-frère, M. Marmette, qui, entre nous, a grand besoin d’argent pour le quart d’heure, (c’est peut-être le quart d’heure de Rabelais), voudrait publier un nouveau volume: *Récits et Souvenirs*. Etant de passage à Montréal, je cherche à lui trouver un éditeur. Les éditeurs ne manquent pas précisément, seulement ils ont de la défiance. Tous me répondent: “Bien volontiers, mais il faudrait vous assurer tout d’abord que le gouvernement de Québec (vous

savez que chez nous on ne tuerait pas une mouche sans l'aide de l'Etat) s'engage à acheter un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage pour les donner en prix. Or, justement le nouveau livre de Marmette, d'ailleurs charmant (je veux dire le livre et l'auteur aussi ma foi) est tellement moral qu'une Carmélite le parcourrait même le soir, très tard. Marmette à ma demande vous a écrit la lettre ci-jointe que je prends la liberté de vous adresser.

“Vous passez, Monsieur le Ministre, pour être un ami véritable de tous les gens de lettres, autrement dit des déshérités des biens de la terre. Je n'hésite donc pas à vous adresser la missive badine de mon ami. Permettez-moi d'ajouter que j'espère que vous voudrez bien retenir un bon nombre d'exemplaires des *Souvenirs* pour l'Instruction publique ou pour telle autre destination qu'il vous plaira. Il suffira de vous y engager. Votre département ne sera appelé à payer que dans un an. Vous voyez que nous avons tant de confiance dans la stabilité du gouvernement de Québec que Marmette, au nom duquel je parle ici, est tout prêt à lui faire crédit.

“Votre humble et dévoué serviteur,

“ALFRED GARNEAU

En voici une autre de mon vieil ami Pamphile Le May:

“Lotbinière, 3 septembre 1890.

“Mon cher Charles,

“J’arrive de la capitale. Je voulais te voir, mais ta porte était défendue, et il eût été indiscret de forcer la consigne. Au reste, la présente va te dire ce que je voulais. Tu m’aurais écouté avec patience et je serais sorti librement; tu pourras maugréer en la lisant, et la jeter au panier.

“Je rêve de payer mes dettes. Rêve de fou peut-être, mais d’honnête homme.

“Ne pourrais-tu pas, en songeant à mes cheveux longs et gris, à mes treize enfants légitimes et pleins d’appétit, à mes trente années d’inutile défrichement littéraire, aux nombreux calices de fiel que m’ont présentés les potentats..... aux clartés qu’illumineraient mon âme aujourd’hui triste comme une lampe fumante, aux bénédictions de mon indestructible postérité; ne pourrais-tu pas, dis-je, en songeant à toutes ces choses et à bien d’autres, pour étayer ta conscience, si elle ne se croyait pas sur un sol assez *endurci*, acheter un certain nombre d’exemplaires de mon livre “Rouge et Bleu”?

“C’est un livre de comédies. Il peut être donné en prix. Il n’est pas plus sot, je te le jure, qu’une foule d’autres livres devant lesquels se pâment les anges gardiens de l’Instruction publique.

“Et puis, il me tarde d’être jugé comme

dramaturge. Qui sait si ce n'est pas une carrière où j'aurai quelques succès? Aide-moi à le savoir. Mais hâtons-nous, je vieillis, et les soucis me rongent comme ronge la rouille.

“Je te serre la main.

“Ton bien dévoué,

“PAMPHILE LE MAY.

Quelle satisfaction j'éprouve à la pensée que j'ai pu donner un peu d'encouragement à tous ces écrivains qui font tant d'honneur aux lettres canadiennes-françaises!

XV

On s'était beaucoup occupé, depuis des années, de cette immense région du Labrador, qui pendant si longtemps avait été représentée comme absolument sans valeur, comme une terre de désolation! Mais à mesure que les explorateurs eurent pénétré plus avant dans cette contrée, ils découvrirent qu'elle contenait d'immenses richesses minières et forestières, ainsi que de vastes territoires propres à l'agriculture.

Dès 1890, il était question de construire un chemin de fer qui devait traverser ce vaste pays pour aboutir à la baie St-Charles. On estimait que cette entreprise devrait coûter cinquante millions de piastres. Une compagnie avait même été formée en Angleterre; elle avait pour président

Sir Henry A. Isaacs et Sir Douglas Fox comme ingénieur consultant. Ce syndicat envoya des explorateurs, sous la direction d'un M. Palmer, pour visiter et étudier cette région. Il y avait deux questions à résoudre: la construction du chemin de fer était-elle praticable? La baie Saint-Charles était-elle accessible aux paquebots en hiver? Les explorateurs firent rapport qu'ils n'avaient pas trouvé d'obstacles sérieux sur terre et que la baie Saint-Charles était accessible aux paquebots en hiver. Ils découvrirent aussi en route d'immenses forêts des meilleures essences, des minerais variés et très riches.

Quant à la baie Saint-Charles, les explorateurs n'avaient pas pu, tout d'abord, se former une opinion à son sujet; ils s'étaient arrêtés à la preuve recueillie par un comité de la Chambre de Commerce de Québec qui laissait croire que cette baie était bloquée par les glaces pendant sept ou huit semaines de l'année. Cet obstacle pouvait être facilement vaincu avec des bateaux construits expressément pour briser ces glaces. Pour faire disparaître tout doute, le syndicat aposta sur les lieux un agent spécialement chargé de faire des observations pendant l'hiver.

Le *Financial News* du 15 novembre, l'un des organes dirigeants dans le monde des affaires à Londres, publiait ce qui suit:

“Chemin de fer Atlantique du Nord.

“La réunion générale du syndicat du chemin de fer Canadien Atlantique du Nord a eu lieu hier à l'hôtel de Cannon street.

“Sir Henry A. Isaacs, président, occupait le fauteuil.

“Le président annonça à l'assemblée qu'il avait peu à lui communiquer, mais que le peu était d'une nature extrêmement satisfaisante. Il avait reçu deux lettres de Sir Douglas Fox, l'éminent ingénieur du syndicat. Dans la première, Sir Douglas déclare avoir reçu de M. Palmer, chargé de l'exploration, le cablegramme suivant:

“Pointe-aux-Esquimaux.

“Nous avons découvert une vallée et une plaine de 500 milles de longueur où le terrain est absolument plat.”

“Un second message de M. Palmer se lit comme suit: “Fini de niveler 750 milles; ce qui reste à faire est facile.” (Applaudissements.)

“Le président du syndicat annonça en outre que toutes les parts avaient été souscrites par les directeurs et leurs amis personnels.

“La réunion s'ajourne après avoir voté des remerciements au président.”

Qu'est-il devenu de ce syndicat? Il est certain que le projet fut abandonné après une perspective aussi belle. M. Mercier, qui avait rencontré

à Québec des représentants de ce syndicat, leur avait promis l'aide de son gouvernement si l'on persistait dans le projet. Mais, malheureusement, le fameux coup d'Etat de M. Angers arriva soudainement; M. Mercier perdit le pouvoir et ce grand projet qui devait ouvrir le Labrador tomba à l'eau.

Pourquoi nos capitalistes ne tenteraient-ils pas de le ressusciter? Ils ont là des jalons précieux qui pourraient les guider, et ils seraient sûrs de trouver en Angleterre tous les capitaux nécessaires, si l'entreprise était bien représentée.

Ce chemin de fer se fera, que ce soit dans dix, vingt ou trente ans. Pourquoi notre génération n'accomplirait-elle pas cette grande œuvre? La voie a été ouverte, il ne s'agit plus que de la suivre.

XVI

M. Mercier s'est toujours vivement intéressé à l'agriculture, il voulait lui donner une impulsion nouvelle. C'est dans cette pensée qu'en 1889, il fit passer une loi pour fonder dans la province, ce qui existe en France, l'Ordre du Mérite Agricole. Il eut le précieux concours de deux autres amis de la classe agricole: Sir Henri Joly de Lotbinière et feu le Colonel Rhodes.

C'était offrir un encouragement à cette classe agricole, qui, après tout, est la mère nourricière

d'un pays; c'était l'anoblissement public de la classe industrielle la plus importante. Quel enseignement viril pour la jeunesse! Quel aiguillon pour le progrès de l'agriculture!

Les premiers diplômés furent: MM. Chs Champagne, de St-Eustache, Ovide Valiquette, de Terrebonne, Archibald Oswall, Hormidas Hotte, de St-Martin, David Morin, de Lachute, Joseph Lortie, de Côteau-du-Lac, Jos. Gadbois, père, de Terrebonne, Ludger Thérien, de St-François de Salles, comté de Laval, Elie Benoit, de Ste-Anne des Plaines, Wilfrid Ouimet, de St-François de Salles, comté de Laval, Nelson Albright, du comté d'Argenteuil, Georges Barclay, de Pointe Fortune, comté de Vaudreuil, Ant. Bourbonnais, de St-Polycarpe, Julien Bourbonnais, de St-Ignace du Côteau-du-Lac et Mad. Geo. Kidd, de la Côte St-Michel.

M. Mercier profita de la collation des diplômes pour faire une grande fête qui eut lieu le 23 décembre, et pour consacrer ainsi solennellement l'institution du Mérite Agricole.

Cette fête eut lieu au Palais Législatif. Il y eut illumination, feu d'artifice et un grand banquet auquel prirent part tous les diplômés, Son Eminence le Cardinal Taschereau, le Lord évêque Williams et tout le monde officiel de Québec.

M. Mercier proposa le toast à l'agriculture dans les termes les plus éloquents:

.....“En honorant l'agriculture, dit-il, nous honorons notre mère à tous, en couronnant les plus dignes de ses fils, nous récompensons l'ouvrier de la charrue, le plus noble de tous les ouvriers, et nous offrons une prime d'encouragement au travail et au succès des enfants de l'avenir.

“Ce n'est point une œuvre d'un jour, mais c'est une œuvre permanente que nous confions à ceux qui viendront après nous, et que nous plaçons sous la protection de toutes les classes dirigeantes de la société.

“Nous couronnons les cultivateurs qui sont restés dans les champs, pour y continuer les traditions de leur respectable profession, et nous invitons ceux qui ont abandonné ces champs et cette profession, à y retourner le plus tôt possible et à reprendre parmi leurs confrères la position qu'ils occupaient autrefois. Nous faisons plus : l'agriculture devant être, dans ce pays, la seule de toutes les professions qui verra ses membres couronnés par les plus hautes autorités et porter, avec orgueil, sur leur poitrine la médaille du mérite, amènera forcément dans ses rangs une foule de jeunes gens intelligents et riches, sortis d'autres professions, et que l'espoir et l'amour du travail pousseront vers la charrue de leurs ancêtres.”

L'honorable M. Joly, appelé à parler, dit des choses charmantes sur l'agriculture :

.....“C’est, dit-il, la profession la plus noble; c’est la plus indépendante aussi. Le cultivateur n’a pas de maître, si ce n’est Dieu, Dieu qui le voit quand il défriche la forêt, Dieu qui le voit lorsqu’il laboure la terre, Dieu qui le voit lorsqu’il y jette la semence! C’est en Dieu qu’il a confiance lorsqu’il confie à la terre cette semence qu’il a retranchée quelquefois sur le pain de sa famille, convaincu que la Providence le récompensera au centuple de son sacrifice. Et la terre étant ensemencée, il lève les yeux vers Dieu et lui dit sa prière: “Envoie-moi le “soleil, envoie-moi la pluie, la chaleur pour faire “germer mon grain, mon espérance et celle de “ma famille.”

Le Cardinal Taschereau, à son tour, fit l’éloge de l’agriculture: il rappela que ses deux plus beaux titres de noblesse étaient d’être le descendant de Louis Hébert, le premier agriculteur au Canada, et le successeur de Mgr Laval.

Le lieutenant-gouverneur, M. Angers, qui était le président officiel de cette fête, prononça un excellent discours sur l’agriculture.

Cette belle démonstration causa un plaisir énorme aux cultivateurs; elle leur donna du courage et de la fierté pour leur noble profession; elle donna un superbe élan à l’agriculture.

XVII

Les derniers jours de cette année 1890 furent marqués par une terrible catastrophe qui coûta la vie à plusieurs personnes. Le 18 décembre, le convoi de l'Intercolonial, qui devait arriver à Lévis vers six heures du soir, dérailla à Saint-Joseph de Lévis il s'ensuivit un choc formidable et plusieurs chars furent précipités en bas de la voie. Au nombre des morts se trouvait Alexis Dessaint, député de Kamouraska à la Chambre des Communes.

Pauvre Alexis Dessaint! Il est tombé en pleine carrière, en plein épanouissement de l'âge et de la force. Il avait 43 ans à peine, l'âge où l'homme, en possession absolue et libre de lui-même, dégagé des mirages séduisants et des mille tromperies de l'illusion, voit clair sur sa route et y entre avec la détermination d'atteindre son but, l'âge où l'on double le cap de la vie, après les tempêtes essuyées, les écueils évités, les récifs franchis, et où l'on aperçoit le port qui grossit à chaque minute et qu'éclairent mille feux joyeux, le port avec le repos, avec la victoire assurée, et tranquille, avec la conquête de tout ce qu'avait rêvé une noble et virile ambition.

Dessaint était, en effet, de ceux qui, dans notre démocratie où le champ est librement ouvert à l'intelligence et au talent, peuvent, sans témérité, aspirer au plus haut rang. Il était arrivé à la députation, et, déjà, il avait fait sa marque à la

Chambre des Communes. Plus d'une de ses plaidoiries resteront au Palais comme modèle du genre; plus d'une fois les juges devant lesquels il plaidait devaient se dire en l'écoutant que l'éloquence judiciaire des grands jours n'était pas encore éteinte. S'il eut vécu, Alexis Dessaint aurait été ministre et il aurait fini sa carrière sur le banc judiciaire où il aurait brillé parmi nos magistrats les plus distingués.

Un autre auquel je désire donner un souvenir ému, c'est son ami, Michel Le Bel, qui trouva, lui aussi, la mort dans cette même circonstance.

Michel Le Bel était un libéral de la vieille école, formé par Letellier. C'était un convaincu et un brave. Je cite un trait de sa carrière.

En 1867, une élection avait lieu à Kamouraska, et M. Pelletier, plus tard Sir Alphonse, et lieutenant-gouverneur, était le candidat libéral. Dans le but de lui escamoter son élection, ses adversaires avaient défranchisé une paroisse libérale, St-Pacôme. Le jour de la mise en nomination des candidats qui à cette époque se faisait ouvertement, l'officier-rapporteur se mit à lire la proclamation. Michel Le Bel sauta sur la galerie et demanda à cet officier si la paroisse de St-Pacôme allait voter. Non lui fut-il répondu. Aussitôt, sans plus de cérémonie, il arracha la proclamation des mains de l'officier-rapporteur et la déchira en présence de l'assemblée.

Cela empêcha l'élection d'avoir lieu.

Le Bel s'était rendu coupable d'un acte criminel. Il fut traduit à la barre de la Chambre des Communes; mais Sir John Macdonald le trouva si courageux qu'il ne voulut pas le faire punir et l'affaire tomba à l'eau.

C'est un beau trait de Sir John

CHAPITRE DEUXIEME

1891

I

Mort de Mgr Labelle—Dissolution du parlement fédéral—Une lettre de l'hon. Ed. Blake—Défaite des libéraux—Départ de M. Mercier pour l'Europe—L'emprunt de dix millions—Conversion de la dette de la province—M. Mercier à Paris—On lui donne un banquet—Son discours—Le *Temps* de Paris—M. Mercier à l'Elisée—Le Président Carnot le fait Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur—M. Mercier à St-Malo—Lettre de l'abbé Auguste Gosselin—Retour de M. Mercier au Canada—M. Mercier est fait comte du St Empire—Mort de Sir Antoine Aimé Dorion—Quelques notes sur sa carrière—Mort de Sir John A. Mac Donald—Notes sur sa carrière—M. Abbott appelé à succéder à Sir John—Mécontentement de M. Chapleau—Campagne de calomnie entreprise contre M. Mercier—

L'année 1891 s'ouvrit par un deuil cruel pour la province. Mgr Labelle, qui semblait l'image de la santé, tomba soudainement malade et mourut après deux jours de maladie, à la suite d'une opération chirurgicale.

Depuis plus de trente ans le nom de Mgr Labelle,—ou plutôt, pour lui rendre le titre

modeste qu'il a illustré—le nom du curé Labelle avait été dans notre province un véritable étendard autour duquel s'étaient groupés tous ceux qui avaient à cœur la colonisation de nos immenses territoires, le défrichement et la culture de nos belles terres, la conservation pour les nôtres du sol que nos ancêtres avaient arrosé de leurs sueurs et de leur sang.

Parmi toutes les qualités dont était doué cet homme si sympathique, il en est une qui primait toutes les autres, c'était celle du citoyen modèle, du patriote véritable qui se donne tout entier, sans restriction, sans réserve, au service de son pays.

L'œuvre entreprise et poursuivie avec tant de zèle par le curé Labelle n'était pas ordinaire. Dans le travail immense qu'il s'était imposé, deux choses l'animaient surtout : la religion et la patrie. "Emparons-nous du sol," disait-il en toute occasion, peuplons notre pays de bons citoyens. Il voulait qu'on s'emparât du sol, mais loyalement, légitimement, sans faire aux autres le moindre tort. Il accueillait avec bienveillance tous les colons sans égard à leur race ou à leur religion.

La politique l'inquiétait peu ; les partis ne comptaient guère à ses yeux. Son gouvernement idéal, c'était celui qui consentait à l'aider dans sa grande œuvre de colonisation. Ce qu'il a accompli a eu son retentissement non seulement ici, mais en Europe, en France surtout. M. Ra-

meau de Saint Père, MM. Elisée et Onésime Reclus, ces amis sincères de notre pays, ont tour à tour rendu hommage au travail si intelligent et si pratique de ce brave prêtre.

Le curé Labelle a été dans la province l'une des figures marquantes de son époque; il y a joué un rôle considérable. C'était un Canadien-français et un colonisateur. Il avait un violent amour de sa race, il voulait la voir maîtresse du sol.

Les projets de chemins de fer, de voies de colonisation qui hantaient sans cesse son cerveau fécond, étaient dans ses calculs destinés avant tout à amener l'expansion de notre race. Il n'avait ni haine, ni préjugé contre les autres nationalités, mais il était de la sienne! Les deux hommes politiques pour lesquels il professait le plus d'admiration et d'estime, furent Mercier et Chapleau.

II

Dès le commencement de janvier la nouvelle que le parlement fédéral allait être dissous commença à prendre de la consistance. Ce parlement datait du 22 février 1887, et, partant, il lui restait encore une année d'existence constitutionnelle. Pourquoi en abrégier la durée? Le parti conservateur sentait sans doute que les révélations terribles faites dans l'affaire Mc Greevy-Langevin lui avaient fait un tort consi-

dérable; il se rendait bien compte aussi que Sir John qui tant de fois l'avait conduit à la victoire était vieux, et qu'il fallait faire les élections avec sa puissante direction, pour les gagner. Les Chambres furent donc dissoutes subitement. La mise en nomination des candidats fut fixée au 26 février et la votation au 5 mars.

Les libéraux se jetèrent tête baissée dans la lutte, avec la détermination de sortir victorieux de cette bataille. Dans la province de Québec, grâce au concours précieux de M. Mercier, ils eurent une organisation formidable. Celui-ci qui devait partir pour l'Europe ajourna son départ afin de prendre part à la lutte. A un banquet qui lui fut donné à Montréal, il promit quinze voix de majorité à M. Laurier dans la province de Québec et il lui en donna davantage.

M. Laurier, dont le prestige était très grand dans tout le pays, se prodigua pendant cette campagne électorale. Il obtint surtout des succès éclatants dans la province d'Ontario où il arracha plusieurs comtés aux adversaires. Les grands journaux de Londres l'avaient déjà signalé comme un grand homme d'Etat. Dès 1888, la *Canadian Gazette* l'appréciait dans les termes suivants:

“Le discours de M. Laurier, à Toronto, le porte d'un bond au premier rang des hommes d'Etat. A l'éloquence naturelle du Canadien-Français se joignent chez M. Laurier l'intégrité, la droi-

ture d'intention et un patriotisme éclairé qui le désignent pour le commandement. Le Canada n'a jamais eu plus besoin qu'en ce moment, à la direction des affaires, d'hommes de cette force intellectuelle et morale."

Au premier moment après la bataille, les libéraux se crurent vainqueurs, tant leurs succès avaient été grands: trois ministres, MM. Carling, Foster et Colby, étaient restés sur le carreau et plusieurs comtés avaient été enlevés à l'ennemi. Mais, une fois les comptes faits, on constata que Sir John était victorieux bien que sa majorité eut été singulièrement diminuée. Il avait perdu la province de Québec qui, depuis bien des années, avait appuyé le parti conservateur.

Un incident important s'était produit dans le cours de cette campagne: l'honorable Ed. Blake, qui s'était retiré de la politique, publia une lettre qui fut tout un événement. Dans ce manifeste, il prétendait que le programme de l'opposition—la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis—pouvait conduire à de graves périls. Du reste il ne concluait à rien de pratique; il n'indiquait aucun remède aux maux qu'il signalait. Il prétendait que la politique économique du cabinet conservateur avait provoqué le mécontentement et la désagrégation, et aussi, une tendance quasi-générale vers l'annexion aux Etats-Unis. Et, en même temps, il soutenait que la réciprocité illimitée amènerait l'annexion politique avec les

Etats-Unis. Il laissait pressentir qu'une telle union pourrait bien nous échoir en partage, mais qu'alors il valait mieux faire nos conditions avant d'aliéner notre liberté commerciale.

La grande difficulté était que M. Blake voyait des moyens d'annexion et dans la politique fiscale du gouvernement et dans celle de l'opposition—politique pourtant diamétralement opposée—et que pour toute suggestion il conseillait d'abord de faire nos conditions d'union.

Tel était le résumé de sa pensée. Son attitude était entourée de nuages; il semblait croire que la destinée nous entraînait vers la grande nation dont nous sommes les voisins, mais il hésitait tout de même et demandait à réfléchir.

Cette attitude de M. Blake déplut beaucoup aux libéraux. Ceux-ci disaient avec raison qu'il n'aurait pas dû attendre le moment de la bataille pour critiquer la politique fiscale de l'opposition qui était connue depuis longtemps. Ils se demandaient aussi sur quelle herbe il avait marché pour sortir de sa tente d'une façon aussi inopportune et à un moment où il pouvait compromettre les chances de succès du parti libéral.

Sans doute, M. Laurier n'avait pas remporté la victoire, mais il avait singulièrement fortifié sa position. Il avait gagné sur l'ennemi quatorze comtés dans Ontario et autant dans notre province. D'un autre côté, il avait perdu un peu de terrain dans les provinces maritimes.

De cette Chambre élue en 1891, les seuls députés de notre province qui occupent encore leurs sièges sont Sir Wilfrid Laurier, l'honorable M. Brodeur et M. Brown, de Châteauguay.

III

Aussitôt les élections terminées, M. Mercier partit pour l'Europe accompagné du Trésorier, l'honorable M. Shehyn. Toutefois, avant son départ il voulut donner une dernière preuve de l'intérêt qu'il portait à M. Laurier, dont l'insuccès l'avait beaucoup affligé. Il convoqua chez lui un certain nombre d'amis et leur tint le langage que voici :

“Nos adversaires sont victorieux; ils vont vouloir jeter le découragement parmi nos amis en leur faisant des procès d'élections. Il faut se préparer à les protéger en usant de représailles, en contestant les élections de quelques députés conservateurs. Pour cela, il faut trouver moyen de prélever les fonds nécessaires pour faire les dépôts exigés par la loi.”

Il prépara à cette fin un billet au montant de \$10,000.00 qu'il signa et qui fut endossé par MM. C.-A.-P. Pelletier, F. Langelier, Ernest Pacaud, J.-I. Tarte et moi-même. Ce billet fut escompté et servit à faire les dépôts pour plusieurs contestations, et ce fut une grande protection pour nos amis.

MM. Mercier et Shehyn se rendaient en Europe pour opérer la conversion de notre dette provinciale, pour placer l'emprunt de dix millions autorisé par la législature, et aussi, pour étudier sur place la fabrication du sucre de betterave.

L'Alliance Française offrit un banquet à M. Mercier pendant son séjour à Paris. Ce banquet fut présidé par M. le Comte de Vogüé, de l'Académie Française. Le discours que M. Mercier prononça dans cette occasion fut très remarqué : la grande presse de Paris en fit les plus beaux éloges.

M. de Vogüé proposa la santé de M. Mercier dans les termes les mieux inspirés. Il démontra quelles destinées étaient réservées à la terre canadienne, entrepôt désigné entre l'Europe et l'Asie, dès que le Transibérien serait ouvert. Le commerce du monde y affluera, les vastes contrées qui s'étendent entre les deux océans se peupleront. Après avoir rappelé le prodigieux développement de notre race en Canada, l'orateur ajouta :

“Nous pourrions encore apprendre de vous les directions qu'il convient de donner à une démocratie française. Votre pays est un admirable champ d'expérience. Notre esprit national y persiste avec nos coutumes et nos besoins héréditaires ; mais il est en contact avec l'esprit anglais qui lui infuse quelque chose de ses solides qualités. Vous êtes le creuset où se

combinent les éléments de l'avenir; vous en faites un judicieux triage de ce qu'il en faut assimiler à nos institutions, à nos mœurs. Les tentatives qui réussissent dans la Nouvelle-France méritent toute l'attention de l'ancienne."

M. Mercier répondit avec une rare éloquence à M. de Vogüé. Il rappela la longue lutte soutenue par les Canadiens pour revendiquer leurs droits. Au lendemain de la conquête, dit-il, toutes les forces vives, nobles, officiers, négociants, quittèrent la colonie, il n'y resta que le peuple et le clergé. Cette poignée de Français semblait à jamais perdue pour la France, tous les moyens étaient bons à l'Angleterre pour la dénationaliser. Elle a triomphé cependant, mais au prix de quels efforts!

"Comment, s'est écrié M. Mercier avec une émotion communicative, pourrais-je vous dire dans les quelques instants d'attention que vous voulez bien me donner, toutes les péripéties de nos luttes, de 1759 à 1840? Régime militaire écrasant brutalement ces pauvres vaincus; régime de persécution proscrivant la langue française, fermant les écoles; régime de corruption et de promesses, sous forme d'honneurs, de titres et de fonctions publiques, mis en usage quand celui de la persécution eut échoué; l'éloquente protestation des 92 résolutions portées au pied du trône d'Angleterre par les représentants de tout un peuple conquis, mais non soumis; la

loi martiale avec toutes les injustices de ses procès sommaires sans jury; les paysans se battant avec des vieux fusils, des fourches et des faulx, quelquefois vainqueurs, le plus souvent vaincus; enfin, les jours de deuil national où les échafauds furent dressés sur nos places publiques, et sur lesquels les illustres défenseurs de nos droits mouraient en criant: "Vive la France! Vive la liberté!"

"Le sang tombé de ces échafauds fut une semence généreuse, il arrosa le sol fertile du Nouveau-Monde et sauva la race française en Amérique. Dès ce moment, toutes les libertés religieuses et politiques nous furent acquises.

"Les 70,000 Français de 1759 sont aujourd'hui représentés par deux millions et demi, oui, Messieurs, deux millions et demi de Canadiens-français qui parlent votre langue, qui aiment encore l'ancienne mère-patrie, qui souffrent de vos défaites comme ils se réjouissent de vos triomphes; qui s'écriaient en voyant arriver un navire français à Québec, il y a quarante ans: "Voilà nos gens qui reviennent!" et qui se réunissaient aux portes de leurs églises, en 1870, pour envoyer des secours à vos soldats blessés, humble tribut d'amour filial pour la patrie de leurs ancêtres."

La presse de Paris fut vivement émue en lisant ce beau morceau d'éloquence.

Le *Temps* du 19 avril disait:

"Il nous paraît que le discours prononcé au

banquet de l'Alliance Française par M. Mercier mérite quelque attention. La France ne peut rester indifférente à de pareils témoignages de sympathie et d'affection qui lui viennent de ses enfants passés aujourd'hui sous une autre dénomination politique. Si ce discours ne renfermait que des choses agréables à notre amour propre national, il n'y faudrait pas insister. Mais il s'y trouve quelques leçons et quelques exemples qui venant d'une famille sœur de la nôtre doivent être d'autant mieux accueillies et méritées.

..... "On dit quelquefois que sur les bords du St-Laurent, les descendants des Français de jadis sont fiers de nous; l'autre jour, sur les bords de la Seine, en entendant M. Mercier, nous avons bien plus raison encore de nous sentir fiers d'eux.

..... "Il est une troisième leçon qui se dégage de ce discours, c'est une leçon de tolérance et de paix religieuse. Le ministre de Québec expliquait le succès des efforts soutenus des Canadiens-Français par l'intime union du peuple et de son clergé. Le clergé canadien a été d'un patriotisme admirable. Il a retenu comme en un indestructible faisceau tout ce qui faisait l'unité de l'âme française, non seulement le culte, mais les coutumes, la langue et la littérature. Ainsi unie, la race s'est trouvée imperméable et invincible. Ce qu'il y a de plus admirable peut-être, c'est que cette union du peuple canadien avec son clergé ne l'a pas empêché de marcher dans la

voie de l'affranchissement démocratique et dans celle de la tolérance et du respect des droits invariables de toute conscience. Les droits de la minorité sont consacrés et garantis par la loi aussi bien que ceux de la majorité. Ne serions-nous pas glorieux si l'on pouvait en dire autant de notre République? Mais comment l'alliance pacifique a-t-elle pu se faire entre des éléments que dans notre étroitesse d'esprit nous sommes habitués à concevoir et à traiter comme irréductiblement contradictoires?"

M. Mercier eut l'honneur d'être reçu à l'Élysée par le président Carnot qui voulut l'honorer en le nommant Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur. Il ne voulut pas quitter la France sans visiter St-Malo, ce coin de terre qui nous est cher à tant de titres, puisqu'il a vu naître Jacques Cartier. Je laisse la parole à M. l'abbé Auguste Gosselin qui accompagnait M. Mercier dans ce pèlerinage patriotique. Voici quelques extraits d'une lettre qu'il m'adressait alors de St-Malo:

..... "Aller dire la sainte messe à St-Malo, dans cette antique cathédrale d'où partit autrefois Jacques Cartier pour découvrir le Canada, dans cette église où l'évêque du lieu—car il y avait alors un évêque à St-Malo—bénit ses drapeaux et lui souhaita bon voyage; puis ensuite visiter cette bonne ville de St-Malo encore si intéressante et si catholique, son port si renommé,

et pousser une pointe jusqu'à Limoilou et à la Porte Cartier: *Hoc erat in votis!*

"St-Malo est à cinq ou six kilomètres de La Briantais. A huit heures ce matin, nous étions à la cathédrale, église magnifique dont la construction remonte jusqu'au douzième siècle, l'une des plus belles et des plus attachantes de toute la France, qui possède cependant tant de beaux monuments religieux.

"Je n'ai pas besoin de vous dire le bonheur que j'eus de célébrer la messe en ce lieu béni. Au nom de l'Eglise je remerciai Dieu de lui avoir ouvert, par la découverte de Jacques Cartier, de si vastes horizons pour le salut des âmes.

... .. "La messe dite et visite de la cathédrale terminée, nous parcourons les principaux endroits de la ville où il y a tant de détails intéressants, tant de reliques des âges passés; puis, nous montons en voiture pour Limoilou.

"Les côtes de St-Malo et toutes ces campagnes de Bretagne sont assez souvent noyées dans la brume et les brouillards; dans ces conditions les plus beaux paysages deviennent tristes et sans couleur.

"Aujourd'hui, au contraire, tout cela baigne dans la lumière; le soleil est ravissant, la gaité est partout.

"De St-Malo à Limoilou, il y a bien une dizaine de kilomètres. C'est une excursion ravissante,

sur le bord de la mer, au milieu de jardins, de riches campagnes, de splendides villas dont plusieurs portent des noms de saints, comme par exemple la villa St-Jean-Baptiste, la villa St-Joseph, etc., etc. Evidemment nous sommes ici dans un pays encore bien catholique où le dimanche, d'ailleurs—car c'est aujourd'hui dimanche—est encore religieusement observé.

“Limoilou et la Porte-Cartier sont deux fermes distinctes, qui se touchent cependant l'une et l'autre et appartiennent à un riche propriétaire, qui n'a plus rien de commun avec la famille de Jacques Cartier. Ces deux fermes dépendent de la commune de Rothneuf; l'église est située à deux kilomètres environ.

“Les gravures que nous avons au Canada et qui nous représentent le vieux château de Jacques Cartier sont bien exactes. Il y a une partie de l'habitation qui est évidemment moderne; mais l'autre, celle qui renferme deux tourelles, est certainement très ancienne et remonte au temps où l'on avait sans cesse à se défendre contre des ennemis répandus partout et pouvant arriver à l'improviste à toute heure.

“L'intérieur de la maison est simple comme dans toutes les bonnes fermes françaises: un beau fourneau, toujours luisant, de nombreux ustensiles de cuisine et de ménage, toujours en ordre parfait, une longue table à manger, quelques

chaises, des lits à deux étages, quelques armoires, voilà à peu près tout le mobilier.

“Ce serait se faire illusion que de se représenter la maison de Jacques Cartier comme un grand château, une demeure princière. Jacques Cartier n'était ni un prince, ni un duc, ni un marquis; il appartenait à une famille du peuple; il a découvert le Canada: n'est-ce pas assez pour sa gloire? et en faut-il davantage pour que tout Canadien aime avec passion à visiter le lieu de sa naissance?”

M. Mercier voulut laisser un souvenir de son passage à St-Malo: il fit placer sur une plaque de marbre dans le pavé du chœur de la cathédrale l'inscription suivante:

“Ici s'est agenouillé Jacques Cartier à son départ de St-Malo pour la découverte du Canada en 1531.”

Et plus bas:

“Honoré Mercier, premier ministre de Québec, souvenir de sa visite en 1891.”

IV

M. Mercier arriva à Québec le 18 juillet par une journée superbe. Tout Québec s'était porté au devant de lui pour lui souhaiter la bienvenue. Le lendemain, il se rendait à Montréal où on lui fit l'un des grands triomphes de sa vie. Il méritait tous ces honneurs, car son passage en Europe avait puissamment contribué à annoncer

et à faire mieux connaître notre province. Quant à sa mission, il était impossible de compter sur un succès plus complet. Son séjour de trois mois à Paris avait marqué une date dans l'œuvre de rapprochement entre la France et le Canada que l'on poursuivait depuis dix ans. M. Mercier avait fait une campagne de propagande patriotique avec une ardeur et un succès admirables.

Dès son premier discours prononcé à l'Alliance Française, on avait senti en lui la volonté de mettre en présence les intérêts et les sentiments des deux pays, de façon à rendre un accord aisé et comme inévitable.

Il laissa complètement à son habile collègue, M. Shehyn, ce qui était de sa compétence, et il se renferma dans le domaine des questions d'ordre général. Vu le mauvais état du marché monétaire, ils se bornèrent à contracter un emprunt de quatre millions à deux ans.

C'était le moyen de bien définir notre situation vis-à-vis des intérêts français. Ce n'était pas de l'argent que nos ministres étaient allés en toute hâte demander à l'épargne française; ils avaient tenu avant tout à provoquer l'attention la sympathie, à exciter dans toutes les classes de la population le désir d'étudier les ressources si variées de la province de Québec. De cette façon les capitaux français pourraient prendre la route du Canada en toute connaissance de cause, et sans surprise d'aucune sorte.

En mettant le pied en France, M. Mercier fut informé par une dépêche que Léon XIII, appréciant les services qu'il avait rendus à l'Eglise en différentes circonstances, venait de le créer Comte du St-Empire. Ce titre n'est accordé par le Saint Siège qu'aux évêques nommés assistants du trône pontifical et à certains hauts personnages laïques pour les récompenser des services rendus à l'Eglise.

Le titre officiel de cette dignité est "Comte du palais apostolique et de la Cour de Latran." Dans leur institution primitive ces personnes étaient les compagnons (*Comites*) du Pape quand il habitait St-Jean de Latran et composaient sa Cour. Les insignes consistent en une croix d'or suivant un modèle déterminé, une chaîne d'or et un manteau orné d'une croix.

Ce titre donne droit à tous les privilèges de la noblesse.

Le Bref était daté du 24 mars, le jour même où M. Mercier arrivait en France, et un mois avant sa visite à Rome.

V

Le 30 mai, notre province perdait l'un de ses plus illustres magistrats. Sir Antoine Aimé Dorion s'éteignait doucement à l'âge de 73 ans. C'était incontestablement la personnalité la plus grande, la plus sympathique du vieux parti

libéral qui disparaissait. Et, singulière coïncidence! il mourait au moment même où Sir John Macdonald se débattait encore dans les spasmes d'une longue agonie. Dans ce double malheur national, on voyait s'en aller en même temps, presque à la même heure, deux chefs, qui pendant de longues années avaient lutté l'un contre l'autre dans l'arène parlementaire!

Le nom d'Aimé Dorion a toujours été cher aux libéraux du Canada dont il fut pendant si longtemps le courageux porte-drapeau. D'une intégrité irréprochable, doué de puissantes facultés intellectuelles, il a joué un rôle brillant dans notre politique. Hélas! il a vécu à une époque où le parti libéral, assailli par tous les préjugés, dénoncé comme pernicieux et dangereux, n'avait guère de chance de triompher. M. Dorion—et c'est un de ses titres de gloire—a eu le courage de faire ses combats tout en sachant bien que ses efforts seraient inutiles, qu'il était condamné à l'impuissance. Il luttait pour une cause qu'il croyait bonne, et rendons-lui le témoignage qu'il a employé tous ses talents, dépensé toutes ses énergies pour assurer son triomphe. Il fut souvent vaincu, jamais découragé; il y jetait alors, lui ce grand libéral, cette semence féconde qui a depuis porté ses fruits. Bref, il a préparé de longue main des victoires qui devaient être remportées plus tard par ceux qu'il avait formés à son école.

M. Dorion entra, en 1838, dans l'étude de M. C.-S. Cherrier pour y étudier le droit. Il devint plus tard son associé.

Sans prendre part à la politique, le jeune avocat y portait tout de même beaucoup d'intérêt. On était à ce moment au milieu de ces luttes si émouvantes qui ont amené l'Union des deux Canadas. C'était l'époque où Lafontaine employait tous ses efforts pour nous obtenir le gouvernement responsable. Il avait dans cette belle œuvre l'appui des libéraux de toutes les nuances.

Les jeunes libéraux, non satisfaits de la victoire que venaient de remporter Lafontaine et Baldwin, réclamaient encore d'autres réformes. Ils attaquèrent les réserves du clergé, la tenure seigneuriale, tout enfin ce qui était cher au *Family Compact*, à l'odieux régime oligarchique. Lafontaine et Baldwin aimaient mieux sortir de la vie publique que d'entreprendre cette vaste tâche.

Ce sont les élections générales de 1854 qui ouvrirent pour la première fois à M. Dorion les portes du parlement. Il fut élu par la ville de Montréal. Déjà, il occupait une place considérable au barreau et il s'était conquis par son grand caractère la confiance publique. Toute une pléiade de jeunes gens de talent avait été élue en même temps que lui; ces libéraux s'appelaient Joseph Papin, un tribun de premier

ordre, J.-C. Laberge, un orateur académique, Chs Daoust et le fameux Eric Dorion que l'on surnomma l'Enfant Terrible.

Tous ces hommes représentaient la phalange avancée du parti libéral que l'on désignait sous le nom de *Rouge*.

Au retour de son exil, Papineau dénonça l'Acte d'Union qui fut défendu par Lafontaine alors premier ministre. C'est à cette occasion que s'opéra la scission dans le parti libéral. Papineau fut suivi par la jeune cohorte ayant à sa tête Aimé Dorion.

Après les élections de 1854, l'on voit entrer en scène quatre hommes qui devaient jouer les premiers rôles dans les événements qui allaient se dérouler. Ces hommes étaient John-A. Macdonald et Geo.-Et. Cartier, du côté conservateur et A.-A. Dorion et George Brown du côté libéral.

Plusieurs jeunes libéraux émirent dans ce temps-là les idées les plus extravagantes; mais M. Dorion ne les suivit pas dans cette voie. Il chercha, au contraire, à écarter de son programme tout ce qui était utopique et irréalisable. Malgré cela, on souleva contre lui les préjugés religieux; on le tint responsable des idées professées par cette poignée de jeunes libéraux; on lui attribua injustement des idées qu'il n'avait jamais exprimées ni acceptées.

M. Dorion a combattu la Confédération parce

qu'il y voyait pour notre province des dangers qu'il a signalés dans le temps et qui depuis se sont présentés, démontrant ainsi sa grande clairvoyance politique; toutefois, il n'était pas opposé au principe fédératif. Il aurait accepté une union fédérale des deux Canadas, mais il ne croyait pas le moment arrivé de réunir toutes les provinces.

Geo. Brown s'était allié aux tories pour faire accepter la Confédération, ce qui eut pour effet d'affaiblir le parti libéral. Les élections générales de 1867 furent un désastre pour ce dernier; M. Dorion sortit de la bataille avec une quinzaine de partisans seulement.

Le parti libéral sortit plus fort des élections de 1872. Il prit le pouvoir à la suite du fameux scandale du Pacifique. M. Dorion entra dans le cabinet MacKenzie comme ministre de la Justice. C'est pendant qu'il occupait ce poste qu'il opéra deux réformes importantes que le parti libéral réclamait depuis longtemps: la Loi Electorale actuelle et celle des Elections Contestées. Ces deux mesures furent adoptées à la session de 1874.

M. Dorion abandonna, après cette session, la politique pour accepter la présidence de la Cour d'Appel après la retraite du juge Duval. Dans l'exercice de ces hautes fonctions judiciaires, il fut le type accompli du magistrat instruit, courtois et impartial. Il rendit à ce

tribunal l'autorité, le prestige qu'il avait perdus dans les dernières années. Il apporta dans ses nouveaux devoirs une âme délicate, un cœur droit, une probité au-dessus de tout soupçon, parce qu'il comprenait que le juge doit être au-dessus de toute tentation. La jurisprudence créée par M. Dorion était marquée au coin du savoir et des vrais principes du droit; elle se continue encore aujourd'hui. On cite souvent ses arrêts et ils font autorité devant nos tribunaux.

M. Dorion s'était acquis comme juge en chef un très grand prestige; aussi, en 1877, Sa Majesté la reine Victoria le fit chevalier. Pendant qu'il était dans la politique il avait refusé cet honneur; mais dans cette circonstance, il l'accepta parce qu'il le considérait comme conféré au tribunal dont il était le président.

"Ce fut le malheur de M. Dorion, a écrit M. Laurier, que tandis qu'il se trouva pendant plusieurs années au beau milieu de la mêlée politique, il ne lui vint jamais de sa province une majorité qui l'aurait mis à même de faire triompher les vues libérales, claires et justes qu'il avait sur les questions les plus importantes pour l'avenir du Canada. Bien qu'il se trouvât presque toujours dans la minorité, il ne cessa jamais d'être dans la Chambre une très formidable individualité et d'exercer autour de lui une influence considérable dont la seule source se trouvait dans la hauteur de son caractère et la

puissance de ses talents. Dans les rangs du parti libéral, il n'y a jamais eu d'hommes à qui ait été accordée une part plus grande de respect et d'affection."

VI

Six jours après la mort de Sir A.-A. Dorion, c'était au tour de Sir John-A. Macdonald à descendre dans la tombe à l'âge de 76 ans.

On devait s'attendre à sa disparition, à un âge aussi avancé, après une si rude carrière, après surtout les énormes fatigues d'une lutte acharnée. Mais le public, accoutumé à le voir jouer un rôle si proéminent depuis tant d'années, ne pouvait se résoudre à en prendre son parti.

L'histoire de Sir John est l'histoire du pays pendant qu'il a vécu, tant il a été mêlé à tous les événements importants. Jamais avant lui un homme d'Etat canadien n'avait prêté à la légende comme cet esprit élevé, original. C'était un fascinateur des masses, mais plus encore des individus pris à part et mis en contact immédiat avec ce courant magnétique qui se détachait de tous ses actes, de toutes ses paroles.

Les historiens, ou au moins les chroniqueurs qui préparent l'histoire, ont comparé Sir John à D'Israéli: ils ont eu raison sous un rapport principal, celui de la similitude des moyens appliqués à la politique. Tous deux ont cru à

l'efficacité d'un opportunisme mitigé, d'un *utilitarisme* séduisant dont les masses sont éprises et qu'il est bon de faire sans cesse miroiter à leurs yeux.

Elu en 1844, le jeune Macdonald entra dans le cabinet Draper en 1847, à l'âge de 32 ans.

Les libéraux livraient à ce ministère des combats incessants d'où ils sortaient généralement vainqueurs, mais le cabinet ne respectait pas assez les traditions parlementaires pour se retirer en face de cette majorité hostile. Cet état de choses si anormal ne pouvait pas durer longtemps. Lord Elgin se montrait de plus en plus impatient, la dissolution de la Chambre devenait imminente: Draper voulut entrer en campagne par un coup de théâtre: il se fit libéral!

Cette volte-face ne lui réussit pas; les libéraux l'emportèrent sur toute la ligne. Le nouveau cabinet qui était une seconde édition du ministère Lafontaine-Baldwin présenta un bill d'indemnité en faveur de ceux qui avaient souffert de la rébellion de 1837-38. Les tories de la Chambre, Sir John Macdonald à leur tête, attaquèrent ce bill avec violence; ils firent appel aux préjugés de races. On sait le reste: Lord Elgin fut insulté en pleine rue après avoir sanctionné ce bill et le parlement fut brûlé à Montréal.

Lafontaine et Baldwin, mécontents de l'attitude hostile d'un groupe libéral à leur égard, se retirèrent de la politique. Sir Francis Hincks

et l'honorable A.-N. Morin furent chargés de former un nouveau gouvernement. Celui-ci eut le mérite de négocier avec les Etats-Unis le traité de réciprocité de 1854. Pendant qu'il était en butte aux attaques de John-A. Macdonald et des tories il était aussi assailli par les Réformateurs, George Brown et Sanfield Macdonald, dans le Haut Canada et par une faction de libéraux français organisée par Lafontaine. Le ministère succomba sous tant de coups redoublés. La dissolution des Chambres fut prononcée et à la réunion du nouveau parlement, le candidat ministériel au fauteuil d'Orateur fut refusé grâce à une coalition des libéraux ministériels avec les tories, et l'on eut le cabinet McNab-Morin qui prit le nom de conservateur-libéral. McNab se trouvant en minorité dans sa province dut se retirer pour faire place au ministère Taché-Macdonald. Ce dernier arrivait premier ministre à l'âge de 43 ans. La session s'ouvrit au mois de mai 1864 et le cabinet se trouva à n'avoir qu'une majorité de deux voix. Il fut battu un mois plus tard.

Tous les partis et toutes les coalitions avaient donc été essayés tour à tour sans qu'on pût trouver un cabinet durable. C'est alors que Brown offrit, avec ses amis libéraux d'appuyer le ministère, à condition qu'on lui accordât la représentation basée sur la population. On proposa un nouveau ministère de coalition pour

jeter les bases de la Confédération. Le ministère de Sir E.-P. Taché fut formé. Des délégués furent envoyés à une conférence qui fut tenue à Charlottetown où l'on discuta le projet d'une confédération des provinces. John-A. Macdonald en formait partie et il réussit à faire accepter ses idées. A cette conférence succéda celle qui eut lieu à Québec et où fut définitivement arrêté le plan de la confédération. Macdonald, Cartier, Galt et Brown se rendirent en Angleterre pour discuter le projet avec les autorités impériales qui l'acceptèrent.

Sir Et.-P. Taché mourut vers ce temps-là, et le 1er juillet 1867, quand la confédération fut formée, John-A. Macdonald prit la direction du ministère de la Justice et il fut fait chevalier par la Reine.

En 1871, Sir John fut nommé membre de la Haute Commission anglo-américaine qui négocia le traité de Washington. Toutes les questions qui causaient une irritation dangereuse entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis furent alors réglées,—telles que les réclamations relatives à l'Alabama, la navigation du St-Laurent, la question des pêcheries et la frontière de la Colombie Britannique.

Le gouvernement Macdonald fut défait en 1873, à la suite du scandale du Pacifique. Sir John alla se fixer à Toronto où il reprit la toge d'avocat qu'il avait abandonnée depuis si long-

temps. Il avait réussi à se faire élire et son parti lui confia la direction de l'opposition; il la conduisit avec tant d'habileté, que cinq ans après il reconquerrait le pouvoir et devenait de nouveau chef du gouvernement, position qu'il occupa sans interruption jusqu'à sa mort.

La nature lui avait prodigué tous les dons qui assurent le succès auprès des masses: une parole facile, un esprit prompt à la repartie, un ton de bonhomie qui prévenait en sa faveur, l'art de prodiguer la flatterie tout en la déguisant assez bien pour éloigner la méfiance, la science de la corruption, en sachant prendre chaque homme par son faible, une dose suffisante de perspicacité, de la rouerie à profusion, une voix qui plaisait, l'œil vif et le regard agréable, un sourire charmant, une énorme masse de cheveux bouclés, une taille élancée, la démarche d'une élégante nonchalance et un nez qui faisait toute sa gloire. Le nez de Sir John donnait à ses traits un air moqueur et naïf tout à la fois qui embarrassait d'abord et attirait ensuite ceux qui entendaient ses saillies.

Il faut joindre à cela le caractère le plus aimable, une politesse inaltérable, de charmantes qualités de cœur, une rare fidélité à ses amis, le désir évident de rendre service, la reconnaissance poussée très loin, une excellente mémoire, beaucoup de santé et d'activité, une bonne humeur

qui mettait le plus humble à son aise, et un courage moral qui ne reculait devant rien.

Sir John mourut au moment même où son parti avait le plus grand besoin de son prestige, quand ce parti traversait une crise qui allait finalement le tuer. Il disparaissait en effet à l'instant où les dénonciations de M. Tarte contre Sir Hector Langevin et MM. McGreevy mettaient en péril le gouvernement conservateur.

Qui allait recueillir la succession de Sir John ? Elle aurait appartenu de droit à Sir Hector qui était le doyen du cabinet ; mais l'affaire McGreevy l'avait irrémédiablement écarté de ce poste d'honneur. Les deux noms en vedette étaient ceux de Sir John Thompson et de l'hon. J.-C. Abbott. Ce fut ce dernier qui l'emporta après bien des froissements et des mécontentements. Le choix du premier ministre une fois fait, il se présenta une autre difficulté du caractère le plus sérieux. Les amis de M. Chapleau réclamaient pour lui le ministère des Chemins de fer ; ils n'y réussirent pas. De là une agitation considérable au sein de cette phalange conservatrice. M. Chapleau lui-même afficha ouvertement sa mauvaise humeur sans toutefois résigner.

M. Tarte—l'ami de M. Chapleau—avait épousé sa cause. Si, à ce moment, M. Abbott eut donné satisfaction à M. Chapleau, M. Tarte n'aurait jamais rendu publics les papiers accusateurs contre le gouvernement. Il les a retenus.

jusqu'à ce que le sort de M. Chapleau fut bien décidé. Ainsi, on le voit, le gouvernement conservateur, sans trop s'en rendre compte, était l'instrument de sa propre perte: *Quem Deus vult perdere prius dementat*.

Le parti conservateur sentant tout le mal que lui avaient fait les révélations dans l'affaire McGreevy-Langevin, et qui en voulait à M. Mercier à cause de l'appui qu'il avait donné à M. Laurier dans les dernières élections, voulut faire une diversion en montant ce que l'on a appelé le scandale de la Baie des Chaleurs. C'est cette affaire qui a amené le renvoi d'office du cabinet Mercier par le Lieutenant-Gouverneur Angers.

Ceux qui ont vécu à cette époque tourmentée de notre histoire politique se rappellent encore la campagne de diffamation et de calomnie qui fut menée contre M. Mercier et ses amis, *aliena invidia splendentem*, resplendissante par la haine d'autrui, selon l'expression de l'écrivain Saluste.

Je ne me propose pas dans le moment de faire entendre de vaines récriminations sur ce passé vieux de près de vingt ans: non, je veux tout simplement, aujourd'hui que le calme s'est fait, que les passions se sont apaisées, venger la mémoire de Mercier de toutes ces calomnies qui l'ont si profondément blessé et qui l'ont fait descendre prématurément dans la tombe.

J'exposerai d'abord l'origine de cette compagnie de chemin de fer et les circonstances qui ont amené plus tard tant de difficultés.

CHAPITRE TROISIEME

1891 (SUITE)

I

Histoire de la compagnie de Chemin de fer de la Baie des Chaleurs—Nouvelle compagnie—Le Syndicat Cooper & al—Païement des dettes de l'ancienne compagnie—La transaction Armstrong-Pacaud—Enquête devant un comité du Sénat—Rapport de ce comité—Opinion du juge T.-J.-J. Loranger—Intervention du Lieutenant-Gouverneur—Il envoie un mémoire au gouverneur général—Le jugement de la Cour Suprême dans l'affaire Pacaud.

En 1882, la Législature de Québec avait constitué une compagnie pour construire un chemin de fer de Métapédia, sur l'Intercolonial, à Gaspé.

Cette compagnie ne se composait en réalité que des familles Robitaille et McGreevy, car outre les frères Robitaille, M. Riopel, leur beau-frère, et les frères McGreevy, il n'y avait parmi les actionnaires que quelques individus comme M. Giroux, de Maria, qui leur servaient à former le nombre des directeurs requis par la charte, et ces personnes étaient pour eux de simples prête-noms.

Le capital de la compagnie fut fixé à trois millions de piastres, mais pas un sou n'en a jamais été payé par ces prétendus actionnaires. Ils souscrivirent \$300,000 et firent semblant de payer 5% sur leurs souscriptions bien qu'en réalité ils ne donnèrent que des papiers sans valeur.

Voici comment ils procédèrent pour obtenir ces \$300,000 d'actions libérées.

La compagnie et chacun de ses actionnaires ouvrirent des comptes dans une banque tenue à Sorel par un M. Taillon. Ne perdons pas de vue le fait que les actionnaires étaient en même temps les directeurs de la compagnie. Comme actionnaires ils donnèrent à la compagnie—c'est-à-dire à eux-mêmes—la représentant comme directeurs, leurs billets pour le montant à payer sur leurs actions. En même temps, chacun d'eux comme individu faisait à la compagnie, qui l'acceptait, un compte pour prétendus services d'un montant égal au billet par lui donné. Le compte certifié était présenté à M. Taillon qui en portait le montant au crédit du porteur. A l'échéance de ces billets, chacun d'eux donna son chèque sur M. Taillon et tout se trouva réglé sans que l'on eut versé un centin dans la caisse.

Inutile de dire qu'avec une compagnie ainsi organisée les travaux du chemin ne devaient pas

marcher bien rapidement, tant qu'elle fut laissée à ses propres ressources. Aussi, en 1885, il n'y avait pas un pouce d'ouvrage de fait. Vers ce temps-là, et plus tard encore, le parlement fédéral et la législature locale votèrent des subsides pour environ un million de piastres comme aide à la construction de ce chemin.

Munis de ces subsides et autorisés à émettre des débentures pour \$30,000 par mille, ces messieurs se mirent à l'œuvre en 1886 et donnèrent à M. C.-N. Armstrong un contrat pour la construction des 100 milles dans la direction de Paspébiac. Il devait recevoir \$20,000 du mille et être payé d'abord avec ces subsides, puis avec les débentures au pair.

L'entrepreneur se mit à l'œuvre et il construisit les premiers cent milles? Mais, dès la fin de 1887, il était devenu incapable de continuer les travaux, ayant été obligé, de même que ses sous-entrepreneurs, de donner une partie de leur argent aux directeurs. Les ouvriers et les fournisseurs ne furent pas payés.

En 1888, Armstrong et la compagnie firent avec M. Henry McFarlane un contrat pour terminer les travaux sur les premiers quarante milles et pour construire vingt milles non encore commencés.

M. McFarlane poussa les travaux avec énergie, et il les aurait probablement terminés cette année-là sans des retards qu'il dut subir parce que

les ingénieurs ne s'entendaient pas sur la longueur des travées de certains ponts, et aussi, parce que le droit de passage n'avait pas été payé en certains endroits, bien que M. Riopel, le secrétaire de la compagnie, eût reçu l'argent à cette fin. L'entrepreneur continua à travailler jusque dans l'automne de 1888, au milieu de grandes difficultés, dont la principale était le manque d'argent. Les subsides destinés à le payer avaient été accaparés par la banque d'Ontario, disait M. Riopel, et par celui-ci rétorquait la banque. En novembre ou décembre 1889, M. McFarlane poursuivit la compagnie pour \$200,000 qu'il alléguait lui être dues pour des travaux qu'il avait exécutés. Quelque temps après, il était mis en faillite par MM. Cooper & Fairman. De son côté, la compagnie poursuivit le curateur pour faire résilier le contrat.

Le résultat de toutes ces difficultés fut une nouvelle interruption des travaux qui menaçaient de n'être jamais repris à moins que la compagnie ne fût réorganisée.

Aux élections de 1890, l'hon. M. Mercier fut élu dans le comté de Bonaventure. Quelques semaines plus tard, dans le cours d'une visite à ses électeurs, il leur promit que le chemin de fer se ferait. Or, pour réussir il fallait ou faire disparaître la compagnie ou la réorganiser en y faisant entrer des capitalistes sérieux. M.

Mercier essaya sans succès ce dernier moyen vu que MM. Robitaille et Riopel, maîtres de la situation, avaient des exigences inacceptables. M. Mercier songea alors à faire disparaître cette compagnie et à la remplacer par une autre. La loi lui permettait bien d'en créer une, mais elle ne lui donnait pas le droit d'anéantir celle qui existait. Une loi passée en 1889-90 lui donnait le droit d'annuler les chartes de toutes les compagnies qui, comme celle du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, étaient incapables d'exécuter les travaux qu'elles avaient pour objet d'exécuter. En même temps, la Législature votait deux subsides pour aider à la construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs: l'un de \$50,000 pour la construction du pont sur la Grande Cascapédia, et l'autre de 800,000 acres de terres convertibles en \$280,000 en argent.

Il est bon de noter ici une chose du plus haut intérêt pour ce qui arrivera plus tard: ces subsides n'étaient pas votés à la compagnie déjà existante, mais bien à *toute personne ou compagnie que le gouvernement estimerait avoir les ressources nécessaires pour achever le chemin.*

MM. Robitaille et Riopel, n'ayant pas réussi à faire désavouer cette loi, consentirent à céder toutes leurs actions à un syndicat de riches capitalistes de Montréal pour la somme de \$75,000. Ces capitalistes avaient en plus à faire face à M. Armstrong qui, en sa qualité d'en-

trepreneur non payé, avait droit à la possession du chemin. Il avait une créance de \$298,000 certifiée par l'ingénieur de la compagnie et par ceux du gouvernement fédéral comme du gouvernement local, laquelle était aussi approuvée par le bureau des directeurs de la compagnie. Il consentit à accepter \$175,000 en règlement final.

Tout ceci, qu'on ne l'oublie pas, se passait pendant que M. Mercier était en Europe!

Ces capitalistes, MM. Cooper, Ewing, Dawes, etc., etc., qui avaient fait conditionnellement les arrangements ci-dessus, demandaient au gouvernement de Québec s'il leur accorderait les subsides votés à la dernière session dans le cas où ils acquerraient le contrôle de la compagnie. L'honorable M. Garneau premier ministre intérimaire en l'absence de M. Mercier, accepta cette réorganisation de la compagnie.

Une difficulté pratique se présenta tout d'abord: la loi qui accordait le subside de \$280,000 exigeait qu'il fut en premier lieu employé à payer les dettes de la compagnie. Or, comme il était déjà arrivé que des subsides votés à cette même compagnie avaient été détournés de leur destination, M. Garneau crut devoir prendre des précautions de nature à écarter tout danger de ce genre. Il exigea en conséquence que l'argent fût laissé entre ses mains afin de payer lui-même les créanciers. Il fut alors convenu que le gouvernement

et la compagnie nommeraient chacun un commissaire pour payer les dettes. M. J.-C. Langelier fut choisi pour représenter le gouvernement, et M. Thom fut nommé par la compagnie. Dès qu'une réclamation était présentée à M. Langelier, il la soumettait au représentant de la compagnie, et, si celui-ci l'approuvait, elle était payée par M. Langelier. Il paya ainsi une somme de \$60,000 aux ouvriers, aux cultivateurs et aux fournisseurs. C'est de la même manière qu'il acquitta la réclamation de M. Armstrong.

Tout avait donc été fait de la façon la plus régulière.

M. Armstrong, à même l'argent qu'il reçut, donna une somme de \$100,000 à M. Ernest Pacaud et une autre somme considérable à MM. Riopel et Robitaille. C'était son argent, il pouvait en disposer comme il l'entendait sans que la province eût le droit de s'en plaindre. C'est du reste ce que la Cour Suprême a décidé dans la fameuse cause de la Reine et Pacaud. Dans cette instance, la Couronne poursuivait M. Pacaud en recouvrement de ces \$100,000 que lui avait données M. Armstrong; le juge Andrews donna gain de cause à la Couronne. Cette affaire fut portée en Cour Suprême et ce tribunal décida à l'unanimité qu'il n'y avait aucun lien de droit entre la Couronne et Pacaud et il cassa le jugement de première instance.

M. Pacaud avait reçu \$100,000 de M. Arms-

trong, c'est vrai, mais ce n'était certainement pas pour lui faire payer sa réclamation par la compagnie, puisqu'elle y était tenue en vertu de la loi; ce ne pouvait pas être, non plus, pour avoir fait voter le subside de \$280,000, car personne ne l'a jamais prétendu, pas même M. Barwick, l'avocat de la banque d'Ontario. Ce subside, comme je l'ai dit plus haut, n'avait pas été voté en faveur de telle ou telle personne, mais bien, *pour toute compagnie ou personne que le gouvernement estimerait avoir les ressources nécessaires.*

Au reste, la position de MM. Riopel et Robitaille n'était pas meilleure puisqu'ils reçurent \$75,000 pour sortir d'une compagnie dans laquelle ils n'avaient jamais mis un rouge liard, après avoir empoché une partie des subsides qui avaient été votés à la compagnie.

On fit un crime à M. Pacaud d'avoir reçu ces \$100,000 et il n'y eut pas un mot de blâme pour les MM. Robitaille d'avoir touché les \$75,000 sans y avoir plus de droit que M. Pacaud en pouvait avoir à l'autre somme.

La nouvelle compagnie fut organisée par un arrêté en conseil en date du 21 avril 1891. Elle se composait de MM. J.-P. Dawes, de Lachine, James Cooper, Alexander Ewing, Angus-M. Thom et James Williamson, tous de Montréal, tous des capitalistes de premier ordre. Ces messieurs s'engagèrent:

1° A réorganiser la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

2° A faire et mettre en exploitation, le ou avant le 31 décembre 1892, les 100 milles de chemin compris entre Métapédia et Paspébiac, et la suite, en gagnant le Bassin de Gaspé, aussitôt que les circonstances le permettraient.

3° A continuer les travaux sur les 60 milles compris entre Métapédia et la Grande Casca-pédiac, dès que la compagnie pourrait prendre possession de cette partie du chemin, (c'est-à-dire aussitôt que les réclamations non contestées auraient été payées), ce qui devait être fait à la diligence du gouvernement, de cette date au dix mai suivant le plus tard.

4° A déposer comme garantie entre les mains du gouvernement \$500,000 des débentures de la compagnie de l'émission actuelle ou toute autre garantie satisfaisante, lesquelles garanties devant être remises à la compagnie dès que le chemin serait terminé jusqu'à Paspébiac.

A condition:

1° Que la balance des subsides accordés au dit chemin de fer soit payée à la compagnie à mesure qu'elle aura été gagnée conformément à la loi;

2° Que le gouvernement s'engage à payer à la compagnie un subside de 800,000 acres de terres converti en argent, lequel sera gardé par le gouvernement et par lui employé pour payer

les dettes actuelles du dit chemin; et que le surplus, s'il en reste, sera gardé par le gouvernement qui en rendra compte à la compagnie au règlement final;

3° Que les dites dettes et réclamations, après qu'elles auront été approuvées et certifiées par M. A.-M. Thom, représentant la compagnie, seront payées par une personne nommée à cette fin par le gouvernement.

Ce marché est bien clair, n'est-ce pas? Il fait voir toutes les précautions prises par M. Garneau pour sauvegarder tous les intérêts.

II

Les \$100,000 de M. Pacaud

Comment la transaction Armstrong-Pacaud a-t-elle été rendue publique? La chose est trop connue pour que j'en parle ici.

La presse conservatrice se mit à dénoncer le gouvernement de la façon la plus violente. Enfin, le sénat se mit en tête de faire une enquête sur la manière dont le subside local avait été employé, mais il refusa de s'enquérir de quelle façon le subside fédéral avait été dépensé. C'était une violation de la constitution, un empiètement sur les droits des provinces. De quelle autorité, en effet, ce corps irresponsable pouvait-il s'enquérir d'une pareille chose qui n'était pas

de sa compétence? Il aurait eu un semblant de raison s'il s'était enquis du subside fédéral, mais il se garda bien de le faire afin de ne pas compromettre ses amis, MM. Robitaille et McGreevy. C'était une immixtion tellement odieuse dans le domaine provincial, qu'un peuple libre et éclairé aurait été justifiable de recourir aux armes,—si la chose avait été possible—pour la repousser et défendre sa liberté. Ce qui parut plus extraordinaire encore, ce fut l'attitude du *Globe*—l'ancien champion de l'autonomie des provinces—qui prit fait et cause pour nos adversaires, au lieu de sonner le clairon d'alarme. Il imita la conduite de son fondateur, George Brown, qui ne s'est jamais gêné de lâcher ses alliés politiques quand ses intérêts le portaient du côté des tories.

Et, quelle enquête le sénat a-t-il faite? Il procéda avec une révoltante partialité. L'honorable F. Langelier, chargé de représenter le gouvernement devant le comité du sénat, protesta contre l'usurpation de pouvoir que s'arrogeait cette Chambre.

Ces irresponsables laissèrent à M. Barwick, l'avocat de la banque d'Ontario et à M. Cockburn, toute la latitude possible; ils leur permirent de prouver tout ce qu'ils voulurent, mettant de côté les règles les plus élémentaires de la preuve et de la procédure. Ils laissèrent M. Barwick entendre les témoins qui lui convenaient, clore sa preuve sans avoir entendu des témoins qu'il

avait lui-même assignés, mais dont il redoutait la franchise.

Au contraire, dès que M. Langelier ouvrait la bouche, on faisait du bruit pour l'empêcher d'être entendu.

Voici le fameux rapport de ce comité du sénat:

"Le 28 avril 1891, un état des travaux faits et non payés à C.-N. Armstrong, aux termes de son contrat avec la compagnie, fut certifié par L.-J. Riopel, directeur gérant, et L.-A. Robitaille, secrétaire de la compagnie, montrant un total de \$298,943.62. Aucune telle somme n'était due par la compagnie à M. C.-N. Armstrong."

D'où il résulte: 1° que MM. Robitaille et Riopel ont signé un rapport faux; 2° que M. Armstrong n'avait droit à rien du tout. Or, tous les ingénieurs, tant ceux du gouvernement d'Ottawa que ceux du gouvernement de Québec, avaient déclaré que M. Armstrong avait droit à \$298,000! M. Thom, au nom de la compagnie, avait reconnu cette réclamation au montant de \$175,000 et autorisé M. Langelier, le représentant du gouvernement, à la lui payer. M. Armstrong jura qu'à même cette somme, il avait payé \$100,000 à M. Pacaud et qu'il avait distribué une partie de la balance entre MM. Riopel et Robitaille. Toujours d'après les prétentions du comité du sénat, ces messieurs n'avaient pas plus de droit à cette somme que M. Pacaud lui-même. Comment se fait-il qu'ils ont été absous quand M.

Pacaud n'a pas pu trouver grâce devant cette nouvelle Chambre Etoilée?

Le gouvernement de Québec s'était contenté de protester contre l'intrusion du sénat dans ses affaires. Il aurait été préférable qu'il se fût défendu, mais ce privilège, garanti par la constitution à tout accusé, lui fut brutalement refusé. M. Mercier aurait préféré tomber plutôt que d'autoriser la violation du principal article de son programme: l'autonomie des provinces. C'est peut-être l'occasion de rappeler ici ce que feu le juge T.-J.-J. Loranger écrivait dans ses belles lettres sur la Constitution dont il était réputé l'un des meilleurs interprètes:

“Les auteurs de la Confédération de 1867 avaient ostensiblement d'autres vues; les résolutions de la conférence de Québec étaient fondées sur le principe d'une stricte égalité ou d'une autorité égale entre la Puissance et les provinces sans subordination des secondes envers la première, dans les limites de leur ressort respectif. Dans la sphère de leurs attributions locales, l'autorité des provinces devra rester absolue, comme le pouvoir fédéral le deviendrait dans les bornes de ses attributions générales. Ce fut à ces conditions qu'elles consentirent et en particulier celle de Québec, à l'union fédérale.

.....“Les conséquences qui doivent résulter de la solution de ce conflit sont d'un grand intérêt pour la province de Québec. En effet, si les

prétentions fédérales prévalent et si le principe de l'infériorité des provinces et de la dépendance de leurs législatures envers le pouvoir fédéral est reconnu, en moins d'un demi-siècle leur absorption sera consommée et le régime fédéral fera place à l'union législative si justement redoutée par notre province."

III

Intervention du Lieutenant-Gouverneur.

A la suite de cette enquête batarde faite au sénat, M. Angers crut devoir intervenir: cela faisait partie du complot ourdi pour dérober le pouvoir à M. Mercier. Le 7 septembre, il adressait à ce dernier une lettre dans laquelle il lui demandait des explications sur certains faits révélés devant le sénat au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Voilà le grand défenseur de la constitution en 1878 qui oublie son passé, ses luttes, pour prêter main forte au sénat en reconnaissant sa compétence à enquêter sur des affaires de la province! Et, sans attendre la réponse de M. Mercier—ce qui était pour le moins de courtoisie élémentaire—M. Angers s'empressa d'envoyer son mémoire au gouverneur-général qui à son tour le remit à M. Abbott, son premier ministre. Aussitôt, le sénateur Bolduc demanda la production de ce document: M.

Abbott fit mine de se faire tirer l'oreille, puis, enfin, il le produisit devant le sénat.

Comme il est facile de voir les fils de cette conspiration!

La plus simple justice exigeait que les deux documents, savoir le mémoire de M. Angers et la réponse de M. Mercier, fussent déposés en même temps sur la table du sénat. Tous les hommes raisonnables seront de cet avis. Le fait était d'autant plus grave que le lieutenant-gouverneur avait trouvé un moyen, régulier ou non, mais sûrement injuste, grâce à la connivence de ses amis d'Ottawa, de jeter en pâture au public un document d'une nature confidentielle, tandis que M. Mercier, lui, lié par son serment d'office, se trouvait dans l'impossibilité de faire connaître sa défense. C'était, de la part de M. Angers manquer non seulement aux règles les plus élémentaires de la justice, mais encore au plus sacré de ses devoirs envers son premier aviseur. C'était la continuation de la conspiration ourdie contre M. Mercier.

L'opinion de Lord Dufferin en matière constitutionnelle vaut bien, on l'admettra, celle de M. Angers. Or, n'a-t-il pas tenu une conduite bien différente à l'égard de ses ministres en 1873, lors du scandale du Pacifique? Il ne s'est pas borné à communiquer à Lord Kimberly, le ministre des colonies, simplement les accusations

portées contre ses ministres. Non: il attendit leurs raisons, et une fois en possession des explications des deux parties, il adressa au ministre des colonies un mémoire admirablement fait dans lequel il exposait la situation, sans préjugé, sans partisanerie. Il donnait les motifs pour lesquels il ne croyait pas devoir retirer sa confiance à ses aviseurs, et, la principale, c'était qu'ils commandaient la majorité des chambres. Tel était également le cas pour M. Mercier qui venait de sortir des élections avec une majorité considérable.

Si M. Angers avait imité Lord Dufferin dans sa prudence et sa droiture, dans la protection qu'il devait à ses ministres, il aurait certainement attendu, avant d'adresser son mémoire au gouverneur général, les explications qu'il avait demandées à son premier ministre.

IV

Mémoire de M. Angers.

Voici un résumé de ce long document:

Il commence par citer les discours prononcés par M. Mercier, en différentes occasions, dans lesquels il démontrait l'importance de construire ce chemin afin de donner une communication plus facile à cette population.

Ensuite, il raconte ses entrevues avec M. Gar-

neau au cours desquelles il lui recommande d'agir avec prudence. Celui-ci lui assure que toutes les précautions ont été prises et que tout a été fait suivant la loi, sur le rapport des officiers en loi de la Couronne.

C'est à la suite de tout cela qu'il donna sa sanction à l'arrêté en conseil du 21 avril 1891. Il avait donc été tenu au courant de tout. Il approuve également un autre arrêté en conseil chargeant M. J.-C. Langelier de payer les réclamations admises par la compagnie.

M. Garneau, dit-il, le mit au courant d'une lettre qu'il avait reçue de M. Mercier qui était en Europe et qui approuvait le marché.

M. Angers parle d'une entrevue avec M. Garneau où celui-ci lui aurait dit qu'on exerçait sur lui une pression qui le fatiguait et dont le lieutenant-gouverneur cherche à tirer parti.

Après avoir référé à ce qui s'était passé devant le comité du sénat, M. Angers dit :

"Devant le comité du sénat, des témoins ont révélé certaines circonstances qui ont précédé et suivi l'émission des lettres de crédit et l'usage qui en a été fait." Puis, il raconte les conversations entre Armstrong et Pacaud au sujet d'un nouveau syndicat au cas où McDonald & Cameron n'aboutiraient pas; que de retour à Montréal Armstrong reçut un télégramme l'informant que le gouvernement n'ayant aucune nouvelle de Macdonald & Cameron était libre de négocier

avec un nouveau syndicat; que Pacaud se serait alors chargé d'obtenir le règlement de cette affaire moyennant \$100,000.

M. Angers cite encore les témoignages *ex parte* recueillis devant le comité du sénat dans lesquels il est question du paiement d'un acompte fait par M. Pacaud sur un billet qui portait l'endossement de MM. C.-A.-P. Pelletier, F. Langelier, J.-I. Tarte, Ernest Pacaud et le mien, aussi d'une traite de \$5,000 en faveur de M. Mercier, à Paris. Enfin, il conclut avec le rapport du comité du sénat.

"Il semblerait, ajoute M. Angers, qu'il existe une barrière entre le gouvernement et les créanciers de la province, où l'on prélève un tribut.

"Dans ces circonstances, il est de mon devoir:

"1° De requérir des explications sur cette affaire du chemin de fer de la Baie des Chaleurs;

"2° De requérir votre concours pour qu'une Commission Royale soit nommée, composée de trois juges, MM. Jetté, Baby et Davidson.

"En attendant nouvel ordre, je vous requiers aussi de limiter l'action du gouvernement à des actes d'administration urgente et de révoquer la nomination du député lieutenant-gouverneur et de donner avis de cette révocation à qui de droit."

Sans avoir la décence élémentaire d'attendre les explications qu'il demandait, M. Angers met le gouvernement en tutelle, il lui impose une commission sans avoir pris son avis, et tout cela dans

un langage arrogant et cassant indigne du représentant de la Souveraine.

La réponse de M. Mercier fut remise le 15 septembre, de bonne heure, à M. Angers. Or, le mémoire de ce dernier a été mis le 16 devant le sénat, et, partant, il aurait pu être accompagné de la réponse qui fut supprimée avec intention.

V

Réponse de M. Mercier

Les griefs de M. Angers se résumaient comme suit :

- 1° La question du subside et son emploi;
- 2° Le louche qui entoure la transaction;
- 3° La promesse d'un dépôt de \$50,000 faite à M. Dumoulin pour l'engager à escompter un billet de \$20,000 endossé par M. P. Vallière;
- 4° Les répugnances de M. Garneau, la pression exercée sur lui;
- 5° La traite de \$5,000 de M. Mercier pendant qu'il est à Paris;
- 6° L'organisation de la Commission Royale.

Voyons maintenant les réponses de M. Mercier sur ces différents points.

M. Mercier commence par déclarer qu'il veut qu'il soit bien compris, en ce qui concerne le sénat, qu'il n'admet ni sa juridiction, ni la justice de ses procédés.

1° *Le subsidé*.—“Votre Honneur voudra bien remarquer qu’il ne s’agit pas ici d’un subsidé ordinaire, d’un montant de tant par mille, payable par section de 10 milles quand les travaux seront faits; mais d’un subsidé spécial, échappant à la règle générale et payable en une seule fois, quand les conditions mentionnées auront été remplies à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil.

“Votre Honneur voudra bien remarquer que par l’arrêté en conseil (celui qui réorganise la compagnie), vous vous êtes déclaré convaincu que les personnes avaient les moyens voulus pour conduire l’entreprise à bonne fin, tel que requis par le statut.

.....“Je n’ai pas besoin de relever la différence qui existe entre le statut et l’arrêté en conseil, car Votre Honneur l’a sans doute remarqué dans le temps. Le statut parle des dettes privilégiées et l’arrêté en conseil mentionne les “dettes actuelles” de la compagnie, sans distinguer entre les dettes privilégiées et celles qui ne le sont pas.

“Il est bien évident que ceux qui ont rédigé l’arrêté en conseil étaient d’opinion, comme Votre Honneur qui l’a approuvé, que le statut n’était pas limitatif et que tout en exigeant la garantie du paiement des dettes privilégiées, le statut permettait aussi à l’exécutif, dans l’arrangement qu’il ferait, d’imposer, comme condition, le paiement des dettes non privilégiées.

“Les personnes avec lesquelles le gouvernement traitait pouvaient refuser cette nouvelle condition, mais comme elle était dans l'intérêt de la province, le gouvernement faisait bien de l'imposer; et dès que ces personnes l'avaient acceptée, la condition devenait exécutoire.

“Tout ce qui vient d'être exposé peut se résumer comme suit: la législature vote un crédit spécial et l'exécutif dispose de ce crédit dans les limites du statut. Il y a d'abord l'autorisation législative pour prendre l'argent du coffre public, puis celle du lieutenant-gouverneur en conseil pour en faire le paiement. Tout est complet, il ne reste plus qu'à passer à l'exécution, et à mettre les fonds nécessaires entre les mains du commissaire.

“Les fonds sont mis entre les mains du commissaire, qui paie suivant qu'il y est tenu, toutes les dettes approuvées par M. Thom; et, si je suis bien informé, toutes les dettes privilégiées approuvées par la compagnie représentée par M. Thom qui ont pu être constatées, telles que salaires d'ouvriers, provisions etc., etc., ont été acquittées.

“Parmi les réclamations existant alors contre la compagnie, se trouvait celle de M. C.-N. Armstrong, entrepreneur du chemin, réclamation fixée par le certificat de l'ingénieur, M. Light, à \$298,943.62, et acceptée pour ce montant.

“A la suite de négociations entre M. Thom

et M. Armstrong, ce dernier a consenti à réduire sa réclamation de \$298,943.62 à \$175,000 comme règlement final. M. Thom certifie ce montant, et comme il y était tenu en vertu de l'ordre en conseil, le commissaire, M. Langelier, le paie.

“Voilà toute cette affaire du chemin de fer de la Baie des Chaleurs en autant que le gouvernement y est concerné.

“Il est bien établi par ce qui précède, que tout ce qui a été fait est légal, en conformité avec le statut et les arrêtés en conseil approuvés par vous.”

Les travaux étaient poursuivis avec une grande activité, les ouvriers travaillaient jour et nuit; les premiers 60 milles du chemin étaient en état d'être exploités. La première section du vingtième au vingt-quatrième mille était à se faire et la construction en était fort avancée ce qui prouve que la nouvelle compagnie était sérieuse.

La compagnie avait déposé à la banque \$200,000 pour payer les hommes et les matériaux dont elle avait besoin. Les rails pour cette section étaient arrivés à Lévis.

2° *L'honorabilité de la transaction.*—“Vous avez devant Votre Honneur, dit M. Mercier, tous les faits pour établir l'honorabilité de la transaction pour ce qui regarde le gouvernement, surtout les témoignages de MM. Cooper, Thom et Lonergan qui déclarent formellement que tout s'est fait strictement au point de vue des affaires

et qu'il n'y a jamais eu d'intermédiaire entre le gouvernement et la compagnie.

M. Cooper devant le comité du sénat dit:

—“Q. Quelle a été la nature de vos négociations ou transactions avec le gouvernement de Québec, en rapport avec cet arrangement? Y a-t-il eu quelque *boodlage* ou quelque chose de malhonnête (*improper*) dans ces négociations?

R.—“Je n'ai pas connaissance de telle chose.

M. Thom, le secrétaire de la compagnie, dit de son côté:

.....“Q.—Quand vous avez réglé avec M. Armstrong, M. Pacaud vous avait-il vu au sujet de ce règlement?

“R.—Non monsieur.

“Q.—M. Pacaud ne vous a jamais vu, il ne vous a jamais demandé de régler avec M. Armstrong?

“R.—Non. Durant toutes les négociations, je ne pense pas de l'avoir vu plus de deux ou trois fois, une fois à New-York et une fois à Québec.

—“Q. Vous a-t-il proposé de lui donner quelque chose pour régler l'affaire?

—“R. Rien du tout.”

Maintenant écoutons M. Armstrong:

—“Q. Le gouvernement a-t-il eu quelque chose à faire avec le règlement de votre réclamation?

—“R. Rien du tout, excepté le paiement du montant.

—“Q. Ce que vous avez payé à M. Pacaud doit avoir été payé pour régler votre réclamation avec le nouveau syndicat ?

—“R. C’était pour régler ma réclamation contre la compagnie, le nouveau syndicat n’existait pas.

—“Q. Aucun membre du gouvernement, directement ou indirectement, vous a-t-il jamais dit ou insinué, ou fait comprendre que vous deviez vous adresser à M. Pacaud pour obtenir un règlement de votre réclamation ?

—“R. Je n’ai jamais échangé un mot à ce sujet, avec aucun membre du gouvernement.

—“Q. Vous n’avez jamais vu aucun membre du gouvernement, en rapport avec le règlement de votre réclamation ?

—“R. Jamais.”

Tout s’était donc passé de la façon la plus honorable entre le gouvernement et la compagnie. Sans l’incident Pacaud-Armstrong personne n’aurait songé à faire la moindre insinuation contre la transaction.

3° *La promesse d’un dépôt de \$50,000.*—
“Votre Honneur, pour démontrer les inconvénients de ce système (les lettres de crédit), dit que pour arriver à obtenir un certain montant à même une de ces lettres, à la Banque du Peuple, il a fallu que l’honorable Chs Langelier fît la promesse qu’un dépôt de \$50,000 serait fait à même le produit de l’emprunt de dix millions.

“J'avoue que la lettre de M. Dumoulin à M. Bousquet justifie cette assertion jusqu'à un certain point; mais le reste de sa déposition la détruit complètement. Il dit positivement (aux pages 50 et 51, sénat) qu'il aurait fait l'escompte sans cette promesse, et que même cette promesse ne fut faite qu'après qu'il eut décidé de faire l'escompte. Lisons les questions et les réponses:

“Par M. Barwick:

—“Q. Dites-nous, s'il vous plait, ce qui se passa alors, et quel rôle M. Langelier joua dans cette affaire?

—“R. Il n'y prit pas grand'part, je crois; il me fit la promesse d'un dépôt de \$50,000; je le lui avais demandé.

—“Q. Dans le cas où vous feriez la transaction?

—“R. Non, j'avais décidé de faire l'avance, mais je lui dis que nous étions court d'argent, et que, comme ils étaient pour recevoir un fort montant à la suite de l'emprunt qu'ils faisaient, je devais espérer avoir un dépôt fait dans ma succursale pour au moins \$50,000. Et alors il me fit la promesse de faire ce dépôt. Ceci me décida complètement à faire l'avance, mais je crois que ce ne fut pas la principale raison; j'aurais fait le prêt à cause du fait que M. Vallière était une de mes pratiques.

“Ainsi M. Dumoulin lui-même déclare qu'il

aurait fait le prêt sur la valeur intrinsèque des papiers soumis à l'escompte, sans la promesse de dépôt.

“Même sur ce point encore, et malgré ces corrections apportées dans son témoignage à l'encontre de sa lettre à M. Bousquet, je suis obligé d'informer Votre Honneur que telle promesse n'a jamais été faite. M. Chs Langelier avait déjà nié le fait dans les journaux; et j'annexe à cette lettre copie de sa déclaration solennelle et de celle de M. Philippe Vallière niant catégoriquement telle promesse. M. Vallière surtout affirme qu'il s'est rendu à la banque seul avec M. Pacaud et que M. Langelier ne s'est trouvé là que par hasard; que M. Langelier n'a jamais promis de faire obtenir un dépôt de \$50,000 pour engager le caissier à escompter le susdit chèque de \$20,000, mais que M. Dumoulin lui ayant demandé d'user de son influence pour lui faire obtenir un dépôt, M. Langelier ne s'est jamais engagé à rien, et s'est contenté de dire qu'il ferait son possible.

4° *Les répugnances de l'hon. M. Garneau.*—
“Votre Honneur me fait part d'une conversation qu'il aurait eue, du 23 au 26 avril dernier, avec M. Garneau, premier ministre par *interim*, dans laquelle il vous aurait dit “qu'il subissait de fortes
“pressions, qu'on voulait lui faire faire des choses
“qui lui répugnaient, qu'on menaçait de télé-

“graphier à l’honorable M. Mercier, et il ajouta “qu’il était tenté de résigner.

“J’ai demandé des explications à mon collègue M. Garneau, et il me dit qu’il croit que Votre Honneur résume ses paroles assez exactement, mais que sans explications elles pourraient créer une impression contraire à celle qu’il voulait faire naître. M. Garneau me fait remarquer qu’il était alors premier ministre *ad interim*, trésorier *ad interim* et commissaire des travaux publics; que conséquemment il avait une triple responsabilité qui le fatiguait d’autant plus qu’il était malade, et que sur le tout, il lui répugnait de faire la transaction, malgré les fortes pressions qui lui étaient faites pour en finir, tant qu’il n’aurait pas obtenu des garanties suffisantes et l’opinion du procureur général, ce que d’ailleurs mes collègues exigeaient comme lui; mais qu’aussitôt qu’il eut obtenu le dépôt de débentures, au montant de cinq cent mille piastres portant hypothèque sur tout le chemin, il se sentit bien plus à l’aise, et crut qu’il pouvait faire la transaction sans danger; M. Garneau ajoute même qu’il en informa Votre Honneur dans une des entrevues subséquentes.

“M. Garneau désire surtout faire savoir qu’en disant qu’il subissait de fortes pressions, il ne voulait pas faire comprendre que c’était des pressions illégitimes et indues; mais qu’ayant été en négociations pendant plusieurs jours avec le

nouveau syndicat, sans être arrivé à aucune conclusion, il était menacé à chaque instant par M. Thom, qui représentait ce syndicat, de voir les négociations rompues et l'affaire complètement abandonnée."

5° *La traite de \$5,000.*—"Votre Honneur dit: "Le même jour (15 mai) M. Pacaud achète, au "moyen d'un chèque tiré sur ce même compte, "une lettre de change sur Paris en faveur de "l'Honorable M. Mercier, au montant de \$5,000, "produisant 25,000 francs."

"Le témoignage de M. Lafrance, caissier de la Banque Nationale, établit que ces \$5,000 ont été prises à même le produit d'un billet de M. Pacaud, endossé par M. Vallière et garanti par l'un des chèques que Votre Honneur mentionne.

"D'un autre côté, je suis informé que ce montant a été prélevé au moyen d'un des blancs seings que j'avais laissés, au sénateur Pelletier, avant mon départ pour l'Europe, Je n'ai pas eu occasion de vérifier laquelle de ces deux versions est exacte.

"Mais, quoiqu'il en soit, je vous affirme qu'étant en Europe et sentant le besoin de toucher cette somme, j'en ai fait la demande convaincu que ce montant pouvait être prélevé au moyen des blancs seings que j'avais laissés; et naturellement, avec l'intention de payer moi-même l'effet de commerce qui aurait été employé pour me procu-

rer ce montant, vu que c'était pour des dépenses qui m'étaient personnelles.

“J'affirme, de plus, que quand j'ai fait la demande de cette somme, j'ignorais, et j'ai ignoré longtemps encore après, que cette transaction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs était faite, et que je n'ai su que quelque temps après mon retour au Canada, sur le rapport des procédés du sénat publié dans les journaux, que M. Pacaud avait obtenu une somme de cent mille piastres ou toute autre somme.”

6° *L'organisation de la commission royale.*— On a vu par le mémoire de M. Angers, que sans attendre les explications de son premier ministre, il lui avait imposé une commission royale, prenant ainsi le rôle d'*aviseur* et non celui d'*avisé*. Il ne veut pas du jugement de la Chambre: ce sont des juges choisis par lui seul qu'il lui faut pour faire le procès de ses ministres!

M. Mercier lui suggère de ne nommer qu'un seul commissaire et il lui suggère le nom de Sir Francis Johnson, le juge en chef de la Cour Supérieure, un vieux magistrat au-dessus des passions politiques. Il repousse cette suggestion: il lui faut ses trois commissaires.

M. Mercier revendique son droit d'aviser le représentant de la Couronne dans les termes suivants:

“En revendiquant ce droit, je m'appuie sur l'autorité constitutionnelle et les précédents,

autorité et précédents qui ne peuvent laisser de doute dans l'esprit de qui que ce soit. Je me contenterai pour le moment de rappeler un seul de ces précédents, celui créé par ce qui a été appelé "le scandale du Pacifique."

"Des accusations très graves avaient été portées devant la Chambre des Communes par l'un de ses membres, contre les ministres de la Puissance, et des documents supposés porter la signature de quelques uns des ministres avaient été produits à l'appui de la dénonciation. Sir John Macdonald crut devoir soumettre ces accusations à un comité d'enquête parlementaire, nommé par la Chambre des Communes, où il commandait la majorité; mais les procédés de ce comité furent arrêtés par le désaveu de la loi qui l'autorisait à assermenter les témoins. Sir John avisa Lord Dufferin, alors gouverneur général du Canada, de constituer en commission royale les membres de ce comité; et le 28 juin 1873, celui-ci se déclarait prêt à accepter l'avis de son premier ministre dans les termes suivants:

"De la part de la Couronne, je n'aurai pas d'objection à offrir la commission que vous proposez, et je pense que vous pouvez agir avec une convenance parfaite dans la supposition que les membres du comité accepteront la charge qui leur sera confiée."

"Le 2 juillet 1873, Sir John fit connaître sa décision au président du comité, mais MM.

Dorion et Blake, ayant refusé de faire une enquête en dehors du comité de la Chambre, et de faire partie de la commission proposée, le gouverneur général fut avisé par son cabinet de nommer commissaires MM. Day, Polette et Cowan, ce qui fut fait par arrêté en conseil.

“Les paroles prononcées par Lord Dufferin en réponse à un mémoire d’un certain nombre de membres de la Chambre des Communes font bien comprendre la théorie constitutionnelle à ce sujet, telle que entendue et pratiquée par les hommes d’Etat d’Angleterre.

“Il s’agissait de savoir si le gouverneur général allait refuser de proroger le parlement sur l’avis de ses ministres placés sous le coup d’une très grave accusation.

“Vous me pressez, dit Lord Dufferin, pour des “raisons courtoisement et vigoureusement expo-
“sées, de ne pas suivre l’avis qui m’a été unani-
“mement donné par mes ministres responsables,
“et de refuser de proroger le parlement; en d’autres
“termes, vous me priez de les bannir de mon
“conseil; car, messieurs, vous devez savoir que
“cela serait le résultat nécessaire de mon assen-
“timent à votre requête.

“Sur quoi m’appuierai-je pour adopter une
“démarche aussi grave? Quelle garantie m’offrez-
“vous que le parlement fédéral approuverait une
“pareille intervention de ma part? Vous-mêmes,

“messieurs, vous ne formez pas une majorité de
“la Chambre des Communes, et je n’ai pas les
“moyens de m’assurer que la majorité de ce corps
“souscrira à l’opinion que vous énoncez. Et
“de plus, à quoi en appellerai-je pour justifier
“ma conduite ?

“Il est vrai que des accusations graves ont été
“lancées contre ces messieurs, accusations qui,
“je l’admets, exigent la plus minutieuse enquête ;
“mais comme vous le faites remarquer vous-
“mêmes dans votre mémoire, la véracité de ces
“accusations reste encore à constater.....
“Le Gouverneur Général doit-il sur la foi et la
“force de pareils documents, chasser de sa pré-
“sence des hommes qui depuis des années ont
“occupé les postes les plus élevés de l’Etat et à
“qui on n’a cessé de donner des marques réitérées
“de confiance pendant la dernière session du
“parlement ?

“Il est vrai que certains documents d’une signi-
“fication grave ont été publiés relativement à
“cette affaire, et que les plus amples explications
“doivent être données à leur endroit ; mais il n’a
“pas encore été produit de preuves qui les relient
“nécessairement aux transactions coupables dans
“lesquelles on prétend que les ministres sont
“impliqués, quelque suspects qu’ils puissent
“paraître lorsqu’ils sont rapprochés de la corres-
“pondance à laquelle ils ont été rattachés par la
“personne qui se les était procurés. Dans ces

“circonstances, quel droit a le Gouverneur Général de déclarer sur sa responsabilité personnelle
“au Canada, et non seulement au Canada, mais à
“l’Amérique, et à l’Europe, qu’il croit ses ministres coupables des crimes dont on les accuse?
“S’il était possible en ce moment de convoquer les
“Chambres et de me mettre en relation directe
“avec le Parlement du Canada, mes embarras
“disparaîtraient, mais c’est une impossibilité
“physique.

“Messieurs, la situation que nous discutons
“est à la fois critique et embarrassante; mais je
“ne puis qu’espérer qu’après une étude rétrospective et calme des faits sous tous leurs aspects,
“vous viendrez à la conclusion qu’en étant venu
“à la détermination de me laisser guider par l’avis
“de mes ministres, dans cette circonstance, ou
“en d’autres mots, en refusant d’agir comme si
“les accusations formulées contre eux étaient
“déjà prouvées j’ai suivi la ligne de conduite la plus conforme aux maximes d’un gouvernement constitutionnel, et aux égards dus
“à ceux que le Parlement du Canada a recommandés à ma confiance.” (Voir Vol. 7, Journaux des Communes 1873, pp. 32 et 33.)

“Permettez-moi d’ajouter, disait M. Mercier, qu’il n’y a, quant à la situation des deux gouvernements, aucune similitude entre le cas que je viens de citer et celui de vos aviseurs. En 1873, les ministres étaient accusés par un membre de

la Chambre des Communes dans la forme parlementaire d'avoir vendu un contrat public, afin de se procurer des fonds pour corrompre le peuple aux élections générales. Le dénonciateur, un homme important dans la politique du Canada, risquait son siège, et appuyait son accusation de documents dont quelques-uns portaient la signature de certains des ministres.

“Dans ce cas-ci, aucune accusation directe n'a été portée, par une personne responsable, contre vos aviseurs.”

M. Angers était bien déterminé à enlever le pouvoir à M. Mercier, aussi, tous les arguments de celui-ci ne servirent de rien: il imposa sa commission. Ce qui rend la conduite de M. Angers encore plus odieuse, c'est le fait que la majorité de la députation, réunie en caucus sous la présidence de M. Jules Tessier, lui adressa une requête le priant de convoquer les Chambres. (Voir appendice.)

M. Mercier fut profondément humilié du rôle que M. Angers lui faisait jouer: il n'y eut que l'intervention d'amis politiques très influents qui l'empêcha de résigner dès ce moment-là.

7° *Les \$100,000 payées à M. Pacaud par M. Armstrong.*—“Votre Honneur dit que les \$100,000 payées à M. Pacaud ont privé, pour autant, une entreprise publique de sa subvention.”

“Cette assertion serait parfaitement exacte si ces cent mille piastres n'avaient point été prises

du montant dû par la compagnie à M. Armstrong, et que le gouvernement était obligé de payer comme il vient d'être démontré. Du moment que ces cent mille piastres sont prises des \$175,000 payées à M. Armstrong, aux termes de la loi et de l'ordre en conseil, il n'est pas exact de dire que ces cent mille piastres privent, pour autant, une entreprise publique de sa subvention, pas plus que si M. Armstrong eut gardé pour lui-même cette somme, si follement payée à M. Pacaud."

La prétention de M. Mercier était absolument juste: quelle différence cela pouvait-il faire à la province, que M. Armstrong gardât ces cent mille piastres qui lui appartenaient, qu'il les donnât à M. Pacaud ou à toute autre personne? C'était sa propriété dont il pouvait disposer comme il l'entendait.

Ce sont les ministres de M. Angers lui-même qui se sont chargés de lui prouver que le gouvernement Mercier n'avait pas à être blâmé au sujet de cette fameuse affaire des cent mille piastres. En effet, en 1895, le Procureur-Général, l'Honorable M. Casgrain, institua contre M. Pacaud une action par laquelle il lui réclamait pour la Couronne les cent mille piastres qu'il avait reçues de C. N. Armstrong. Pacaud plaida en droit qu'il n'y avait aucun lien de droit entre lui et Sa Majesté pour le recouvrement de cette somme. Le juge Andrews rejeta ce plaidoyer et condamna

Pacaud à remettre ces cent mille piastres à la Couronne; la Cour de Revision confirma ce jugement. Un appel fut interjeté à la Cour Suprême qui cassa ces deux décisions et donna gain de cause à Pacaud, en renvoyant l'action. Est-ce assez concluant?

Le juge, Sir Elzéar Taschereau, en rendant le jugement de la cour, a dit:

"Il y a un autre obstacle à la demande de la Couronne qu'Armstrong aurait pu invoquer avec succès, s'il avait été poursuivi lui-même et dont l'appelant peut en conséquence se prévaloir. Le paiement a été fait directement à Armstrong tel que mentionné au N° 37 de l'information. C'était un paiement pour et au nom de la compagnie pour éteindre sa dette, paiement auquel elle a consenti. En réalité, le mandat est "pour payer ou faire payer au Chemin de fer de la Baie des Chaleurs," à être pris de 40 Vict., chap. 2." Acte concernant le Fond consolidé des chemins de fer. Ce paiement fait avec l'assentiment de la compagnie est une décharge *pro tanto* en faveur du gouvernement sur le subside accordé à celle-ci en 1890. C'est autant de moins que la compagnie devra s'attendre à recevoir du gouvernement. Si depuis, cette dernière n'a pas rempli ses obligations, c'est une question dans laquelle Armstrong n'a rien à voir et encore moins l'appelant. Si le gouvernement avait donné cet argent à Thom pour la compagnie et qu'il l'aurait remis à

Armstrong, c'est la compagnie seule et non la Couronne, si quelqu'un pouvait répéter cette somme, qui aurait pu le faire. Pour qui serait le bénéfice si la Couronne réussissait dans cette cause? Ce serait évidemment pour la compagnie seule. A qui appartenait l'argent que la Couronne a payé à Armstrong? A la compagnie, puisque c'était de l'argent qui lui avait été voté! La reconnaissance par Thom de la réclamation Armstrong au montant de \$175,000 équivalait à un ordre sur le gouvernement de payer tant à Armstrong à même l'octroi voté par la législature, pour acquitter une dette de la compagnie en faveur d'Armstrong, avec le consentement de celle-ci.

“En conséquence, la Couronne n'a aucun droit d'action, même si les faits établissaient une responsabilité quelconque de la part d'Armstrong ou de l'appelant.

.....“Les allégations de l'information à propos de déception, de tromperie, de corruption, d'immoralité, et d'influence indue dans les négociations avec le gouvernement, soit par la compagnie, par Thom ou Armstrong ou par l'appelant comme son agent, *n'ont pas été prouvées. Il n'y a rien dans le dossier pour jeter le moindre doute sur le témoignage du Commissaire des Travaux Publics quand il jure que tout a été fait honnêtement, ouvertement et régulièrement.*

.....“On ne saurait reprocher à Armstrong qui demeure à Montréal d’avoir employé un agent à Québec pour transiger ses affaires avec le gouvernement à Québec et d’avoir payé cet argent. Il n’y a rien, non plus, de reprehensible dans sa conduite, parce qu’il a choisi un ami des ministres et un partisan du gouvernement et qu’il lui a donné un intérêt comme l’un des promoteurs de l’entreprise. Si quelqu’un dans sa position désire avoir les services d’un agent, il n’est pas tenu, pour démontrer l’honnêteté de sa réclamation, de s’adresser à un adversaire du gouvernement ou à un ennemi personnel des personnages officiels avec lesquels il a à transiger.

“Il ne devrait pas être nécessaire d’employer des influences pour faire payer par le gouvernement une créance légitime; mais si l’on veut que la chose se fasse avec plus de célérité, l’emploi d’une influence légitime auprès du monde officiel, pour y arriver, *ne justifie pas des accusations de nature à jeter du discrédit sur tout un pays.* Evidemment, Armstrong croyait que s’il ne réussissait pas à organiser un nouveau syndicat et à obtenir un règlement de sa réclamation, il était en danger immédiat de tout perdre irrévocablement. Il pensait avec raison qu’il n’y avait pas de temps à perdre. La législation alors récente qui permettait au gouvernement de révoquer à son bon plaisir la charte de la compagnie était suspendue comme un nuage mena-

cant sur toute l'affaire. Il pouvait à tout moment survenir une crise politique, un changement dans le gouvernement qui aurait pu amener aussi une politique différente quant aux octrois en faveur de ces compagnies. Des ennemis pouvaient aussi, à chaque instant, former un syndicat et enlever la charte. Thom lui-même, incapable de s'emparer de la charte avant d'avoir réglé la réclamation d'Armstrong, menaçait de tout lâcher, si le gouvernement n'aboutissait pas sans délai. Les quarante jours de délai fixé par l'arrangement avec les anciens actionnaires, pour lui transférer la charte et leurs droits, étaient sur le point d'expirer quand l'arrêté en conseil a été passé. Il ne restait plus que cinq jours à s'écouler. Assurément, lui et son agent, l'appelant, étaient justifiables de presser l'affaire et d'employer toute l'influence légitime dont ils disposaient pour obtenir et hâter un règlement final.

“Le montant reçu par l'appelant est certainement hors de proportion avec ses services; mais cela ne regarde qu'Armstrong et lui. La Couronne n'a absolument rien à y voir.”

M. le juge Girouard dit à son tour:

“Sans vouloir faire l'appréciation de la preuve faite devant la Commission Royale, pour les raisons que j'indique plus loin, je ne puis m'empêcher d'observer que cette action ne me paraît pas avoir été intentée dans le but d'obtenir le remboursement des milliers de piastres que la

Couronne allègue avoir été soustraits du trésor public. Comment en effet expliquer le défaut de conclusions contre Armstrong et le défaut d'assignation contre d'autres personnes qui ont aussi bénéficié des procédés de Pacaud et Armstrong? D'ailleurs dans un pays, régi par le droit constitutionnel anglais, les crimes politiques comme celui que l'on reproche à l'appelant sont poursuivis et punis devant les tribunaux de juridiction criminelle, ou la haute cour du parlement ou de l'électorat. On n'a pu nous signaler un seul précédent analogue à la poursuite civile que nous sommes appelés à décider.

..... "Je suis obligé de donner à la Couronne ses justes droits, mais je ne me sens pas disposé à être généreux à propos d'amendements et de consentements sur la procédure à suivre. Je suis entièrement opposé à tout ce qui tend à *faire des tribunaux une arène politique.*" (Voir Rap. de la Cour Suprême, vol. 29, pp. 652, 654, 655, 656, 657.—Pacaud et La Reine.)

Voilà donc à quoi se réduisait toute cette affaire de la Baie des Chaleurs avec laquelle on a fait tant de bruit et dont M. Angers s'est servi pour enlever le pouvoir à M. Mercier. Le juge Taschereau l'a réduite à sa plus simple expression et le jugement de la Cour Suprême est la condamnation éclatante de l'acte arbitraire de l'ex-lieutenant gouverneur. Ce sera aussi le jugement de l'histoire!

CHAPITRE QUATRIEME

1891 (SUITE)

I

Maladie de M. le juge Jetté.—Rapport intérimaire des juges Baby et Davidson.—Rapport final de M. le juge Jetté.—La maison aux "tourelles dorées".—Renvoi de M. Mercier.—Rapport de M. Angers pour justifier ce renvoi.—Réponse de M. Mercier.—M. Angers en 1878.—Opinions diverses sur le coup d'Etat.

Cette Commission Royale n'avait été qu'un prétexte inventé par M. Angers pour enlever le pouvoir à M. Mercier. Aussi, avait-il une grande hâte de recevoir son rapport pour se donner une apparence de raison de violer la constitution. Mais ses desseins furent soudainement entravés par un incident imprévu: M. le juge Jetté, le président de la Commission, tomba gravement malade, ce qui l'empêcha de participer au rapport de ses collègues. Ceux-ci, soit guidés par l'instinct du partisan soit sollicités par M. Angers, n'eurent pas la délicatesse élémentaire d'attendre le concours de leur président.

MM. Baby et Davidson arrivèrent à Québec le 16 décembre et se rendirent directement à Spencer Wood où M. Angers les attendait avec une fiévreuse anxiété. Tout se fit à la vapeur. En effet, le même jour, sans délibérer sur ce rapport incomplet, le lieutenant-gouverneur révoqua M. Mercier et tout son cabinet.

Il est assez intéressant d'étudier ce rapport, signé par deux magistrats, après le jugement de la Cour Suprême cité plus haut. On voit qu'il a été fait par des juges partisans dont M. Mercier avait eu mille fois raison de se méfier.

Le grand crime, on le sait, c'était le marché Armstrong-Pacaud. Voici ce qu'ils en disent:

"Le marché fait entre Armstrong et Pacaud, le ou vers le 19 mars 1891, par lequel la somme de cent mille piastres a été promise et puis payée à Pacaud, était *frauduleux, contraire à l'ordre public*, et une audacieuse exploitation du trésor provincial, et il a été effectué sous un prétexte ayant tous les dehors de la plausibilité."

C'est le juge Taschereau, parlant au nom de la Cour Suprême, qui s'est chargé plus tard de démolir cette prétention. Comme on l'a vu, il a déclaré que la Couronne n'avait rien à voir dans le marché Armstrong-Pacaud et que toute la transaction avait été faite honorablement de la part du gouvernement.

Maintenant, nous allons voir que ce rapport exonère la plupart des ministres. Il reproche à

l'honorable M. Robidoux d'avoir voulu aider M. Pacaud à faire escompter un effet de commerce à Montréal, puis il ajoute :

“Il n'est pas en preuve néanmoins que M. Robidoux ait reçu aucune partie des cent mille piastres ainsi qu'il l'a déclaré devant nous.”

Puis, le rapport continue :

.... “Nous sommes d'avis que M. Garneau, au cours de toute la transaction Thom, a subi une pression considérable de la part de plusieurs de ses collègues et a fait preuve d'incurie ; mais qu'il était de bonne foi et n'a bénéficié en rien de cette transaction.”

Voici encore la réponse de la Cour Suprême à cette fausse imputation :

“Les allégations de l'information à propos de déception, de tromperie, de corruption, d'immoralité et d'influence induue, dans les négociations avec le gouvernement, soit par la compagnie, par Thom ou Armstrong ou par l'appelant comme son agent, *n'ont pas été prouvées. Il n'y a rien dans le dossier pour jeter le moindre doute sur le témoignage du Commissaire des Travaux publics, quand il jure que tout a été fait honnêtement, ouvertement et régulièrement.*”

Quant à cette *pression* alléguée dans le rapport, elle ne s'est jamais produite de la part des collègues de M. Garneau comme il l'a expliqué lui-même. Non, elle venait de M. Thom qui voulait hâter l'affaire avant l'expiration des quarante

jours de délai fixé par l'arrangement avec les anciens actionnaires.

C'est là le grand crime!

De son côté, le président de la Commission, M. le juge Jetté, fit son rapport le 5 février. Voici ses conclusions:

"Récapitulant les faits en ce qui concerne M. Mercier, j'en conclus ce qui suit:

"1° Les billets signés par M. Mercier et d'autres amis politiques, pour fins électorales et contestations d'élections, ont été payés sur les \$100,000 que M. Pacaud a reçues de M. Armstrong, mais ce paiement a été fait en l'absence de M. Mercier, sans son consentement et hors sa connaissance, et la responsabilité ne peut lui en être imputée en aucune manière;

"2° Les \$5,000 envoyées à M. Mercier, le 15 mai, étaient déposées à cette date entre les mains de M. Pacaud pour cette fin, et, en autant que M. Mercier est concerné, n'ont pas été prises sur l'argent de la Baie des Chaleurs;

"3° La somme de \$5,000 envoyée à M. Mercier, le 3 juillet, a été avancée par M. Pacaud sur des fonds provenant d'une source tout à fait étrangère à l'affaire de la Baie des Chaleurs et, en autant que M. Mercier est concerné, elle a dû avoir été obtenue au moyen des blancs-seings donnés à M. Pacaud par le sénateur Pelletier, et a de fait été couverte par un billet écrit sur un

blanc-seing, quand M. Pacaud a jugé convenable de l'escompter."

.... "Prenant la preuve dans son ensemble, je trouve que les faits suivants ont été établis:

"1° Le marché Pacaud-Armstrong est prouvé et même admis; mais il a été fait seulement entre M. Armstrong et M. Pacaud, et ni M. Thom, ni M. Cooper n'en connaissaient quoi que ce soit;

"2° Il n'y a pas de preuve qu'aucun des ministres connaissait le marché avant les révélations faites devant le comité du Sénat."

M. le juge Jetté exonérait donc les ministres de tout blâme et il avait refusé de concourir dans le rapport intérimaire de MM. Baby et Davidson. Je citerai dans un instant ses conclusions quant à ce qui me concerne.

Enfin MM. Baby et Davidson disent encore:

"Il n'est pas prouvé que M. Mercier connaissait l'existence du marché entre Armstrong et Pacaud, et ce monsieur déclare n'en avoir en rien bénéficié.

"Les honorables MM. Ross, Shehyn, Boyer et Duhamel n'ont retiré aucun avantage de cette affaire."

La Cour Suprême,—je crois l'avoir bien établi— a mis à néant les accusations contenues dans le rapport de MM. Baby et Davidson. Il résulte donc de là que le renvoi d'office de M. Mercier a été un acte arbitraire, injuste, une outrageante violation de la constitution au profit du parti

conservateur. Et tout cela a été accompli par trois hommes dont l'un—M. Angers—était un ancien magistrat et les deux autres, des juges encore revêtus de l'hermine judiciaire ! M. Jetté n'avait pas voulu apposer son nom à ce document qui sera toujours jugé avec sévérité par tous les hommes justes et impartiaux.

Chose singulière ! le rapport innocentait tous les ministres excepté moi-même. Pourquoi alors M. Angers les a-t-il renvoyés ? Il pouvait bien exiger, s'il me croyait coupable, que je sortisse du cabinet, mais il aurait dû garder les autres ministres qui commandaient une majorité de vingt-cinq dans la Chambre. Pas du tout : il voulait à tout prix faire arriver ses amis au pouvoir, même *en sautant par-dessus la constitution*, comme il le déclara dans la suite.

Quant à ce qui me concerne, je ne suis pas embarrassé de le faire connaître.

Avec des économies que je possédais déjà, j'avais acheté un terrain sur la Grande-Allée pour me construire une maison ; ce terrain m'avait coûté \$2,500.00. Dans le même but, j'avais vendu une maison que je possédais sur la rue de Brebeuf. Ma nouvelle maison, d'après les calculs de mon architecte, M. Berlinguet, devait coûter environ \$15,000.00. J'étais alors ministre et député avec un traitement de \$4,800.00 par an et je recevais de mon bureau d'avocat environ \$3,000.00 par année.

Au commencement, j'eus de gros paiements à faire pour lesquels je donnai mon billet. A l'échéance, M. Pacaud m'aida à payer et je le remboursai plus tard à même un emprunt au montant de \$10,000.00 que je contractai de M. Ovide Picard. L'obligation fut passée devant le notaire Sirois, le 22 décembre 1891, c'est-à-dire après l'enquête. Et ce n'est que dans ce temps-là que j'ai pu m'acquitter envers M. Pacaud.

A même le produit de cet emprunt, je remboursai M. Pacaud et je payai en grande partie mes entrepreneurs. J'ai aussi souvent déboursé des sommes considérables provenant de mes revenus personnels.

Voici maintenant les conclusions du rapport de M. Jetté sur mon cas :

"3° Pas un des ministres, excepté M. Charles Langelier, n'a profité de quelque manière que ce soit de l'argent de M. Armstrong.

"4° M. Langelier ne semble pas avoir connu la source de l'argent qu'il a reçu de M. Pacaud."

Après le coup d'Etat qui me jeta sur le pavé, moi, cet homme qui avait fait tant d'argent dans la politique, j'ai eu l'humiliation de voir ma maison vendue par le shérif au prix de \$12,000.00 ! C'est tout ce qu'avait produit la vente de ce palais que les journaux conservateurs avaient dans le temps évalué à \$100,000.00 ! Il va sans dire que je perdis par la même occasion plusieurs

milliers de piastres—toutes mes économies—que j'avais données pour le terrain et pendant la construction.

Voilà l'histoire sincère de cette fameuse maison "aux tourelles dorées", qui pendant des mois et des mois a servi de thème à la malignité de la presse conservatrice, pour me vilipender et me représenter comme un voleur.

J'aurais peut-être dû imiter l'exemple de Valérius Publicola. Cet homme politique romain avait construit une maison qui, comme la mienne, avait déplu à certains de ses compatriotes. Pour les faire taire, il la rasa pendant la nuit. J'étais bien empêché de le faire, puisque ç'aurait été causer un préjudice à mes créanciers. Du reste, cela n'aurait pas arrêté les plumes venimeuses qui me dénonçaient si méchamment.

Plutarque raconte, en effet, dans la vie de Valérius Publicola, que le peuple trouvait que sa maison était trop belle. "Située sur le mont Vélia, elle dominait le Forum. Averti par ses amis du mécontentement du peuple, au lieu de disputer et de s'emporter, il assemble, avant même qu'il fût jour, un grand nombre d'ouvriers, démolit sa maison et la fait raser jusqu'aux fondements. Quand le jour eut paru et que les Romains virent ce spectacle, ce fut un éloge, une admiration unanime pour la grandeur d'âme de Valérius; mais ils regrettèrent la maison, et ils furent fâchés

que l'envie eût détruit tant de grandeurs et de magnificences."

Comme le peuple romain, le nôtre fut fâché d'avoir été induit en erreur, et, aux élections suivantes, il chassa du pouvoir ceux qui nous avaient tant outragés et qui l'avaient trompé. Le châtimement dure encore au moment où j'écris ces lignes en 1908.

Les adversaires avaient fait une grande partie de la campagne électorale avec l'histoire de cette maison qu'ils avaient surnommée la "maison aux tourelles dorées." A les entendre, j'avais bâti un château éclipsant en splendeur ceux que l'on admire encore aujourd'hui en France, sur les bords de la Loire. Beaucoup de gens, ceux qui demeureraient au loin surtout, crurent à ces histoires.

Dans l'été qui suivit les élections, des pèlerins accourus des quatre coins de la province se rendant à Sainte-Anne de Beaupré, ne manquaient pas de s'arrêter à Québec et de demander à être conduits à la fameuse maison de Chs Langelier.

Les cochers, de bons libéraux pour la plupart, s'amusaient aux dépens de ces bons pèlerins.

Aussitôt après avoir franchi la porte Saint-Louis, faisant un grand geste dans la direction du Palais Législatif: "Voilà, disaient-ils."

Il fallait voir l'ébahissement de ces braves gens.

— "Ah ! disaient-ils en cœur, les bleus pouvaient bien trouver à redire. Quelle folie ! Quelle extra-

vagance ! Mais a-t-il une bien grande famille ce Langelier-là ?

— “Deux enfants seulement.

— “Alors, que fait-il dans cet immense palais ?”

Et, pendant qu'ils commençaient à me maudire dans leur for intérieur, ils étaient arrivés en face de ma véritable maison que les cochers leur indiquaient enfin en éclatant de rire.

Indignation des excellents pèlerins ! “Comment ? s'écriaient-ils, c'est ça la fameuse maison aux tourelles dorées dont on nous a tant parlé pendant les élections ? Vraiment, ce n'était pas la peine : on nous a blagués dans les grands prix.”

C'était le commencement de la revanche qui devait arriver sitôt.

II

Une fois en possession du rapport de MM. Baby et Davidson, M. Angers ne mit pas de temps à compléter son œuvre anticonstitutionnelle et à congédier M. Mercier. Doué d'une seconde vue vraiment merveilleuse, ou bien connaissant d'avance le rapport des deux commissaires, il avait fait venir en même temps que ceux-ci l'honorable M. DeBoucherville qui devait succéder à M. Mercier. Voilà un procédé qui ne pêche pas par excès de délicatesse ! Une fois engagé dans cette voie, nous allons voir comment il y va. Le même jour qu'il reçoit le

rapport, le 16 décembre, il révoque son premier ministre. Écoutons-le, ça vaut la peine. Il écrit à M. Mercier :

“Touchant l'affaire de la compagnie de la Baie des Chaleurs, j'ai reçu un rapport *interim* de la majorité de la Commission Royale, l'honorable juge Jetté n'ayant pu y prendre part par suite de la maladie subite et sérieuse dont il souffre et qui lui interdit tout travail assidu d'ici à une quinzaine de jours. Il cite le rapport intérimaire et il ajoute :

“Les affirmations que vous m'avez faites dans les explications ministérielles que l'action du gouvernement a été parfaitement honorable et dans l'intérêt public, que les négociations entre la compagnie ont été conduites de la façon la plus régulière et la plus honorable possible, au point de vue des affaires seulement, et qu'il ne s'y est rien passé, directement ou indirectement, qui puisse faire naître des soupçons sur le caractère de la transaction, en ce qui regarde le ministère, toutes ces affirmations, ainsi que la justification que vous avez tenté de faire de la conduite du ministère, perdent leur valeur en présence de ce qui précède. (le rapport des deux commissaires.)

“Le rapport ci-haut, l'incurie et les illégalités dont l'action du ministre est entachée, les faits et les circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi son action, l'émission de lettres de crédit au montant de \$175,000.00, en violation

de la loi du trésor, sans la sanction du lieutenant-gouverneur et au détriment du crédit public, la malversation et le détournement de la somme de \$175,000.00 de sa destination législative, le paiement qui en a été fait à M. Armstrong, auquel il n'était rien dû par le gouvernement, ni par la compagnie, en argent, le partage des cent mille piastres prélevées sur M. Armstrong, et l'emploi qui en a été fait pour payer les dettes de plusieurs des ministres et subventionner plusieurs députés, partisans du cabinet, les contradictions qui existent entre la preuve et les explications ministérielles, le silence que ces explications ont gardé sur certains faits d'une extrême gravité, propres à plusieurs des ministres, tel que le tout est prouvé et établi par l'enquête et le rapport ci-haut, m'imposent la conviction que le ministère n'est pas dans une situation à aviser avec sagesse, désintéressement et fidélité le représentant de la Couronne." Et suit la révocation.

III

Examinons un peu les raisons données par M. Angers pour renvoyer M. Mercier. Il se base sur le rapport préliminaire de deux des commissaires. Dans sa lettre du 16 décembre il dit:

"Le rapport ci-haut, l'incurie et les illégalités dont l'action du ministère est entachée, les faits et les circonstances qui ont précédé, accompagné,

motivé et suivi son action, l'émission de lettres de crédit au montant de \$175,000.00, en violation de la loi du trésor, sans la sanction du lieutenant-gouverneur et au détriment du crédit public, la malversation et le détournement de la somme de \$175,000.00 de sa destination législative, le paiement qui en a été fait à M. Armstrong, auquel il n'était rien dû par le gouvernement, ni par la compagnie, en argent, le partage des \$100,000.00 prélevées par M. Armstrong et l'emploi qui en a été fait pour payer les dettes de plusieurs des ministres et subventionner plusieurs députés partisans du cabinet, les contradictions qui existent entre la preuve et les explications ministérielles, le silence que les explications ont gardé sur certains faits d'une extrême gravité propres à plusieurs des ministres, tel que le tout est prouvé et établi par l'enquête et le rapport ci-haut, m'imposent la conviction que le ministère n'est pas dans une situation à aviser avec sagesse, désintéressement et fidélité le représentant de la Couronne."

Ce sont là les raisons du renvoi, il ne faut pas en rechercher d'autres. Du reste, ce sont les seules que M. Angers juge convenable de donner.

Mais, ces raisons sont-elles vraiment empruntées au rapport préliminaire des deux commissaires? Non, et il suffit pour s'en convaincre de les mettre en regard du rapport.

“Le rapport ci-haut, l’incurie et les illégalités dont l’action du ministère est entachée,” dit M. Angers; et que dit ce rapport?

Le voici:

“Le gouvernement, lorsque l’ordre en conseil N° 237 a été passé, 21-23 avril 1891, et les lettres de crédit émises, 18 avril, n’avait rien par devers lui pour constater que les personnes avec lesquelles il était supposé transiger, se trouvaient légalement liées et obligées à l’accomplissement des conditions de l’acte 54 Vict., chap. 88.

“L’ordre en conseil en question est basé sur la réorganisation de la compagnie de la Baie des Chaleurs, et cependant, telle réorganisation n’avait pas encore eu lieu lorsque les lettres de crédit ont été irrégulièrement émises, à l’insu de Votre Honneur.”

Cette partie du rapport qui est la seule ayant trait au côté légal de la question, pouvait-elle justifier M. Angers de dire: “le rapport ci-haut, l’incurie et les illégalités dont l’action du ministère est entachée.”

Il est certain que non. C’est donc M. Angers qui a prononcé le jugement, ce ne sont pas les commissaires.

Ceux-ci disent bien que la compagnie n’était point réorganisée quand l’arrêté en conseil a été passé, mais ils ne prétendent pas que cette lacune prétendue constitue une illégalité.

Ils disent encore que les lettres de crédit ont été émises irrégulièrement, à l'insu du lieutenant-gouverneur; mais, depuis quand une irrégularité constitue-t-elle, en soi et nécessairement, une illégalité !

Où est, je le demande, le texte de la loi qui exige un arrêté en conseil pour permettre au trésorier d'écrire à une banque: "La législature m'a autorisé à payer une somme d'argent quelconque, pour une entreprise quelconque; le lieutenant-gouverneur en conseil m'autorise à en faire le paiement, et si vous avancez les fonds, comme il n'y en a point actuellement à ma disposition, vous serez remboursé à telle époque?"

Si le fait de donner une telle lettre n'est pas illégal, comment M. Angers peut-il conclure que la loi a été violée ?

L'arrêté du conseil N° 237 autorisant le paiement du subside converti en argent et signé par M. Angers, ne rendait-il point le paiement légal, au moins régulier ? Est-ce parce qu'il a été fait par une lettre au lieu de l'avoir été en argent ? Cette prétention ne tient pas un instant.

M. Angers a été au-delà du rapport, et il en a tiré des conclusions aussi injustes que fausses.

Mais, je vais plus loin encore. Supposons même, pour un instant, que M. Angers fût dans le vrai: comment pouvait-il renvoyer M. Mercier sur ce chef, quand le rapport disait clairement, ce que d'ailleurs M. Angers savait lui-

même, que tout cela s'était passé pendant que M. Mercier était en Europe? Pour de prétendues irrégularités commises en son absence, M. Mercier a été déclaré coupable et mis au ban de l'opinion publique !

Cependant, les officiers en loi, les avocats consultés, et le bon sens indiquent que toute la procédure a été régulière. Bien que M. Angers ait délibéré sur le tout pendant deux jours avant de signer l'arrêté ministériel, lui, ancien juge, censé connaître la loi, il met de côté l'opinion des officiers en loi, des avocats consultés, des deux commissaires choisis par lui, et prononce un jugement qui déclare le tout illégal. Bref, il se charge de renverser sa propre décision !

Il serait difficile d'être plus injuste.

Une autre raison invoquée par M. Angers pour renvoyer ses ministres, c'est leur incurie. Je dis les ministres, car, quand il a écrit ce mot, il l'a fait d'une manière générale pour tous ses aviseurs, et non spéciale pour l'un d'eux.

Or, voyons ce que dit ce fameux rapport :

“Nous sommes d'avis que M. Garneau, au cours de toute la transaction Thom, a subi une pression considérable de la part de plusieurs de ses collègues et a fait preuve d'incurie.”

Ce reproche ne s'adresse donc qu'à M. Garneau et nullement à aucun des autres ministres. Quant à la pression des ministres sur un collègue, elle ne peut être l'objet d'une accu-

sation, à moins qu'elle ne soit déclarée indue, chose qui ne se trouve pas dans le rapport. Autrement, elle ne peut être que légitime.

L'incurie est un manque de soin, de prudence, une incapacité: peut-elle constituer une faute assez grave pour justifier le renvoi d'un premier ministre? Evidemment non. Si elle est d'une nature grave, et que le premier ministre s'en soit rendu coupable, les députés seuls peuvent porter une condamnation. Si elle ne comporte point ce caractère, et si le premier ministre n'en est point tenu responsable par la Chambre, le ministre condamné seul doit sortir du cabinet. Dans le cas qui nous occupe, ce n'est pas M. Mercier qui est coupable d'incurie dans la pensée des deux commissaires, mais M. Garneau personnellement.

Au moment où M. Angers dictait sa lettre de renvoi, il comprenait donc bien l'insuffisance de la condamnation de M. Garneau par les commissaires, sur ce chef: et pourtant, il fait porter la prétendue faute d'incurie sur tous les ministres, même sur M. Mercier qui était alors absent !

Ou M. Angers savait que M. Garneau agissait avec incurie, ou si l'on aime mieux, sans les soins et la prudence voulus, quand il a signé son rapport du vingt et un;

Ou, il n'a pas pris lui-même, comme les devoirs de sa charge lui imposaient l'obligation de le faire, les renseignements nécessaires, pour s'assurer que tout était exact, honnête, et dans l'intérêt

public, avant de signer l'arrêté du 23 avril. Il a délibéré deux jours, les dates l'établissent.

Dans le premier cas, il a commis un acte qui est peu à son honneur, en n'avertissant pas son aviseur, en lui tendant, pour ainsi dire, un piège.

Dans l'autre cas, c'est lui qui est coupable d'incurie: son aviseur, M. Garneau, est un marchand, M. Angers le sait très bien; M. Garneau fut son collègue dans deux ministères conservateurs, et son client pendant plusieurs années. M. Angers ne pouvait donc pas ignorer l'absence, chez M. Garneau, de connaissances légales.

Les commissaires reprochent la faute d'incurie à M. Garneau seul. M. Angers la fait peser sur tous les ministres.

Ce dernier reproche est repoussé par les commissaires eux-mêmes, et si le premier est fondé, ce que je nie, M. Angers est plus coupable que M. Garneau.

La troisième raison donnée par M. Angers pour démettre M. Mercier est la suivante:

"L'émission de lettres de crédit au montant de "\$175,000.00, en violation de la loi du trésor, sans "la sanction du lieutenant gouverneur et au détriment du crédit public, etc., etc."

Cette assertion n'est nullement justifiée par le rapport des commissaires, qui relativement aux lettres de crédit se borne à employer l'expression "irrégulièrement émises à l'insu du lieutenant-gouverneur."

Ces mots ne veulent certainement pas dire en violation de la loi. Où est la loi qui défend l'émission de lettres du genre de celles qui avaient été émises ? Il ne faut pas confondre les mots et les choses. Une lettre de crédit, c'est la promesse de payer à la place d'une personne qu'on accrédite auprès d'une autre; ou bien c'est une lettre créant une dette nouvelle que l'on promet de payer.

Il n'y a rien de tel dans le cas qui nous occupe.

Tout ce que M. Garneau avait fait, c'était de dire que la somme votée par la législature pour le chemin de fer en question et dont le paiement avait été recommandé par l'arrêté du conseil N° 137, serait remise à deux banques au chiffre de cent mille et de soixante-quinze mille piastres respectivement, si les montants étaient avancés. En un mot, c'était la promesse de rembourser les banques si elles faisaient les avances des sommes devenues dues à la compagnie.

Ces lettres, on le voit, ne constituaient pas une obligation nouvelle; elles n'étaient que l'exécution d'une obligation créée par le statut et ordonnée par l'arrêté en conseil.

Qu'y a-t-il d'irrégulier là-dedans ? Quelle est la loi qui a été violée par l'émission de ces lettres ?

M. Angers substitue toujours son jugement à celui des commissaires.

L'argent était dû, les conditions étaient remplies

et M. Angers avait signé l'arrêté du conseil qui en ordonnait le paiement.

Le trésorier n'ayant point d'argent dit aux banques qu'elles seront payées le dix juillet. Aurait-il fallu un autre arrêté pour l'autoriser à dire cela ? Ce serait absurde de le prétendre.

Supposons que le trésorier, au lieu de donner ces lettres, aurait donné un chèque payable le dix juillet, aurait-il violé la loi du trésor ? Sûrement non.

Fallait-il aviser le lieutenant gouverneur de ce fait ? Où est la loi qui le décrète ?

Personne n'a dit à l'enquête que le crédit de la province avait souffert : on n'a pas même tenté de faire cette preuve.

C'est donc une assertion toute gratuite.

Les contradictions choquantes entre les dires du rapport et ceux de M. Angers et l'injuste sévérité de celui-ci à l'adresse de son premier ministre, prouvent à l'évidence que le lieutenant-gouverneur s'est laissé égarer et a commis une criante injustice à l'égard de ses aviseurs.

Ce n'est point le chef de l'exécutif sous le régime constitutionnel qui a parlé dans la lettre de renvoi, mais bien le partisan politique !

C'est là le jugement que tout homme impartial portera sur cette affaire, et l'histoire vraie confirmera le jugement.

M. Angers a voulu flétrir l'homme et le citoyen, sans cause, sans motifs, capables de soutenir la discussion.

Il a voulu blesser le père de famille dans ce qu'il a de plus cher : son honneur.

Depuis, l'opinion publique s'est prononcée et elle a dit que M. Mercier avait été renvoyé, mais non condamné.

IV

Cette enquête dont M. Angers parle dans sa lettre de renvoi, elle a été mise devant la Cour Suprême,—car dans ce temps-là, grâce à la complaisance de certains juges, ce dossier était produit dans toutes les causes politiques—et ce haut tribunal, je l'ai dit plus haut, s'est chargé de démontrer à M. Angers que sa conduite avait été tout ce qu'il y avait de plus illégal.

M. Mercier lui répondit de la façon la plus digne et la plus mordante :

.... “Vous me refusez donc, et de me donner copie de la lettre du juge Jetté et la permission que je ne vous ai pas demandée, de publier votre lettre d'hier.

“Vous refusez purement et simplement de me rendre justice : je le regrette plus pour vous que pour moi, car ce refus de me donner un document officiel, venant du président de la commission, et de publier votre lettre me renvoyant, prouve que je n'ai pas affaire à un chef d'exécutif impartial, mais à un adversaire politique subissant l'influence extérieure de mauvais conseillers

et de mauvaises passions, et avouant, sans respect pour la haute position qu'il occupe, les subterfuges qu'il cherche pour me priver des avantages que me procureraient cette lettre, sa publication et celle de la vôtre d'hier.

“Vous donnez pour prétexte de votre refus, “que ce serait violer les usages et la loi constitutionnelle en ces matières. La publication de “documents d'Etat ne peut être faite que sous “la responsabilité d'aviseurs de la Couronne.”

“Vous n'étiez point de cet avis quand vous avez livré à la publicité la lettre que vous m'écriviez le 7 septembre dernier, non seulement sans le consentement de vos aviseurs, mais même sans les en avoir informés; je puis donc conclure que si la doctrine que vous invoquez maintenant est bien fondée, vous avez violé sciemment et volontairement *les usages et la loi constitutionnelle en ces matières.*

“Vous m'avez tenu en tutelle depuis quatre mois, en violation de ce que vous appelez *les usages et la loi constitutionnelle en ces matières*, et vous avez eu l'audace, pardonnez-moi l'expression, de faire ce que notre auguste souveraine, la reine Victoria, n'aurait jamais osé faire en Angleterre, sans créer une révolution au milieu de ce peuple anglais, pourtant si paisible, et ce qu'aucun autre lieutenant gouverneur d'aucune autre province de la Confédération n'aurait pu faire non plus.

“Le rapport préliminaire sur lequel vous vous appuyez pour me renvoyer n'est point le rapport de la commission que vous m'avez imposée: c'est celui de deux partisans auxquels vous avez arraché une opinion injuste et non fondée sur l'enquête, dans votre entrevue avec eux à Spencer Wood. En effet, MM. les juges Baby et Davidson sont partis de Montréal, le 15 au matin, porteurs d'une lettre du président de la commission, m'assure-t-on; ils se sont rendus à Spencer Wood dès leur arrivée ici, et comme il vous fallait convoquer la législature, au risque de jeter le pays dans l'anarchie, vous vous êtes fait donner sur les lieux, malgré la lettre du président, un papier infâme et sans valeur légale.

“Tout le monde remarquera que ce prétendu rapport préliminaire n'est pas adressé au lieutenant gouverneur en conseil, auquel seul le rapport de la commission devait être adressé, mais à vous, le chef de l'exécutif et fonctionnaire fédéral irresponsable au peuple et à ses mandataires.

“Cette informalité est fatale et cet écrit sans valeur.

“De plus, les allégués de ce prétendu rapport préliminaire sont contraires à la preuve que tout le monde connaît et que vous ne pouvez ignorer, et ne saurait supporter la discussion un seul instant. Ils contiennent des insultes gratuites à mon adresse, et à l'adresse de mes collègues, à

nous les ex-ministres de Votre Honneur, appuyés par une grande majorité de la Législature de cette province.

.... "Permettez-moi de vous dire que vous auriez mieux fait de ne pas donner de raison pour justifier notre renvoi d'office que d'en donner de mauvaises.

"Vous avez commencé par me demander des explications, en m'imposant en même temps et dans le même document une enquête par une commission royale: puisque vous étiez décidé à vous débarrasser de vos ministres, vous n'aviez besoin ni de mes explications, ni d'une enquête, et celle-ci devient maintenant une farce bien coûteuse.

"Vous êtes si pressé d'atteindre votre but et de mettre le pouvoir entre les mains de vos amis politiques, que vous n'attendez même pas le rapport définitif de la commission, dont vous-même avez imposé les membres et imposé la juridiction, et abusant de la maladie du juge Jetté, vous faites procéder *ex parte* ses deux collègues contre toutes les règles des convenances et de l'étiquette professionnelle.

"Vous parlez de l'incurie de vos ministres quand vous les avez réduits pratiquement à l'impuissance.

"Vous parlez de la dignité de la Couronne et de l'honneur et des intérêts de la province, quand vous vous avez été le premier à fouler aux pieds cette

dignité dont vous êtes revêtu et à mépriser l'honneur et l'intérêt du pays.

.... "Vous dites que vous me retirez votre confiance; vous vous faites illusion, car, vous le savez bien, vous me l'avez toujours refusée cette confiance. Vous êtes sorti des luttes actives de la politique pour monter sur le banc où vous êtes toujours resté partisan. Vous avez quitté le banc judiciaire pour aller à Spencer Wood, et là encore, vous avez tenu, tout le temps que j'ai été votre aviseur, la conduite d'un partisan politique.

.... "Votre conduite, monsieur, dans toute cette malheureuse affaire, met en danger nos institutions politiques et porte atteinte sérieusement à l'autonomie de notre province: gardez-en la responsabilité devant le pays et devant l'histoire."

Celle-ci devra être sévère pour M. Angers, car comme l'a si bien dit M. Victor Dury:

"L'histoire ne peut annoncer quel sera le jour
"de demain; mais elle est le dépôt de l'expérience
"universelle; elle invite le politique à y prendre
"des leçons et elle montre le lien qui rattache le
"présent au passé, le châtimeut à la faute. Cette
"justice de l'histoire n'est pas toujours celle de la
"raison; elle épargne parfois le coupable et saute
"des générations considérée ainsi, l'histoire
"devient le grand livre des expiations et des
"récompenses."

M. Angers a commencé cette expiation de l'histoire; il traîne comme un boulet le poids de sa faute, le châtiment de toutes les larmes qu'il a fait verser à tant de gens dont la ruine avait été amenée par son acte arbitraire. Ses amis politiques n'osent pas le montrer nulle part, tant il est impopulaire. Le peuple commet parfois des erreurs, mais il a du cœur. Aussi, pendant que M. Angers s'éteint dans l'oubli, dans l'obscurité, la mémoire de Mercier, ce grand persécuté, grandit tous les jours.

V

M. Mercier avait répondu au coup d'Etat par un coup de massue.

Sa réponse avait électrisé les libéraux, car la conduite de M. Angers les avait fait rager. De grandes assemblées de protestation eurent lieu à Québec et à Montréal.

Le *Globe* du 25 décembre condamnait énergiquement la conduite de M. Angers:

"Si, disait-il, la province de Québec ne met pas fin une fois pour toutes à ces coups d'Etat, ce sera la règle pour ses gouverneurs d'exercer leur droit de renvoi d'office contre leurs ministres, chaque fois qu'ils ne seront pas de la même politique et qu'en les supprimant ils rendront service à leurs patrons d'Ottawa; et quand on en sera là, l'union législative ne sera pas loin. Cette province serait

tout aussi bien gouvernée d'Ottawa que d'être réduite à n'avoir pour gouvernement qu'une machine à tout faire du parti dominant à Ottawa. Aucune province sur le lot n'a plus à perdre qu'elle au changement. Si les électeurs veulent sauver leur autonomie, qu'ils donnent la rebuffade à M. Angers en n'élisant que des hommes déterminés à renverser le cabinet De Boucherville."

Il n'est pas sans intérêt de mettre en regard la conduite de M. Angers en 1878 avec celle qu'il a tenue dans le cas de M. Mercier. Celui-ci fut renvoyé par le lieutenant gouverneur pour des raisons que la branche populaire de la Législature devait seule juger. En effet, il n'a pas été renvoyé parce qu'il avait manqué de respect au représentant de la Couronne, parce qu'il avait méconnu son autorité ou blessé sa dignité, comme dans le cas du renvoi du cabinet De Boucherville en 1878, mais parce qu'il s'était rendu coupable, dans l'opinion de M. Angers, de malversation, d'emploi illégitime des deniers publics, et d'actes illégaux.

Or, de telles accusations, fussent-elles bien fondées en fait, ne peuvent et ne doivent être jugées que par les députés du peuple. C'est la doctrine reconnue par tous les auteurs et par nos adversaires eux-mêmes.

M. Chapleau avait raison lorsqu'il proclama ce principe en 1878 dans un discours qu'il prononça à Lévis:

“C’est la liberté du peuple qui est en jeu, s’écriait-il. Il s’agit de savoir si le peuple sera gouverné par un seul homme ou s’il se gouvernera lui-même; il s’agit de savoir si la volonté d’un seul sera substituée à la volonté de tous; il s’agit de savoir, en un mot, si le lieutenant-gouverneur règne et gouverne.”

Puis, il ajoutait encore :

“Fussions-nous de grands coupables, fussions-nous défalcataires, voleurs, la question n’en resterait pas moins la même. Il n’y a qu’un juge des ministres, c’est vous le peuple, et vous avez droit de maintenir au pouvoir qui vous voulez. C’est là la vraie question.”

M. Angers s’était donc substitué sans droit à l’assemblée législative, au mépris des prérogatives du peuple et de ses représentants. Car, il ne faut pas oublier que dans notre constitution et d’après l’esprit de notre époque les prérogatives et les droits du peuple sont pour le moins aussi sacrés et doivent être entourés d’autant de respect que ceux de la Couronne. N’est-ce pas pour avoir violé ce principe que le malheureux roi du Portugal vient d’être assassiné avec le prince héritier et que son dictateur Franco a dû s’exiler au lendemain de cet abominable assassinat, pour échapper lui-même à la mort ?

L’honorable David Mills, ancien ministre de la Justice, mort juge de la Cour Suprême et qui était

reconnu comme la plus haute autorité constitutionnelle de son temps, disait :

.... "Il n'y a qu'un seul corps qui a le droit, en vertu de notre système constitutionnel, de faire enquête sur les accusations portées contre les ministres, c'est l'Assemblée législative de Québec.... Le souverain n'a mandat ni constitutionnellement ni légalement de soumettre la conduite de ses ministres à l'inquisition ou à la critique d'une commission ou autre corps semblable. Une telle manière d'agir pourrait être tolérée si la Couronne était le dépositaire d'un pouvoir exécutif efficace, ce qui n'existe pas. Ce pouvoir appartient au cabinet et dans l'ordre naturel des choses, la Couronne ne peut pas créer un corps supérieur ou être avisée ou informée par d'autres que par les grands conseils de l'Etat. La loi autorise la nomination de personnes chargées de faire enquête sur certaines affaires publiques. Ces nominations doivent être faites sur l'avis des ministres. Elle concerne les actes d'officiers subordonnés et elle est faite pour aider le mieux possible les ministres à accomplir leur devoir et à remplir leurs charges.

"On a porté contre le ministère des accusations qui imposaient au grand conseil d'Etat de la province un devoir qu'on ne lui a pas permis d'accomplir. Le renvoi des ministres a amené la discorde, et maintenant le parlement est dissous, afin de rétablir l'harmonie. Il faudrait en Angle-

terre remonter au règne des Stuart pour trouver l'exemple d'une conduite aussi arbitraire, aussi inconstitutionnelle."

L'honorable M. Mowat s'exprima dans le même sens, de même aussi Sir Francis Johnson alors juge en chef de la Cour Supérieure de cette province. Aujourd'hui que le calme est rétabli, que la Cour Suprême a parlé, il n'y a pas un esprit sérieux qui oserait soutenir que la conduite de M. Angers n'a pas été inconstitutionnelle, et, partant, condamnable.

Je ne puis résister au désir de citer les paroles que prononçait, en 1878, l'honorable L.-O. Loran-ger à l'occasion du coup d'Etat de M. Letellier; elles s'appliquent d'une façon frappante à M. Angers:

"Le cabinet était appuyé par une majorité. Aucun mouvement populaire n'était venu indiquer que cette majorité ne représentait plus la majorité des électeurs. Tout à coup, le peuple qui se croyait gouverné par la majorité, apprend que le cabinet est renvoyé et qu'un gouvernement pris dans la minorité est appelé au timon des affaires. Cet acte a mis le lieutenant-gouverneur dans une position que le chef de l'exécutif ne doit pas occuper.

"Les lieutenants-gouverneurs doivent être au-dessus des partis, ils doivent se tenir en dehors des luttes politiques. Par son acte, le lieutenant-gouverneur s'est mis en antagonisme personnel

avec le parti le plus fort dans cette province. Il a été blâmé par ce parti et il se trouve dans une situation fausse.

“Le lieutenant-gouverneur a évidemment fait un grave abus de la prérogative. Tout ce qu’il pouvait faire, c’était de renvoyer l’ancien cabinet devant le peuple; il ne pouvait pas le démettre et prendre ses ministres parmi les membres de la minorité. Ni la constitution écrite, c’est-à-dire l’Acte de l’Amérique Britannique du Nord, ni les usages constitutionnels ne lui donnent ce droit.” (Débats de la Législature 1879, p. 117.)

CHAPITRE CINQUIEME

1891 (SUITE) 1892

I

M. Chs Langelier offre sa démission à M. Mercier.—M. De Boucherville forme un gouvernement.—Les destitutions.—Les "petits bancs".—Les élections générales.—Défaite des libéraux.—M. Mercier se retire de la vie publique.—Sa lettre.—Le gouvernement fait arrêter M. Mercier.—Son procès.—Son acquittement.—M. Chs Langelier est aussi arrêté.—L'accusation est rejetée par les grands jurés.—M. Angers reçoit sa récompense.—Il succède à M. Chapleau dans le cabinet fédéral.—M. Chapleau devient lieutenant-gouverneur.—Démission de M. De Boucherville.—M. Taillon lui succède comme premier ministre.—Mort de l'honorable M. McKenzie.—Les libéraux préparent la revanche.

M. Angers avait vu d'un mauvais œil mon entrée dans le cabinet; à plusieurs reprises, il ne manqua point de faire sentir son antipathie pour moi. Il fut donc très heureux de trouver un prétexte pour m'éliminer. Connaissant ses dispositions à mon égard, je m'empressai, pendant ses démêlées avec M. Mercier, d'adresser ma démission à ce dernier, en date du 28 septembre.

Je croyais que ma retraite aurait pour effet de calmer les animosités de M. Angers et de sauver mes collègues. M. Mercier refusa de l'accepter. Le 30 septembre, j'insistai de nouveau et M. Mercier me pria une seconde fois de n'en rien faire. "Si j'accepte votre démission, me dit-il, M. Angers me demandera, les uns après les autres, "celles de ceux de mes collègues qui resteront, "jusqu'à ce que nous soyons tous dehors. Il est "évident qu'il veut nous mettre à la porte, eh "bien, nous sortirons tous ensemble."

C'était vrai, car M. Angers avait fait venir M. De Boucherville avant même de connaître le rapport intérimaire des commissaires. M. De Boucherville arriva dans le même convoi qui amena les juges Baby et Davidson. Le délibéré ne fut pas long, notre cause était jugée d'avance et perdue.

M. De Boucherville commença à former son cabinet: il invita M. le juge Routhier et M. Chs Fitzpatrick à y entrer. Il dut renoncer à ce dernier devant l'hostilité ouverte des conservateurs. Quant au juge Routhier, la politique lui souriait assez, mais il préféra rester dans la magistrature. S'il eût été dans le cabinet, il est probable qu'il aurait été opposé aux persécutions auxquelles se sont livrés les ministres. Son expérience, sa modération auraient tempéré les têtes chaudes que la possession du pouvoir rendait implacables.

Le nouveau ministère était composé comme suit: MM. De Boucherville, Hall, Flynn, Casgrain, L.-P. Pelletier, Taillon, Beaubien, Nantel et McIntosh, ce dernier sans portefeuille.

A peine installés au pouvoir, les nouveaux ministres préparèrent la liste des proscriptions; les destitutions commencèrent et les pauvres employés nommés par M. Mercier furent impi-toyablement destitués. Le premier de tout fut M. J.-C. Langelier dont le seul crime était d'avoir agi comme commissaire du gouvernement dans cette affaire de la Baie des Chaleurs. Il demanda une enquête pour connaître les raisons de sa destitution; on la lui refusa. On ne voulut pas même lui remettre les sommes qu'il avait versées dans le fonds de pension du service civil. Ce pauvre Napoléon Legendre avait eu la mauvaise inspiration d'écrire une jolie biographie de M. Mercier: il méritait punition. Quatre cents piastres furent retranchées sur son modeste salaire. Et que d'autres je pourrais nommer !

Personne ne saura jamais les larmes qui ont été versées, les misères qui ont été causées, grâce à ces persécutions. En frappant les pauvres chefs de familles les ministres atteignirent aussi les femmes et les enfants qui du jour au lendemain se trouvèrent en face de la misère. Que de malédictions se sont élevées vers le ciel contre ces hommes qui avaient été les instruments de leur malheur ! Ce sont toutes ces aînes accu-

mulées qui en 1896 et en 1897 fondirent comme une avalanche sur le parti conservateur et le brisèrent pour longtemps.

II

Non contents d'avoir dérobé le pouvoir à M. Mercier, ses ennemis voulurent aussi le déshonorer en le faisant passer pour un vulgaire voleur. Ils nommèrent les commissions qu'on appela par dérision les *p'tits bancs*, composées de partisans qui étaient chargés de faire cette ignoble besogne.

L'infortuné maréchal Ney disait au geolier de sa prison "qu'il allait être jugé par une chambre "ardente (la Chambre des Pairs)." C'était bien le nom que méritaient les *p'tits bancs*!

On rapporte qu'un jour, François I voyant le tombeau de Jean de Montaigue au chateau de Marcoussi, plaignait le grand ministre d'avoir été condamné à mort par commission. "Par-
"donnez, Sire, lui dit un bon religieux, *ce fut par*
"des commissaires!" Frappé de cette réplique François I jura de ne plus faire mourir personne "par commission."

Les commissaires des *p'tits bancs* ne firent mourir personne, mais ils commirent bien des injustices ! Espérons que les gouvernements futurs prendront la même résolution que le roi de France.

La haine des ennemis de M. Mercier leur avait enlevé toutes decense. On avait perdu le sentiment de la justice impartiale et sereine. C'était la hache en mains que les sectaires de 1793 avaient travaillé sur la matière humaine; c'était avec les p'tits bancs que les exaltés de 1892 allaient travailler à leur tour. Ainsi se réalisait l'expression saisissante que l'on retrouve dans les Annales de Tacite: *Utque antehac flagitiis, ita tunc legibus laborabatur.*

Enfin les chambres furent dissoutes, puis la province fut jetée dans la tourmente électorale. Quelle campagne de mensonges, de violence et de diatribes ! Nos adversaires nous représentaient comme de vulgaires coquins, et tous les jours les bulletins des p'tits bancs devant lesquels nous n'étions pas défendus, répandus par toute la province, venaient donner un nouvel aliment à toutes ces abominables calomnies. Le peuple fut trompé: il crut à toutes ces accusations proférées dans le langage le plus véhément. Nous fûmes écrasés.

M. Mercier avait réussi à se faire réélire dans le comté de Bonaventure; mais désolé, humilié, découragé à la suite de ce résultat, il prit le parti de se retirer de la vie publique. Il publia la lettre que voici, si pleine de dignité, qui aurait dû faire taire la haine de ses pires ennemis:

“Québec, 9 mars 1892.

“A mes amis,

“M. Angers est victorieux, son coup d'Etat a reçu l'approbation des électeurs.

“La calomnie l'a emporté sur la constitution, et le peuple a refusé de blâmer l'homme qui s'était substitué aux Chambres et les avait dissoutes sans raison.

“Tout le bien que j'ai fait a été ignoré, l'ingratitude est ma seule récompense.

“Le verdict du peuple est injuste et sera sévèrement condamné par l'histoire.

“Mais, en attendant, je dois me soumettre et rentrer dans la vie privée.

“La province a besoin de repos, après l'agitation des six derniers mois.

“Je pardonne à mes calomniateurs; j'essaierai d'ignorer toujours les noms de ceux auxquels j'ai fait du bien et qui m'ont trahi, pour ne me souvenir que des amis qui m'ont été fidèles dans l'adversité comme dans la prospérité.

“Je vais demander aux travaux des champs le recouvrement de la santé, et aux travaux de mon étude d'avocat le pain de ma famille.

“Je vous souhaite à tous, mes amis, le bonheur et la prospérité que vous méritez et je fais des vœux ardents pour que notre chère province ne

souffre pas trop de la violence qui vient d'être faite à ses institutions.

“HONORE MERCIER.”

Mais, ses ennemis ne voulurent pas le laisser jouir de cette paix qu'il convoitait : ils entreprirent contre lui les persécutions les plus odieuses. Ils se chargèrent de placer autour de sa tête l'auréole du martyr; sans cela, qui peut le dire ? M. Mercier se serait peut-être éteint dans l'oubli, au bout de quelques années. La persécution le redressa, elle lui rendit sa vigueur d'autrefois, elle en fit, en un mot, une idole populaire. On le traduisit devant les assises criminelles comme un vulgaire scélérat; rien ne fut négligé pour l'humilier et l'offenser. Ce fut là la grande erreur du parti conservateur. Aussitôt arrivé au pouvoir, il se hâta de commencer à nous préparer la revanche éclatante de 1897 !

M. de Viel Castel me paraît avoir été dans l'exacte vérité quand il écrivait dans son *Histoire de la Restauration* :

“Le nom du maréchal Ney a puissamment contribué à frapper d'impopularité la branche aînée des Bourbons. Jamais on n'a mieux vu combien il est imprudent ou dangereux pour un gouvernement, pour un parti vainqueur, de frapper même justement un homme que protège une grande gloire. C'est que la gloire est, pour ainsi

parler, une royauté morale qui confère à ceux qui en sont revêtus une sorte d'inviolabilité."

Tel était le cas pour M. Mercier. Il avait pris un tel empire sur notre population, pendant les années qu'il avait occupé le pouvoir, que le peuple dans son admiration lui avait voué une sorte de culte. Quand il le vit entre les mains de la justice, sous une accusation infamante, toutes ses sympathies se portèrent vers lui.

Triste époque, triste procès ! Les passions et les haines, l'ineptie et la peur, les plus honteux calculs avaient tellement égaré les esprits, que pour beaucoup, la notion du juste et de l'injuste avait disparu. L'histoire nous enseigne qu'en politique, s'il faut de la fermeté pour résister aux assauts de l'adversaire, il faut aussi de la modération dans la victoire pour assurer un succès durable. Il faut savoir repousser ces tracasseries, ces rancunes et ces représailles qui provoquent le ressentiment éternel et laissent la porte ouverte aux revanches.

III

Des plaintes du caractère le plus grave contre M. Mercier avaient été produites sous serment longtemps avant les assises criminelles, afin de laisser planer sur lui pendant des mois ces odieuses accusations. Dès les premiers jours de l'ouverture des assises, les vaillants défenseurs de M. Mercier,

MM. F.-X. Lemieux et J.-N. Greenshields—demandèrent la fixation de la date du procès. Les avocats de la Couronne, MM. G. Stuart, I.-N. Belleau et W. Languedoc, s'empressèrent de répondre qu'il fallait d'abord faire le procès des accusés qui étaient en prison.

—Pourquoi, alors, répondirent les avocats de M. Mercier, avez-vous soumis sa cause la première au grand jury ?

M. Lemieux, qui représentait ceux des accusés, qui étaient alors en prison, déclara en leur nom qu'ils renonçaient à leur privilège en faveur de M. Mercier, afin de lui permettre d'avoir son procès immédiatement. Toutes ces raisons se heurtèrent au mauvais vouloir des persécuteurs de M. Mercier : la cour ajourna son procès à la semaine suivante.

M. Mercier, humilié, indigné de tous ces dénis de justice, se présenta un matin devant le tribunal et réclama son procès. Il prononça, à cette occasion, un discours vibrant. Mais, que pouvait l'éloquence, le droit, contre le parti pris ? Sa demande fut rejetée. Il sortit de la salle d'audience suivi par l'immense foule de citoyens qui la remplissait.

Enfin le procès eut lieu : il dura plusieurs jours et fut suivi de l'acquittement de M. Mercier. Le verdict fut rendu de bonne heure dans la soirée, après une courte délibération.

Comme je me rappelle bien cette soirée, ce triomphe du grand patriote ! La foule l'accompagna respectueusement à travers les couloirs du Palais de Justice par respect pour M. le juge Wurtele qui avait en dernier lieu présidé au procès, avec une grande impartialité. Mais, une fois en dehors, les applaudissements éclatèrent dans un immense élan d'enthousiasme et le peuple porta M. Mercier sur ses épaules jusqu'à la résidence de M. Lemieux dans la rue Desjardins où des discours furent prononcés.

Ce procès destiné à perdre M. Mercier fut son apothéose ! Ce fut le couronnement de sa gloire !

IV

De tous les autres ministres, je fus le seul que nos adversaires trainèrent devant les tribunaux. La première accusation fut rejetée à l'enquête préliminaire par M. le juge Chauveau. Le procureur général, cédant sans doute à la pression de ses amis, qui étaient de véritables enragés, recevait des plaintes avec une légèreté incroyable. En voici un cas : je fus cité en justice sous le prétexte qu'en ma qualité de ministre j'avais employé mon influence pour faire obtenir un octroi en argent à la compagnie de chemin de fer Hereford. Or, il apparaissait par la date même où cet argent avait été voté que j'étais alors membre de la Chambre des Communes !

C'était plusieurs mois avant mon entrée dans le cabinet Mercier.

L'autre plainte n'était guère plus sérieuse. On me fit un crime d'avoir acheté 25,000 exemplaires d'un ouvrage écrit par M. J.-C. Chapais, *Le Sylviculteur*, à un prix moins élevé que nos adversaires l'avaient eux-mêmes payé. Les grands jurés rejetèrent l'acte d'accusation; mais, l'un des avocats de la Couronne s'empressa de le retirer afin de laisser planer cette affaire sur ma tête.

Voilà comment on entendait la justice en l'an de grâce 1892 !

V

Je ne puis résister au désir de citer ici les nobles paroles de Challemel-Lacour qui, accusé lui-même comme Préfet de la Défense Nationale à Lyon, disait avec tant d'éloquence à ses adversaires :

.... "Vous vous êtes dit: qui nous demandera
"compte d'un peu de passion contre des adver-
"saires politiques? Il y a des esprits qui croient
"que la passion politique excuse tout; qu'il est
"permis pour combattre un adversaire, de le
"deshonorer, qu'on peut faire croire à l'existence
"de faits qui entachent l'honneur et qui n'exis-
"tent pas ! Je dis qu'on se trompe. La passion
"politique elle-même a sa limite; cette limite,
"c'est la vérité ! Et il y a quelque chose de plus

“grave qu’un adversaire maltraité, qu’une vérité
“déguisée, que la justice blessée: c’est le triste et
“funeste exemple qu’on donne par là à une nation
“qu’on se propose d’instruire et de moraliser.”

Comme M. Joubert avait raison lorsqu’il
écrivait si finement à Madame de Vintimille:

“Je veux me brouiller avec tous les hommes,
“excepté avec deux ou trois. La politique a ôté
“aux autres la moitié de leur droit sens, les trois
“quarts et demi de leur bonté, et certainement
“leur repos et leur bonheur tout entiers. Je les
“attends à l’autre monde: c’est là seulement
“que je renouerai mes amitiés.”

M. Joubert exagère sans doute un peu, mais il
n’en est pas moins vrai que la politique fait faire
bien des choses que l’on n’oserait tenter dans le
commerce ordinaire de la vie.

Il n’existe aucun précédent pour justifier M.
Angers d’avoir fait trainer deux de ses anciens
aviseurs sur le banc des criminels. C’est une
découverte dont il gardera à jamais le douteux
honneur! L’Angleterre possède le régime cons-
titutionnel depuis des siècles; or, on feuilleterait
en vain son histoire pour y trouver un ministre
traduit devant les assises pour des actes de son
administration. Le peuple anglais a compris
que les ministres doivent être jugés par leurs
pairs, c’est-à-dire par les députés du peuple, et
que leur châtiment, s’ils ont prévariqué, c’est la
perte du pouvoir.

En France, on voulut faire le procès de certains ministres, mais cette proposition fut repoussée.

Sur la demande d'Henri Brisson de mettre en accusation certains des ministres du Seize Mai, M. Waddington répond que la condamnation des ministres résulte du verdict du suffrage et de la publicité donnée à ces faits, qui n'ont été tout au plus qu'une velléité de "conjuración". L'opinion, dit-il, a jugé. M. Waddington se prononça contre les poursuites et posa la question de confiance. Les conclusions du rapport de M. Henri Brisson et de la commission d'enquête furent rejetées par 317 voix contre 159. (Hanotaux, *Hist. de la France Contemporaine*, Vol. 4, p. 458.)

M. Angers avait "consciencieusement" rempli sa tâche en donnant le pouvoir à ses amis politiques. Il méritait une récompense proportionnée à son travail: les ministres fédéraux s'empressèrent de la lui donner. Ils lui confièrent un portefeuille dans l'administration fédérale. Il succéda à l'honorable M. Chapleau qui le remplaça comme lieutenant-gouverneur à Québec. Cette nomination amena des complications dans le gouvernement local: M. De Boucherville qui n'aimait pas M. Chapleau refusa de servir sous lui, et se retira. L'honorable M. Taillon devint premier ministre.

On avait éloigné M. Chapleau du cabinet fédéral parce qu'on le trouvait encombrant. On se souvient de la fameuse lettre de Sir John

Macdonald à l'endroit de M. Chapleau: il y déclarait nettement avoir pris l'ex-premier ministre de la Province dans son gouvernement pour le brider, pour l'empêcher d'exercer de l'influence sur ses compatriotes.

Au moyen de Sir Hector Langevin, auquel il laissa carte blanche dans les choses du patronage, il tint M. Chapleau dans l'ombre et l'humiliation dont il ne le faisait sortir que pour s'en servir auprès des foules.

M. Chapleau, avec sa perception claire des choses, sentait l'infériorité du rôle qu'il jouait. Il eut bien des occasions de se démettre, de reprendre sa liberté: au moment décisif, il hésitait. Qui hésite en pareil cas est perdu. On lui jetait d'insignifiantes concessions et surtout des promesses. Il restait et descendait d'un cran.

Bref, il garda le pouvoir, le pouvoir apparent: il perdit l'influence.

Il eût dû rompre avec le gouvernement dont il connaissait les mauvaises dispositions: il se laissa démolir. Sir John Thompson, son allié aux débuts, le lâcha.

Acculé à d'inextricables impasses, il retraits vers Spencer Wood, que l'on hésita à lui donner.

VI

Pendant cette année qui avait vu disparaître Sir A.-A. Dorion et Sir John Macdonald, s'étei-

gnit aussi un autre homme distingué de cette génération, dans la personne de l'honorable Alexandre MacKenzie.

Ecosais de naissance, il commença la vie comme simple ouvrier maçon; il devint plus tard architecte, puis journaliste, et, enfin, homme politique. Il fut un *self made man* dans toute l'acceptation du mot.

Il occupa pendant de longues années un siège dans le parlement: de 1857 à 1882, il représenta le comté de Lambton, d'abord dans l'ancien parlement du Canada et ensuite dans la Chambre des Communes.

A la chute de Sir John en 1873, il était le chef de l'opposition libérale, et, en cette qualité, il fut appelé à former un cabinet. Il occupa ce poste de chef du cabinet jusqu'à la défaite de son parti aux élections générales de 1878.

Pendant qu'il était à la tête du gouvernement, M. MacKenzie alla revoir son pays natal qu'il avait quitté bien des années auparavant, pauvre et ignoré. Il y retournait couvert d'honneurs; aussi, sa tournée à travers l'Ecosse fut-elle une marche triomphale. La ville de Dundee lui conféra le droit de bourgeoisie et lui offrit un superbe banquet. C'est dans cette occasion qu'il dit ce qui suit de notre province:

"La population française du Canada est dans la position d'un peuple parlant une langue étrangère, mais elle ne se considère pas comme une

étrangère, et aujourd'hui, elle est aussi fière de la loi et de la liberté britannique qu'aucune autre portion du peuple canadien; et, comme l'a dit Lord Dufferin à Londres, l'autre jour, il n'y a pas une classe de notre société qui connaisse mieux la vie et la pratique parlementaires, ou qui apprécie davantage les droits et les sentiments d'un peuple indépendant et fier."

M. MacKenzie était doué d'une très grande activité. Quand il devint premier ministre, il prit non seulement pour lui le ministère le plus onéreux, celui des chemins de fer et des canaux, mais il commit la faute de vouloir surveiller tous les autres. C'est ainsi qu'il mina rapidement sa santé.

Plusieurs lois importantes furent adoptées pendant son administration, entre autres, le vote au scrutin, les contestations d'élections devant les tribunaux, l'abolition du sens d'éligibilité des députés, la création de la Cour Suprême, l'établissement du Collège Militaire de Kingston. C'est encore pendant qu'il occupait le pouvoir qu'une ligne télégraphique transcontinentale fut inaugurée, une partie du Pacifique Canadien construite et que les Territoires du Nord Ouest furent organisés politiquement.

M. MacKenzie est sorti pauvre de la politique; jusqu'à la dernière heure il a dû vivre de son travail.

S'il n'a pas occupé une place aussi considérable que Sir John dans l'histoire du développement du pays, M. MacKenzie mérite toutefois de voir son nom inscrit en caractères aussi brillants que ce dernier dans les annales de la Confédération canadienne. L'histoire les confondra dans une estime sinon égale, du moins commune.

M. MacKenzie fut un homme de bien dans toute la force du terme. Inflexible et intransigeant sur les questions de principes, il n'a jamais voulu dévier de la ligne droite. La seule règle qu'il reconnaissait, c'était celle que lui dictaient sa conscience et son jugement toujours sûr. S'il eût été plus coulant sur ce chapitre, ses succès politiques auraient pu être plus constants. Il le savait mieux que personne; mais il avait bien autre chose en tête que ses intérêts personnels ! Il est mort avec la conviction d'être resté jusqu'au bout fidèle à cette règle de conduite, et son exemple restera comme un modèle à suivre.

M. MacKenzie était un *debater* incisif, logique : il allait droit au but, frappant l'adversaire en plein visage. Il parlait comme il marchait : tout d'une pièce !

A sa mort, M. Laurier lui rendit le beau témoignage suivant, sur le parquet de la Chambre :

“Douze mois se sont écoulés depuis que la mort nous a enlevé le grand homme qui, pendant plus d'un quart de siècle, a été le chef du parti conservateur et une des figures les plus éminentes de la

politique canadienne. Tout le pays porta le deuil de cette grande perte, amis et ennemis oubliant en cette circonstance les divergences d'opinions qui les divisaient, pour se souvenir seulement de ses grandes qualités qui excitaient l'admiration universelle.

“Aujourd'hui, nous déplorons la perte d'un homme qui, pendant des années, a été le chef des adversaires de feu Sir John Macdonald, et qui a été aussi richement, bien que différemment doué, et était certainement considéré de tous, je crois, comme le caractère le plus fortement trempé que nous ayons eu au Canada depuis un grand nombre d'années.

“En cette circonstance, je suis heureux de constater que tous les partis, amis comme adversaires, s'unissent dans une douleur commune et sincère, bien que l'expression de cette douleur ne soit pas la même dans cette occasion-ci que lors de la mort de Sir John Macdonald.

.... “Le peuple comprend toute la grandeur de la perte qu'il vient de faire. De fait, M. MacKenzie a été un homme unique dans son temps. Vivant dans un âge qui ne s'est pas précisément distingué par la ferme adhésion aux principes, il n'a jamais hésité à faire ce qu'il croyait être juste. Vivant dans un âge où le succès était considéré comme condition première, le succès n'a jamais été pour lui une condition première ou secondaire.

“Il s’efforça toujours de faire ce qu’il croyait être droit, et de fait, l’histoire dira que lorsqu’il était au pouvoir, il aurait pu se concilier l’opinion publique et peut-être s’y maintenir, s’il avait voulu dévier un peu des principes d’économie politique qu’il croyait être les seuls vrais; mais son caractère tenace ne fléchit pas; il risqua tout et perdit tout gaiement. Des exemples comme ceux-là sont rares, de nos jours, et pour trouver un parallèle, il faut remonter aux jours de l’Angleterre puritaine, où les hommes se battaient et mouraient pour les principes, méprisant tous les compromis.

“Telles sont les principales qualités qui ont distingué pardessus toutes les autres, la carrière de M. MacKenzie.” (Electeur, du 20 avril 1892.)

Aux élections qui avaient eu lieu après le coup d’Etat, les libéraux avaient été vaincus, mais non découragés. Le peuple avait parlé, il avait rendu son verdict d’une façon indubitable, entraîné par le torrent d’accusations contre M. Mercier et ses collègues. Il perdit de vue l’acte arbitraire, inconstitutionnel de M. Angers et se laissa égarer par la calomnie.

Le vote du peuple n’avait donc pas été une répudiation du libéralisme; il avait été plutôt un instant d’emballement. Le parti libéral dans la province avait été dispersé aux quatre vents du ciel, mais ses principes étaient toujours là.

Les libéraux éprouvèrent une amère déception au lendemain du désastre. Cependant, ils comprirent que de pareils revirements s'étaient déjà produits et qu'il ne fallait pas pour cela perdre espoir. C'était l'éternelle histoire de l'instabilité des choses humaines: il n'y a qu'un pas, enseigne l'expérience, du Capitole à la Roche Tarpéienne !

L'étendue de leur victoire avait surpris les conservateurs eux-mêmes. Songèrent-ils alors combien serait éphémère leur triomphe remporté par l'exploitation de la malignité humaine, et non pas en s'appuyant sur des principes. ?

Les partis ne meurent jamais: si leur étoile peut être un moment assombrie, elle existe toujours; le nuage finit par se déchirer un jour et elle reparait de nouveau dans tout son éclat. C'est précisément ce qui se produisit pour le parti libéral. Au lendemain de son écrasement, malgré de rares défaillances, sans faiblesse, sans se décourager, il se remit à l'œuvre avec une nouvelle énergie, il commença à préparer la réparation qui, cinq ans après, devait lui assurer un si brillant succès.

CHAPITRE SIXIEME

1893—1894—1895—1896

I

Conférence de Mercier sur l'Indépendance du Canada.—Résumé de ce travail.—Convention libérale à Ottawa 1893.—Mort de l'honorable Isidore Thibaudeau.—Esquisse de sa vie.—Mort du sénateur Chaffers, du Dr Rinfret et de l'honorable Felix Geoffrion.—Maladie grave de M. Mercier.—Son dernier discours à la Chambre.—Il produit une grande sensation.—Mort de Mercier.—Sa carrière.—On parle de la dissolution du parlement fédéral.—Les libéraux s'organisent.—Grande assemblée à Montréal.—Discours de M. Laurier.—Un article du *Globe*.—Le *Mail* et M. Laurier.—Situation du parti conservateur.—Caucus conservateur à Ottawa en 1896.—Sir Mackenzie Bowell et Sir Charles Tupper.—Crise ministérielle.—Le "nid des traîtres".—Sir Charles devient Premier.—Le bill réparateur.—M. Laurier suggère une commission pour régler cette question.—Sa proposition est repoussée.—Mort du juge Fournier.—Dissolution des Chambres le 24 avril 1896.—Les élections sont fixées au 23 juin.—M. Laurier au pouvoir.—Ses succès.

Après la période si mouvementée que l'on venait de traverser, le calme était enfin revenu; mais on comprend qu'il était difficile pour un esprit aussi plein d'activité que celui de M.

Mercier, de rester dans l'inaction. Il profita des loisirs de sa retraite pour préparer un travail sur l'Indépendance du Canada. Ce fut le 3 avril qu'il donna cette conférence dans la vaste salle du Parc Sohmer. Une foule immense était accourue pour l'entendre.

Au moment où il entra dans la salle, l'auditoire, d'un mouvement spontané, se leva, éclata en applaudissements, puis poussa de vigoureux hurrahs. Les hommes agitaient leurs chapeaux, les femmes, entraînées par l'exemple, secouaient leurs mouchoirs.

On voyait sur la scène, à part les représentants des journaux canadiens, des correspondants du *New-York World*, du *New-York Sun*, du *New-York Herald* et du *New-York Times*.

M. Mercier développa trois points: 1° le *statu quo*; 2° l'annexion aux Etats-Unis, puis 3° l'indépendance du Canada.

Après avoir résumé l'histoire des événements depuis la cession du pays, il ajouta:

“Ainsi, tous comptes tirés, nous ne devons rien à l'Angleterre, et nous pourrions au besoin nous séparer d'elle, quand la majorité, régulièrement consultée, le voudra, sans remords de conscience, sans déchirements de cœur et même sans verser de larmes . . . tout en conservant cependant un respectueux souvenir des Anglais qui nous ont montré des sympathies et qui ont fait des déclarations propres à nous encourager à demander

notre indépendance; de quelques-uns de nos gouverneurs, qui ont été justes à notre égard et se sont montrés dignes de la haute position qu'ils occupaient, et, en outre, de l'illustre personne qui règne sur l'empire Britannique depuis au-delà de cinquante ans et qui s'est montrée dans toutes les occasions, une reine véritablement constitutionnelle, que l'histoire regardera à juste titre, comme l'honneur de son sexe et l'une des plus nobles figures des temps modernes".

On sent une pointe d'aigreur contre les Anglais: la chose s'explique. M. Mercier s'était efforcé de conquérir leur confiance et ils la lui avaient toujours refusée, malgré que sa politique n'eût absolument rien d'hostile à leur égard.

Voici un court résumé de sa conférence publiée dans l'*Electeur* du 5 avril 1893:

1° *Le statu quo*. L'organisation de 1867 n'a jamais été, dans l'esprit de ses auteurs, qu'une affaire de transition, qu'un moyen de nous préparer à jouer un rôle plus grand, et plus indépendant. Telle a été la pensée génératrice dont est sortie la confédération; elle ne devait être qu'une halte dans la voie conduisant à notre destinée manifeste.

2° *L'annexion avec les Etats-Unis*.—M. Mercier y est opposé pour le moment du moins. Sans doute, elle offre des avantages dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral. Dans l'ordre

matériel le commerce de l'ouest, l'exploitation plus avantageuse de nos mines et de nos forêts, de notre industrie agricole et surtout de notre industrie manufacturière à laquelle nous assurons un marché de 65 millions d'habitants. Américanisons notre situation économique et nous arrêterons l'émigration et nous verrons revenir ceux que la dure nécessité a chassés.

Au point de vue religieux, rien à craindre. La constitution des Etats-Unis rend impossible tout conflit politico-religieux.

Rien à craindre, non plus, au point de vue de notre langue. Pourquoi ces craintes puériles quand notre passé est là pour répondre de l'avenir? Est-il un peuple qui ait été plus maltraité, plus persécuté que le nôtre à cause de sa langue et de ses institutions? Sous le régime militaire de 1774 l'usage de la langue française fut prohibé. La constitution de 1841, inaugurée pour nous faire disparaître comme race, décrétait aussi la suppression de la langue française.

3° *L'indépendance*.—Malgré tous les avantages qu'offre l'annexion, M. Mercier conseille plutôt l'indépendance.

Le premier avantage serait le droit que nous aurions de faire nos traités de commerce.

Nous possédons un territoire de 2,315,607 milles en superficie, habité par une population de 4,829,411 âmes. Pour 1891 les opérations ordinaires de notre budget accusent \$38,579,311 de

recettes et \$36,343,568 de dépenses. Notre commerce, pour le même exercice se chiffre à \$218,334,934, c'est-à-dire \$119,967,633 d'importations et \$98,417,296 d'exportations. Nous avons 3,800 milles de navigation fluviale, environ 1,500,000 milles de chemins de fer, en sorte que, sous le rapport des communications et des moyens de transport, nous l'emportons sur bien des pays de la même population. Enfin, notre position géographique, nos incomparables ports de mer, nous donnent pour ce qui regarde la navigation océanique des avantages réels. Notre immense territoire renferme en abondance des ressources naturelles susceptibles d'un développement presque illimité. Le pays pourrait recevoir une population additionnelle de vingt-cinq ou trente millions sans qu'il se produise le moindre encombrement. Sous le rapport de l'éducation nous sommes les égaux des peuples les plus avancés et nous avons des collèges et des universités qui feraient honneur aux pays du vieux continent.

M. Mercier cita à l'appui de sa thèse l'exemple de la Suisse et celui des Etats-Unis. La première statistique, celle de 1790, quatorze ans après la proclamation de l'Indépendance, établit que la population blanche des treize états n'était que de 3,223,629 âmes. En 1791 les revenus n'atteignaient que le modique chiffre de \$4,418,913. La dépense était presque deux fois plus considérable et s'élevait à \$7,207,537.

Comparez cette situation à la nôtre, ajoutait M. Mercier, et dites s'il est raisonnable de prétendre que nous ne sommes pas en état d'arborer le drapeau de l'Indépendance.

Quant à la forme de gouvernement, M. Mercier était en faveur du système républicain comme étant le plus simple et le moins dispendieux.

M. Mercier se rendit quelques jours après à Washington où il fut reçu à la Maison Blanche par le Président Cleveland. Il rencontra plusieurs hommes politiques importants, tels que M. Issiah Quincy, le secrétaire d'Etat, M. Gresham, et M. Bissell le secrétaire des Postes.

II

Dès 1893 les libéraux commencèrent à se préparer pour la lutte qui, en 1896, devait porter leur parti au pouvoir.

A la fin de la session du parlement fédéral, les membres libéraux de la Chambre des Communes avaient décidé de tenir une grande convention libérale à Ottawa, dans le but de déterminer le programme du parti et de préparer les élections. M. Laurier la convoqua pour le 20 juin. Chaque district électoral devait être représenté par le député libéral ou le candidat libéral défait aux dernières élections, et, aussi, par cinq délégués choisis par l'Association libérale du district.

C'était le moyen infaillible de connaître le sentiment du peuple canadien. En se réunissant dans de solennelles assises à Ottawa, sous les murs mêmes du Parlement, pour y dresser les tables de son programme, le parti libéral voulait tracer une profession de foi claire et nette, indiquer une voie bien définie à l'opinion.

Sur la proposition de M. Laurier, Sir Oliver Mowat fut appelé à présider la convention.

L'honorable M. Laurier, Sir Richard Cartright et l'honorable M. Fielding exposèrent le programme du parti libéral pour les prochaines élections: le principal article était la réforme du tarif.

Cette convention produisit d'excellents effets: elle eut pour résultat de mettre en contact les libéraux des diverses parties du pays, de faire mieux connaître les chefs et de donner aux partisans un élan et un enthousiasme nouveaux.

III

L'une des figures les plus sympathiques et les mieux connues à Québec disparut le 18 août dans la personne de l'honorable Isidore Thibaudeau.

Ancien député, ancien ministre de la Couronne, ancien membre du Conseil Législatif, chef de l'une des plus puissantes maisons de commerce du Dominion, tel était cet excellent citoyen.

M. Thibaudeau a été le fils de ses œuvres. Sa vie a été l'un des exemples les plus parfaits de

ce que peut accomplir le travail joint à l'esprit des affaires. Il était la droiture, l'honnêteté même. C'est avec ses seules armes qu'il s'est fait un chemin, jetant les bases d'une maison de commerce qui figure depuis longtemps au premier rang. Il laissa une fortune évaluée à un million et demi de dollars. Son nom a toujours été étroitement lié au mouvement commercial de notre province.

L'honorable M. Thibaudeau a aussi joué un rôle important dans la politique du pays. Dès 1863, nous le trouvons membre du cabinet Sanfield Macdonald-Dorion avec le portefeuille de Président du Conseil Exécutif. Il avait été élu dans cette même année député de Québec-Centre, siège qu'il occupa jusqu'à la Confédération. Il se retira alors pour entrer au Conseil Législatif comme représentant de la division Kennébec. Il remplit au Conseil le rôle de chef de l'opposition jusqu'à 1874, époque à laquelle son parti lui demanda d'abandonner le Conseil Législatif pour se porter candidat dans Québec-Est, à la Chambre des Communes. Il fut élu par acclamation. En 1877, après la défaite de M. Laurier à Arthabaska, M. Thibaudeau lui céda généreusement son siège.

Depuis ce moment, il se consacra entièrement à ses affaires.

C'était un esprit libéral, une nature extrêmement charitable, le type du bon citoyen. Peu

d'hommes ont rendu plus de précieux services au parti libéral. Il a laissé le souvenir d'un honnête homme et d'un sincère libéral.

IV

L'année 1894 fut pour les libéraux une année de deuils politiques.

A St-Césaire, on vit disparaître le sénateur Chaffers qui avait fait autrefois des luttes mémorables dans cette région. A Québec, notre vicil ami le Dr Rinfret, si longtemps député de Québec-Centre, s'éteignait à son tour le 8 août.

A peine les vieux et fidèles soldats de la cause libérale étaient-ils descendus dans la tombe, qu'arriva la nouvelle de la mort de l'honorable Félix Geoffrion.

Ceux qui n'ont connu cet homme si remarquable que dans les dernières années de sa vie n'ont pas pu réaliser l'immensité de la perte que le pays et le parti libéral avaient faite dans sa personne. En 1874, à l'âge de 42 ans, il devenait ministre dans le cabinet MacKenzie; deux ans après, alors qu'il commençait à déployer comme chef de brillantes qualités, il fut atteint des fièvres typhoïdes, et cette maladie le tint pendant quinze jours entre la vie et la mort. Presque toujours mortelle pour des personnes de cet âge, cette maladie ne put triompher de la vigoureuse constitution

de M. Geoffrion, mais elle l'affaiblit tellement qu'il dut sortir du gouvernement.

Par son intelligence et par son caractère, M. Geoffrion a été l'une des plus belles figures de notre politique, un des beaux types de la race canadienne-française, un des hommes qui nous faisaient le plus d'honneur aux yeux des autres nationalités.

Jusqu'à l'âge de 30 ans, M. Geoffrion, qui n'avait reçu d'autre éducation que celle que l'on recevait dans les écoles de la campagne, avait modestement exercé la profession de notaire dans son village natal de Verchères, utilisant ses loisirs à s'instruire. C'est ainsi qu'il devint l'un des hommes les mieux renseignés de son temps sur les affaires publiques. Bel exemple de ce que peut accomplir le talent uni au travail !

Ses manières vraiment agréables, sa brillante intelligence en firent en peu de temps l'un des hommes les plus populaires du comté de Verchères. Aussi, Sir Georges Cartier qui se présentait alors dans le comté trouva prudent de s'en débarrasser en le faisant nommer registrateur. Il occupa cette position de 1857 à 1863. En cette dernière année le ministère Macdonald-Dorion qui venait de remplacer le cabinet Macdonald-Sicotte avait dissous le parlement et le parti conservateur lui livrait un combat acharné. On décida M. Geoffrion à abandonner son emploi pour se porter candidat. Il fut facilement élu.

Il ne fut pas longtemps député avant d'être apprécié. Ce n'est pas qu'il prit une grande part aux débats, mais chaque fois qu'il parlait, il le faisait avec un succès marqué. C'est surtout dans ses relations personnelles avec les députés qu'il rendit les plus grands services à son parti. *Carle Tom*, dans une correspondance à la *Minerve*, en parlant de lui et du sénateur Pâquet, de Berthier, disait un jour que peu de libéraux avaient fait plus de ravages dans les rangs conservateurs que ces deux hommes qui se donnaient comme si inoffensifs en apparence. M. Geoffrion s'était fait par son esprit, par ses connaissances si variées, par le charme de ses manières, par son caractère irréprochable, des amis dans les deux camps. Il était le confident attitré de tous les conservateurs mécontents.

Ceux-là seuls qui ont fait la lutte pour le parti libéral de 1864 à 1873 savent les précieux services que M. Geoffrion lui rendit, surtout dans le district de Montréal. La plus grande partie du clergé, prévenue contre les libéraux par les imprudences de l'*Avenir*, faisait une guerre à mort aux candidats libéraux. Jamais M. Geoffrion ne s'irrita ni ne perdit courage. A la suite des élections de 1867, quand le parti libéral français était, comme il le disait plaisamment, *en petit gilet*, ne comptant plus qu'une douzaine de députés à Ottawa et une demi-douzaine à Québec, il se sentait aussi bien disposé à combattre qu'il

l'était en 1874, lorsque les libéraux sortaient des élections avec une majorité de 80 voix.

M. Geoffrion a été dans son temps un merveilleux orateur populaire. Et, par orateur populaire, je ne veux pas parler de ces *hâbleurs* qui obtiennent un succès temporaire en trompant le peuple. Comme Sir A.-A. Dorion, comme le juge Fournier, il discutait devant le peuple comme il l'aurait fait devant le parlement. Mais, il parlait avec une telle clarté, avec tant d'entrain et de bonne humeur, qu'il enlevait son auditoire; et, ce qui prouve mieux encore, il le conservait pour une autre élection. Ses adversaires le redoutaient avec raison, surtout à cause de son caractère, car il était d'une grande courtoisie, et il n'a jamais eu que je sache, un ennemi véritable. D'une franchise et d'une honnêteté qui ne se démentaient jamais, il conservait toujours l'estime et l'admiration de l'adversaire qu'il venait de vaincre.

M. Geoffrion était le frère de feu l'honorable C.-A. Geoffrion le plus brillant avocat du Barreau de Montréal, qui mourut pendant qu'il était ministre sans portefeuille dans le gouvernement Laurier, et de M. Victor Geoffrion qui représente actuellement le comté de Verchères-Chambly.

V

Peu après ce deuil si cruel, les libéraux se trouvèrent en face d'une autre perte peut-être plus cruelle encore.

Vers la fin de septembre on apprit que la terrible maladie, qui depuis deux ans minait l'honorable M. Mercier, faisait des progrès qui enlevait tout espoir pour son retour à la santé. Le public suivait avec émotion les progrès du mal et ce fut un chagrin national lorsque la mort terrassa ce colosse,—l'homme le plus populaire parmi les Canadiens-français—depuis les jours de Papineau et Lafontaine.

A la session qui précéda sa mort, dans un discours mémorable par l'émotion profonde qu'il provoqua, il avait laissé pressentir qu'il ne serait plus là l'année suivante. Ce fut en effet le chant du cygne; ce fut son adieu à la vie politique qui pour lui était toute la vie. On ne le pensait pas alors, et ceux mêmes qui l'avaient persécuté sans pitié, bien que émus jusqu'aux larmes, essayaient de rassurer leurs consciences en se disant: Bah ! tout cela est de la mise en scène; Mercier ne peut pas mourir si jeune.

Mais lui, il ne se faisait pas illusion: il savait qu'il n'avait plus que quelques mois à vivre. Ses médecins l'en avaient prévenu depuis 1892. D'un long regard il contempla une dernière fois cette Chambre où il avait joué un si grand rôle, et dans laquelle tous ses collègues, adversaires comme amis, étaient rentrés en toute hâte pour ne pas perdre une seule de ses dernières paroles. Durant cette heure d'éloquence suprême, il revit toute sa carrière, ses triomphes passés, les grands

actes dont il était fier à bon droit, les vastes projets qu'il avait réalisés ou muris dans son puissant esprit. Et tout cela était fini ! A cinquante-quatre ans, il allait mourir ! Ses compatriotes l'avaient méconnus, abandonné ! Je comprends tout ce que ses paroles contenaient alors de prophétique et ce qui dut se passer dans son âme.

J'assistais à cette séance si émouvante. C'était le 28 décembre au soir 1893, et il me semble que c'était hier. A un moment donné, rassemblant—par un de ces efforts de volonté qui ont étonné ses médecins jusqu'à son dernier jour,—toutes les forces que lui avait laissées la souffrance morale et physique, il redressa sa haute taille, et, avec une tristesse sans colère, mais non sans véhémence, secoué par moments par une émotion extraordinaire, il dit tout ce qui débordait de son cœur. Il me semble encore l'entendre jeter à ses bourreaux,—c'était ainsi qu'il les appelait,—cette apostrophe qui créa une immense sensation : “Vous m'avez ruiné, vous avez voulu me déshonorer et vous voulez maintenant piétiner sur mon cadavre : eh bien ! ce cadavre, le voici !” Et en même temps, il marcha droit vers les ministres s'avancant jusqu'à la table du greffier de la Chambre. Ce fut une scène inoubliable. Il avait parlé pendant deux heures, puis faisant allusion aux persécutions dont il avait été l'objet, il s'écria :

.... "Parce que je me suis soumis à tout avec
"philosophie, pensez-vous que je n'ai pas souffert ?
"J'en appelle à tout homme juste pour déclarer
"si je n'ai pas été victime d'une odieuse persé-
"cution. Mais, mon honneur a été sauvé ;
"mes pairs, mes juges m'ont acquitté ; on n'a
"jamais pu prouver que j'avais touché un sou
"des deniers publics ! Aussi le peuple m'a porté
"en triomphe lorsque je suis sorti du prétoire, il
"m'a fait des ovations. Où étiez-vous alors mes
"persécuteurs ? Cachés au fond de vos demeures
"dans la crainte et l'humiliation ! Vous m'avez
"ruiné, vous avez voulu me déshonorer, et vous
"voulez maintenant piétiner sur mon cadavre :
"eh bien ! ce cadavre le voici. Regardez-le ce
"cadavre ! Regardez-le en face, car il se dresse
"devant vous pour vous dire : Vous m'avez
"enlevé tout ce que je possédais au monde,
"jusqu'à ma bibliothèque, mes chers livres que
"j'avais amassés depuis trente-cinq ans, tout a
"été vendu, sauf mon honneur. Et mon hon-
"neur, sachez-le bien, je le défendrai comme un
"lion, seul contre tous, fussiez-vous dix, fussiez-
"vous mille". La Chambre fut vraiment subjuguée et profondément impressionnée, par cette haute éloquence.

L'honorable M. Taillon n'a pas pu s'empêcher de lui rendre hommage et il eut à l'adresse de M. Mercier,—je lui rends ce témoignage,—des mouvements généreux.

M. Mercier mourut le 30 octobre 1894.

Si jamais un homme a été méconnu, calomnié par ceux qui ne le connaissaient pas, c'est bien lui; mais en revanche, il a été aimé de tous ceux qui l'ont approché comme personne, peut-être, ne le fut jamais.

La nature l'avait doué de qualités merveilleuses pour se guider et guider les autres dans la voie du bien. Armé d'un bon sens étonnant, d'une clairvoyance toujours en éveil, d'un raisonnement impitoyable, il se préoccupait avant tout de voir juste et de conformer ses actes à son jugement. Cet esprit dont les prodigieuses ressources ont fait principalement la réputation, a été une de ses forces les plus vives. La droiture était la pièce maîtresse à laquelle se rattachait toutes ses conceptions et tous ses sentiments. Sa parole valait de l'or: jamais de duplicité ou d'équivoque. De là son éloignement invincible des choses chimériques, des théories creuses. Il avait un impérieux besoin de traverser promptement le possible pour toucher au réel.

M. Mercier appartenait à la race des êtres privilégiés que la main de Dieu a marqués du sceau de leur prédestination. Il était un athlète, orateur, tribun. Sa taille élevée, sa large poitrine, son buste solide et bien pris, sa démarche ferme et cadencée, son regard fascinateur et profond, la gravité et la décision de chacun de ses mouvements, l'autorité naturelle de son geste en fai-

saient un type de force physique et de supériorité intellectuelle. Aussi, son ascendant s'exerçait-il à son insu par l'action naturelle des qualités qui se révélaient en lui. Les traits de son visage étaient en parfaite harmonie avec l'ensemble de toute sa personne. Son front un peu rétréci semblait réfléchir la pensée et le commandement. Ses yeux noirs s'illuminaient de malice ou de gaieté ou lançaient des éclairs suivant qu'il était calme ou agité. Sa voix, puissante avant que la maladie ne l'eut un peu brisée, donnait à sa parole une vigueur et un éclat qui dominaient les clameurs et communiquaient à son discours une énergie saisissante. Riche de ces dons naturels, il avait de bonne heure compris la nécessité d'y ajouter le complément d'études fortes et méthodiques. Il aimait les lettres et se tenait au courant de la littérature contemporaine; il lisait tout, malgré ses nombreuses occupations. Mais le droit fut et resta l'objet de ses prédilections, je pourrais dire de son culte.

Admis au Barreau en 1865 il commença à exercer sa profession à St-Hyacinthe où il faisait en même temps du journalisme, C'est lui qui rédigeait alors le *Courrier de St-Hyacinthe*.

Ses débuts furent brillants et lui assignèrent immédiatement une place considérable au milieu de ses rivaux. Il plaida aux assises criminelles plusieurs causes très importantes avec un succès éclatant. Sa fougue hardie, poussée quelque-

fois jusqu'à l'audace, son éloquence empreinte souvent d'une sensibilité profonde, son action impétueuse, l'ardeur et l'habileté de ses invectives devaient lui assurer une immense popularité.

Au début de sa carrière, M. Mercier appartenait au parti conservateur; il était de l'école de Cartier. En 1866, quand il vit que la Confédération était un fait accompli, malgré ses protestations, il se sépara de ses amis politiques et entra dans la vie privée, consacrant tout son temps à l'exercice de sa profession. Dès lors, il montra cette perspicacité, ce sûr coup d'œil dont il a depuis donné tant de preuves. Il voyait dans la Confédération un danger pour les droits de notre race, une menace pour l'influence de la province de Québec. Hélas ! les événements lui ont donné trop vite raison !

Avec quelle éloquence n'a-t-il pas rappelé ses justes appréhensions dans son discours sur la question Riel à l'Assemblée Législative de Québec, le 7 mai 1886 ! Après avoir rappelé les promesses que faisaient les partisans de la Confédération et ses propres craintes, il disait :

“Poussé par ces craintes, j'ai quitté le parti conservateur avec lequel je m'étais identifié dans mes jeunes années et avec lequel je pensais mourir. C'a été une des grandes tristesses de ma vie. J'abandonnais des chefs pour lesquels j'avais du

ration que l'on disait devoir nous garantir notre avenir national n'était qu'un piège que l'on tendait à notre ignorance des affaires politiques, à notre ignorance du fanatisme de certains hommes de la politique canadienne.

.... "Hélas ! si j'en juge par les débats qui se font depuis dix jours, nous avons été bien trompés, nous avons été bien trahis ! On nous promettait alors la liberté et aujourd'hui on nous refuse la liberté la plus sacrée de tout, celle de défendre le faible et l'opprimé.

.... "Oui ! honte à ceux qui nous supplient de nous taire de peur de soulever le fanatisme des ennemis de notre nationalité !

.... "Où est donc ce patriotisme des grands jours d'autrefois ? Où sont donc les traditions du parti conservateur que l'on nous a toujours représenté comme le véritable parti national ?

.... "Je proteste au nom du peuple canadien-français contre cet avilissement national qui humilie tous les hommes de cœur. Et ma protestation est l'expression fidèle des sentiments de tout le peuple, non seulement de tous les libéraux, mais encore de la grande majorité des conservateurs."

Quel fier et mâle langage ! Comme il peint bien l'homme tout entier. Ne croirait-on pas entendre les accents enflammés de Papineau défendant nos droits et protestant contre l'infâme oligarchie de son époque ? Ils furent tous deux

de grands patriotes: l'histoire leur rendra cette suprême justice.

Jusqu'à 1871, M. Mercier resta à l'écart, mais à cette époque, la question des écoles séparées au Nouveau-Brunswick le rappela sur le champ de bataille. Il prit la défense de la minorité et tenta pour la première fois la fondation du *parti national*, de concert avec quelques hommes modérés parmi les libéraux, tels que MM. L.-A. Jetté, Frs Langelier, J.-B. Bourgeois, Henri-T. Taschereau et quelques autres.

Le comté de Rouville l'envoya siéger à la Chambre des Communes en 1872. C'est alors qu'il prononça sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick un admirable discours qui le plaça du coup au premier rang des orateurs de la Chambre des Communes. Le gouvernement fut battu sur cette question et M. Mercier avait largement contribué à assurer cette victoire. Le ministère ne jugea pas à propos de démissionner.

En 1874, pour ne pas diviser les forces de son parti, il s'effaça généreusement pour laisser élire à sa place une médiocrité locale dans le comté de Rouville.

Pendant quatre ans, il se voua exclusivement à sa profession, et en 1878, il se porta candidat à St-Hyacinthe contre M. Tellier, et il fut vaincu.

Dans le printemps de 1879, l'honorable M. Béchard trésorier dans le cabinet Joly, mourut, laissant vacante une place dans le gouvernement ainsi

que le siège pour St-Hyacinthe. M. Mercier fut appelé à remplir les deux. Il devint solliciteur général. Il arriva dans notre législature provinciale au milieu d'une grande crise politique provoquée par le coup d'Etat du gouverneur Letellier. Le parti conservateur avait pour chef l'honorable M. Chapleau qui était alors dans toute la puissance de son talent et de son éloquence. Les luttes oratoires qui eurent lieu alors étaient dignes des jours les plus glorieux de la tribune française. Les deux adversaires étaient dignes l'un de l'autre; leur éloquence était admirable, les coups qu'ils se portaient étaient formidables. On allait à la Chambre comme on va au théâtre; on se disputait les meilleures places.

Enfin, le cabinet Joly fut défait. Fatigué de la lutte, M. Mercier alla se fixer à Montréal en 1881. Il croyait cette fois rentrer pour tout de bon dans le repos. Il se trompait; ses amis le décidèrent à rester dans l'arène politique.

Au commencement de la session de 1883, il fut choisi comme chef de son parti dans la province.

C'était pour lui un rôle nouveau et rempli de périls. Il sut les éviter avec une habileté extraordinaire. Il donna dans cette position la mesure de son incomparable talent; il se révéla un *leader*, un stratège hors ligue. A la tête d'un petit nombre de députés sur le dévouement desquels il pouvait compter, il fit une guerre désastreuse au

ministère. Finances, statistiques, instruction publique, colonisation, agriculture, rien n'échappait à son examen. Ses discours sur l'adresse pendant qu'il était chef de l'opposition sont de vrais chefs-d'œuvre du genre. C'est là que l'on retrouve la diversité et la fécondité de son merveilleux talent. M. Mercier a traité presque tous les sujets, mais surtout ceux qui intéressaient notre province. Ses discours au Congrès catholique de Baltimore, sur la question Riel, celui qu'il prononça à l'érection du monument Short-Wallick, resteront parmi les plus beaux morceaux de notre éloquence canadienne.

Me voici arrivé au point culminant de la carrière de M. Mercier. Nous sommes à l'époque du soulèvement des Métis. Riel a été condamné à mort, puis exécuté. D'un bout à l'autre de la province il s'éleva une immense clameur d'indignation. Mercier prit la direction de ce mouvement, il parcourut la province en faisant des discours qui soulevèrent les populations. Sa voix si chaude était l'écho des sentiments qui s'agitaient au cœur de notre peuple. Il est l'orateur incomparable que rien ne prend au dépourvu; le tribun populaire au verbe de feu, le champion sublime du devoir national. Son plaidoyer sur ce sujet, prononcé le 7 mai 1886 à l'Assemblée législative, est l'un des plus beaux qui aient jamais été entendus dans une assemblée délibérante.

Des élections générales eurent lieu le 14 octobre 1886 et M. Mercier sortit victorieux de la lutte. Il avait porté la parole dans près de cent assemblées sur tous les points de la province. Il fut appelé au mois de janvier 1887 à former un gouvernement.

On se demandait avec une certaine inquiétude de quelle façon il allait remplir ce nouveau rôle. Il ne mit pas de temps à démontrer que s'il avait été un chef d'opposition brillant, il allait révéler au timon des affaires des aptitudes également remarquables. Il régla les questions les plus difficiles, comme celle de la succursale de l'Université Laval à Montréal et celle des Biens des Jésuites, questions brûlantes, pleines de dangers pour un homme politique ! Il sut éviter tous les écueils, et, grâce à lui, la paix fut rétablie chez nous.

Aux élections générales de 1890, il remporta une victoire éclatante: jamais homme public ne reçut un témoignage de confiance aussi remarquable. Après la session de 1891, M. Mercier passa en Europe pour négocier son emprunt de dix millions. Ce voyage fit plus que n'importe quelle réclame pour faire connaître notre province là-bas. Il revint comblé d'honneurs. Le Saint Père l'avait élevé à la haute dignité de Comte Romain, le roi des Belges l'avait créé Commandeur de l'Ordre du roi Léopold, et le Président Carnot avait accroché à sa boutonnière la rosette d'Officier de la Légion d'Honneur.

A peine arrivé au pays, il vit éclater cette immense intrigue connue sous le nom de scandale de la Baie des Chaleurs, qui fut suivie de son renvoi d'office et de procès politiques restant à jamais la honte de ceux qui les ont provoqués.

Ce sont toutes ces persécutions qui commencèrent à miner l'athlète.

M. Mercier était essentiellement canadien et français. Il avait l'orgueil de sa race, il voulait faire sa province grande, il voulait qu'elle occupât une large place dans la Confédération. Les Anglais le craignaient et le redoutaient à tort: personne plus que lui n'était disposé à leur rendre justice. Il l'a bien prouvé lors du règlement de la question des Biens des Jésuites en leur accordant une part de \$60,000, à laquelle ils n'avaient aucun droit, afin d'éloigner toute occasion de froissement entre les deux races. Cependant les Anglais lui ont toujours, à part de rares exceptions, fait une guerre acharnée. Pourquoi cela? Est-ce parce qu'ils le sentaient trop profondément épris de sa race? Est-ce parce que son immense influence leur semblait une menace? C'est peut-être parce qu'ils étaient convaincus qu'il était homme à leur faire face quand il faudrait défendre les droits des siens.

Voulez-vous savoir quel culte il avait pour la France? Ecoutez-le au banquet de l'Alliance Française, à Paris, le 16 avril 1891:

.... "Oui, Messieurs, nous sommes fiers de le dire, de le dire surtout à une société d'hommes travaillant à répandre et à maintenir la langue française ! nous sommes restés Français, et Français comme nos ancêtres l'étaient au XVII^e siècle; nous apprenons à nos enfants à conserver cet amour de la vieille France comme un dépôt sacré, comme un héritage précieux qu'ils devront transmettre plus tard à ceux qui les remplaceront ! Nous nous considérons, si vous voulez bien me permettre d'emprunter cette image au langage juridique, comme des grevés de substitution nationale, substitution perpétuelle acceptée d'âge en âge comme irrévocable."

Pour montrer combien il avait le culte de la France, je me permettrai de citer un extrait d'une lettre qu'il m'adressait le 23 août 1894. C'était au lendemain de la première attaque sérieuse de la maladie qui devait le tuer. Il était alors sous l'impression créée par les dépêches que le comité de l'exposition, à Québec, avait défendu aux exposants d'arborer le drapeau français sur le terrain.

.... "Que veut dire cet ostracisme du drapeau français à l'exposition de Québec ? Est-ce vrai ? Et le Conseil de Ville qui a son mot à dire, puisqu'il est représenté dans la direction et qu'il contribue en une forte somme, va-t-il laisser faire ? Si cet ostracisme l'emporte, je ne connais plus mon cher Québec d'autrefois."

Tout malade qu'il était cette question le préoccupait, l'amour de la France hantait son cœur.

Dans cette même lettre, il me parlait de ses espérances pour la session prochaine à Québec. O fragilité des espérances humaines ! Cette session, il ne devait pas la voir ; ses pieds ne devaient plus fouler le parquet de cette enceinte législative dont tant de fois son éloquence avait réveillé les échos. Mais en disparaissant de la scène sur laquelle nous ne faisons tous qu'une halte plus ou moins longue, il l'occupe encore et la permanence de son œuvre justifie l'intérêt qui s'attache à sa mémoire. Depuis Papineau il n'y a pas un Canadien qui ait exercé une aussi grande influence sur ses compatriotes.

Les dernières années de la vie de Mercier furent pénibles. Après qu'il fut tombé du pouvoir, beaucoup de gens qui avaient bénéficié de ses faveurs s'éloignèrent de lui ; d'autres allèrent jusqu'à le répudier, à le condamner sans l'avoir entendu. Hélas ! ces mêmes déserteurs dans ses heures de malheur étaient ceux qui l'entouraient aux jours de sa gloire et de sa prospérité. Comme Tacite avait raison lorsqu'il disait : "Tous revendiquent la gloire des événements heureux et rejettent sur un seul le poids des adversités : *iniquissima haec bellorum conditio est prospera omnes vindicant, adversa uni imputantur.*"

En voyant toutes ces ingrattitudes, je me rappelais cette belle page de Thiers, dans son

Histoire du Consulat et de l'Empire, où parlant de Napoléon à Fontainebleau et de l'isolement qui se faisait autour de lui, il dit :

“Qui n’a vu souvent à l’entrée de l’hiver, au milieu des campagnes déjà ravagées, un chêne puissant, étalant au loin ses rameaux sans verdure et ayant à ses pieds les débris desséchés de sa riche végétation ? Tout autour règne le froid et le silence, et, par intervalles, on entend à peine le bruit léger d’une feuille qui tombe. L’arbre immobile et fier n’a plus que quelques feuilles jaunies prêtes à se dessécher comme les autres, mais il n’en domine pas moins la plaine de sa tête sublime et dépouillée. Ainsi Napoléon voyait disparaître une à une les fidélités qui l’avaient suivi à travers les innombrables vicissitudes de la vie.”

Si Mercier a rencontré bien de l’ingratitude il n’en a pas moins conservé de nombreuses et solides amitiés qui ont adouci l’amertume de ses dernières années et consolé les suprêmes moments de sa vie. Il a laissé dans notre province un sillon lumineux, une empreinte profonde ; sa mémoire est restée chère au peuple qui s’est chargé de le venger des persécutions dont il fut l’objet. Son nom est un drapeau et lorsqu’il est prononcé, il provoque toujours de chaleureux applaudissements. L’histoire impartiale dira plus tard qu’il fut un vrai patriote et que ses adversaires le traitèrent avec injustice.

Et maintenant, ô ami cher entre tous, ô toi qui fus un des premiers parmi les plus grands, un des plus hauts parmi les meilleurs des fils de notre province, continue, plus serein et plus calme que dans les jours de fièvre, continue de dormir ton dernier sommeil qui n'est plus troublé désormais que par l'écho fréquent et fidèle des hommages posthumes et des triomphes réparateurs.

Bientôt, ta statue s'élèvera en face de ce Palais Législatif où tu jouas un si grand rôle. Double hommage de la piété filiale de ton gendre qui occupe ta place à la tête de la province et de la reconnaissance de tes compatriotes ! On les croit, ces grands morts, à jamais disparus, comme le sentent, hélas ! les amis chers qui vivaient à leurs côtés et qui n'ont pu combler le vide de leur cœur : mais en vérité, ne sont-ils pas incessamment présents dans la conscience de ceux qui savent, de ceux qui se souviennent. Ils nous semblent absents de nos querelles, indifférents à nos controverses ; ils y assistent au contraire, et y prennent part, animant de leur souffle les partis en lutte.

VI

On commença, dès le mois de janvier 1895, à agiter la question de la dissolution du parlement fédéral et à faire pressentir les élections générales

qui, pourtant, ne devaient avoir lieu que le 23 juin 1896. La presse libérale eut ainsi tout le temps nécessaire pour faire une vigoureuse campagne contre le gouvernement; ce long délai permit aux libéraux de faire une organisation sérieuse.

Le premier coup de clairon fut sonné à Montréal dans une immense démonstration, le 22 janvier. M. Laurier était présent, accompagné de ses principaux lieutenants, dont plusieurs devaient plus tard former partie de son cabinet, notamment Sir Oliver Mowatt, MM. W. Patterson, James Sutherland et M. Fisher, de Brôme; on remarquait encore les honorables C.-A.-P. Pelletier, F. Langelier, D.-A. Ross, J.-D. Edgar et Jules Tessier.

Cette démonstration fut grandiose. Cette circonstance donna au sentiment populaire l'occasion de s'affirmer en faveur de M. Laurier et de sa politique. Jamais encore on n'avait vu pareille fièvre démocratique s'emparer des classes aristocratiques de Montréal. L'assemblée avait été convoquée par le "Young Liberals' Club" dans la grande salle du Windsor. Le but avait été de fournir à M. Laurier l'occasion de rencontrer les hommes d'affaires de la métropole. L'affluence fut extraordinaire: tous les hommes du haut commerce et de la finance s'étaient fait un devoir d'aller l'entendre.

Cette rencontre du chef libéral avec les gros bonnets de la métropole avait excité un tel intérêt

que la région entière de Montréal depuis le frontière d'Ontario jusqu'aux Cantons de l'Est était représentée par ses principaux citoyens, préfets, maires, marchands, etc., etc., etc.

M. Laurier parla d'affaires à son auditoire, il signala les modifications qui devaient être faites au tarif, il exposa sa politique au cas où les élections le porteraient au pouvoir. L'événement prouva qu'il avait été compris. Le *Star* lui-même, un journal conservateur, ne put s'empêcher de l'admettre, et, dès lors il prédit que M. Laurier sortirait victorieux des élections prochaines.

Au moment où M. Laurier est sur le point de prendre le pouvoir, il n'est pas sans intérêt de rappeler le chemin qu'il avait parcouru depuis que son parti l'avait placé à sa tête. Je cite d'abord le *Globe*.

“Lorsque les députés libéraux se choisirent un chef, pendant la session de 1887, pour succéder à M. Blake, ils firent un acte bien plus remarquable qu'ils ne le soupçonnaient. Ses conséquences devaient se manifester beaucoup plus loin qu'ils ne l'avaient alors anticipé. On regarda ce choix comme une simple affaire de discipline de parti dont la sagesse ou le succès n'était pas sans laisser des appréhensions. Cet acte va finir par marquer une époque nationale. Jamais un pays ou un parti n'a été servi par des chefs d'un caractère plus élevé, aux intentions plus pures ou plus

fermes et doués d'une plus grande puissance intellectuelle que les hommes dont les noms sont écrits dans le Panthéon du libéralisme canadien. Sans prétendre, toutefois, que par son choix de 1887, le parti libéral s'est donné un chef supérieur à ses prédécesseurs, quand nous l'examinons au point de vue où l'histoire se placera pour l'apprécier, nous croyons que son nom sera écrit en lettres d'or dans l'histoire du Canada. Pour démontrer combien ceci est vrai, il suffit d'examiner les conditions du pays à cette époque-là et le caractère du chef Wilfrid Laurier."

Après avoir fait une peinture de la situation du pays en 1887, rappelé l'apathie de l'opinion publique, les animosités entre les races, les religions et les provinces, l'auteur de l'écrit poursuit :

.... "C'est dans de pareilles conditions que le parti libéral a placé à sa tête M. Wilfrid Laurier. Que dire de l'homme qui a entrepris la tâche délicate de représenter les deux races et de remplir la position de chef, dépouillé de tout préjugé de race ou de province et qui s'est montré canadien dans le sens le plus large et le plus profond du mot—dans l'acception où ce mot sera compris par les générations futures, quand les divisions de races auront disparu dans la fusion de toutes les nationalités européennes que la destinée a appelées sur le sol de cette moitié du continent américain ? Il faut pour cela un caractère exceptionnel.

“Bien que comparativement étranger dans les provinces de langue anglaise, il s’est conquis une immense influence dans la province de Québec et parmi ses collègues en parlement. Son élévation au poste de chef n’a pas été un pur accident.

“En 1887, on pouvait, il est vrai, considérer ce choix comme un expédient comportant ses dangers; mais après une expérience de sept années, l’action du parti libéral paraît avoir été simplement le résultat d’une longue série d’événements destinés à donner au Canada un chef renfermant dans sa personne cet idéal de moralité politique, de confiance en soi-même, d’unité, qui doivent, comme nous avons l’habitude de le dire, pénétrer d’eux-mêmes dans la vie nationale du pays, avant que leurs fondations puissent être jetées avec fermeté et largeur.”

De son côté, le correspondant du *Mail*, l’organe en chef des conservateurs dans Ontario, écrivait:

“Il est remarquable de voir qu’au milieu de l’excitation de la campagne, M. Laurier, chef libéral, ne se soit pas départi de ses manières habituelles. Depuis l’ouverture de la lutte, il est encore à prononcer un mot désagréable à l’adresse de ses adversaires. Il a traité toutes les questions à leur mérite et à toutes les clameurs il a fait une réponse digne. Ses plus violents adversaires eux-mêmes admettent qu’il fait la lutte comme un homme et que sa conduite contraste

singulièrement avec celle de certains chefs politiques qui parcourent actuellement le pays.

“N’est-il pas raisonnable de croire qu’un homme, comme lui, dont nous venons d’esquisser le caractère, était destiné à occuper la plus haute position non-seulement dans son parti, mais aussi dans son pays? N’est-il pas raisonnable de penser que lorsqu’il sera appelé à la tête du gouvernement, les intérêts du pays seront en sûreté sous sa gouverne? Et, jetant un coup d’œil dans le passé, ne pouvons-nous pas rappeler que dans l’année où Lord Durham écrivait: “J’ai observé “qu’il était oiseux de tenter d’améliorer les lois “et les institutions du pays tant que nous n’aurons pas réussi à mettre fin à la mortelle animosité qui divise maintenant les habitants du Bas-Canada en deux catégories hostiles, les Français “et les Anglais—dans cette année même naissait dans le village de Saint-Lin le futur chef qui devait personnifier cette union des deux races qui s’accomplira non pas par des constitutions mais par des hommes.”

Ces paroles sont vraiment prophétiques, car, en effet, la grande ambition de M. Laurier,— nous le verrons—dans toute sa carrière politique sera d’apaiser les haines de races et de religions, de faire disparaître les préventions et d’amener la paix et l’harmonie entre les différents éléments qui peuplent le Canada. Ce rôle qu’il entreprit au milieu de tant de difficultés, il le jouera avec

un succès éclatant quand il deviendra le premier ministre de son pays.

VII

Le parti conservateur, qui occupait le pouvoir depuis tant d'années, marchait à un effondrement inévitable. Depuis le mort de Sir John Macdonald, personne n'avait eu la main assez ferme, personne n'avait possédé un prestige assez grand pour tenir ensemble les divers éléments qui le composaient. La question des écoles de Manitoba, amena la débandade. La *Gazette* de Montréal fut la première à jeter le cri d'alarme et à déclarer que depuis les trois dernières années, le gouvernement, sous quelque nom que ce fut, avait mené le parti conservateur à la ruine et qu'il était temps pour lui de se fortifier avant qu'on l'eût roulé dans l'abîme.

On convoqua un grand caucus conservateur à Ottawa pour le neuf janvier 1896; on y invita non-seulement les députés et sénateurs, mais encore les personnes les plus importantes du parti, appelés du dehors afin d'aviser aux moyens de sauver un gouvernement qui était à l'agonie. Au fond, ce que l'on voulait, c'était la disparition de Sir MacKenzie Bowell comme premier ministre, pour lui substituer Sir Chs Tupper que ses amis croyaient plus capable de sauver la barque du naufrage. Sir MacKenzie Bowell ne l'en-

tendait pas de cette façon: il ne voulait pas se laisser décapiter. Il fut forcé dans ses derniers retranchements; plusieurs de ses collègues décidèrent de faire le vide autour de lui afin de provoquer sa démission. Ils employèrent un moyen violent. L'honorable M. Haggart et l'honorable M. Montague furent chargés par cinq autres de ses collègues, MM. Foster, C.-H. Tupper, Ives, Dickey et Woods d'aller l'informer que dans l'opinion de ses collègues il était dans l'intérêt du parti qu'il s'effaçât en faveur de Sir Chs Tupper. Le vieux chef entra dans une grande colère et il les repoussa en les traitant de traîtres, de conspirateurs. Le lendemain en arrivant à son bureau, il trouva sur sa table la démission de sept des ministres ! C'était tout simplement son congé qu'on lui signifiait. Il opposa une résistance énergique à ceux qu'il accusa en plein sénat d'être un *nid de traîtres, a nest of traitors*.

Leur démarche eut tout de même l'effet désiré. Le vieux Sir Chs Tupper abandonna sa position de Haut Commissaire à Londres pour devenir premier ministre et diriger le parti conservateur pendant les élections générales alors imminentes.

En attendant, il fallait offrir un remède au mal dont se plaignait la population catholique de Manitoba; c'est alors que le ministère proposa son bill réparateur (*remedial bill*). Les ministres ne purent s'entendre sur une loi qui aurait pu

avoir pour effet de mettre à exécution l'arrêté en conseil du 19 mars 1895. L'honorable M. Angers sortit avec fracas du cabinet; il s'était bien rendu compte en se séparant de ses collègues que les quelques mois de délai demandés par le gouvernement ne feraient qu'accroître des difficultés et des embarras de toutes sortes; que l'adoption d'une loi *acceptable* serait humainement impossible dans les derniers mois d'un parlement sur le point d'expirer. Les événements se sont chargés de lui donner raison.

Dans un pays comme le Canada, il est toujours dangereux pour la paix et le bien-être général de créer une *division* politique ayant pour base le sentiment religieux ou national. Elle est surtout à craindre pour nous qui, après tout, sommes la minorité. C'est un pareil conflit que des hommes d'Etat comme Sir John Macdonald, l'honorable Ed. Blake, Sir John Thompson et Sir Wilfrid Laurier se sont toujours appliqués à éviter. Trop de gens dans notre province ne voient pas au-delà de ses limites et ne comprennent pas les dangers auxquels ils nous exposent par leurs démarches et leurs prétentions.

L'honorable M. Laurier s'était inspiré des larges vues des hommes dont je viens de citer les noms. Il avait suggéré, quelques mois auparavant, de concilier les différentes croyances et les différentes nationalités, en nommant une commission chargée

d'étudier la question et de la régler. Sa proposition ne fut pas acceptée.

On a eu recours depuis quelques années à des arbitrages pour régler des difficultés internationales, et le moyen, dans la plupart des cas, a bien réussi. A mesure que la civilisation se développe, les nations comprennent qu'il vaut mieux s'entendre que s'entre égorger.

Une commission, composée des hommes les plus en vue du pays qui auraient représenté les éléments intéressés de part et d'autre, aurait peut-être amené une solution satisfaisante et pacifique pour tout le monde.

Encore une fois, je le répète, la proposition de M. Laurier fut repoussée.

La question des écoles resta donc devant le parlement qui, soulevé par les passions politiques et religieuses, expira avant d'avoir rendu justice à la minorité catholique de Manitoba.

VIII

Au moment où s'agitait cette question qui provoqua une division si dangereuse dans notre pays, l'on vit disparaître l'une des grandes figures du parti libéral dans la personne de M. le juge Fournier, de la Cour Suprême du Canada. Coïncidence remarquable ! le savant magistrat est mort le 9 mai, pendant que l'on discutait cette question des écoles dans laquelle il joua un rôle

important. La Cour Suprême avait décidé contre les prétentions des catholiques: le juge Fournier fut dissident. Et, c'est sur sa puissante argumentation que le Conseil Privé s'appuya pour casser le jugement de notre plus haut tribunal.

Le juge Fournier a joué un grand rôle dans la politique du district de Québec. Il faut se reporter assez loin en arrière pour voir les luttes sans espoir que faisaient les libéraux de ce temps-là. Il fallait un courage et un désintéressement à toute épreuve pour rester libéral, et surtout pour s'occuper activement de politique en opposition au parti conservateur alors tout puissant. Aussi, beaucoup de libéraux désespérant de l'avenir de leur parti, se laissèrent glisser petit à petit dans le camp ennemi. C'est ainsi que des personnalités brillantes comme le Dr J.-G. Blanchet et M. P.-G. Huot se rangèrent du côté conservateur.

A cette époque-là, deux noms avaient le don de rallier tous les éléments libéraux de notre district, de provoquer l'enthousiasme et le dévouement des libéraux: ces noms c'étaient ceux de Letellier et de Fournier.

Ce dernier ne mit pas de temps à arriver au premier rang dans le barreau de Québec. Sir Louis-H. Lafontaine, qui s'y connaissait, avait pour lui la plus haute estime; il le considérait comme l'un des jurisconsultes les plus instruits

et les plus sûrs en même temps que l'un des meilleurs avocats qu'il eût rencontrés.

Un homme d'une telle valeur ne pouvait pas rester longtemps étranger à la politique. Il s'y livra bientôt activement. Dire les luttes qu'il fit, ce serait faire l'histoire du parti libéral dans le district de Québec depuis 1854 jusqu'à 1877. Plusieurs fois il essaya d'entrer au Parlement. Il brigua une fois les suffrages des électeurs de Montmagny contre M. L.-N. Casault et plus tard contre le Dr Beaubien; il se porta aussi candidat à Bellechasse. A Montmagny, il avait été à deux doigts d'être élu; il le fut réellement à Bellechasse, mais il ne put siéger, grâce à une fraude sans nom au moyen de laquelle on lui vola son mandat.

Dans la nuit qui suivit le scrutin,—on ne votait pas alors avec des bulletins,—on s'empara des cahiers de votation et on les remplit de noms de prétendus électeurs favorables à son adversaire, le Dr Fortier. Parmi ces prétendus voteurs qui donnèrent la majorité à l'adversaire de M. Fournier, se trouvaient Lord Palmerston, Napoléon III et même Sa Majesté la Reine Victoria ! L'officier rapporteur compta tous ces votes et donna le siège au Dr Fortier. Fournier subit une autre défaite à Nicolet: une autre enfin l'attendait à Québec où il rechercha l'élection pour le Conseil Législatif alors électif, dans la division Stadacona, où il eut pour adversaire M. Bossé.

Toutes ces défaites comme les fraudes dont il avait été victime l'avaient découragé un moment. En 1867, il ne prit aucune part aux élections générales qui suivirent la Confédération. Il paraissait avoir renoncé à la politique pour se livrer exclusivement à l'exercice de sa profession. Il y fut ramené presque malgré lui, et cet homme, qui jusque là, n'avait éprouvé que des revers, n'eut plus que des succès jusqu'à la fin de sa carrière politique.

Une des causes qui avait retardé le succès de M. Fournier, fut précisément celle qui le lui assura ensuite pour toujours. Il luttait avec une grande vigueur, avec une infatigable énergie, mais jamais il ne descendait sur le terrain des personnalités. Il dédaignait ce moyen. Il discutait les questions politiques devant le peuple comme il l'aurait fait devant une réunion d'hommes d'Etat. Ce n'est pas toujours le moyen d'arriver vite au succès, mais c'est assurément celui d'obtenir qu'il soit durable. Il s'efforçait d'instruire le peuple. Il finit par s'en faire comprendre, et les campagnes d'éducation politique qu'il fit dans les comtés de Montmagny et de Bellechasse, ont produit des effets qui se font encore sentir aujourd'hui dans ces deux comtés. Il arriva un moment où les plus intelligents et les plus honnêtes de ceux qui, jusque là, l'avaient combattu, qui avaient donné leurs votes à ses adversaires, finirent par se ranger de son côté.

Ils ne leur manquait plus qu'une occasion de le faire et elle leur fut fournie en 1870. M. L.-N. Casault, son adversaire de 1867, venait d'accepter la position de juge à Kamouraska et il fallait quelqu'un pour recueillir son mandat. Une députation composée des électeurs les plus influents du comté le pria de se porter candidat; il accepta cette candidature qui se termina par une élection par acclamation. L'année suivante, aux élections générales pour l'Assemblée législative, le double mandat n'était pas encore aboli, il fut élu par une majorité de 500 voix sur son adversaire M. Jos.-G. Bossé.

Son triomphe fut une véritable réjouissance pour le parti libéral. On avait grande hâte d'assister à ses débuts dans notre législature provinciale. Les vieux libéraux qui l'avaient si longtemps vu à la peine, attendaient beaucoup de son talent et de son énergie: ils ne furent pas déçus. L'élection de feu Sir Hector Langevin dans Québec-Centre lui fournit l'occasion de montrer sa puissance oratoire. L'officier rapporteur, afin d'assurer l'élection de Sir Hector par acclamation, avait tout simplement refusé de recevoir la mise en nomination de M. Pelletier, aujourd'hui Sir Alphonse Pelletier, Lieutenant-Gouverneur de la province(1).

(1) NOTE.—Il est décédé au commencement de mai 1911. Il a eu pour successeur Sir François Langelier.

Dès l'ouverture de la session, les quelques députés que le parti libéral comptait en Chambre provoquèrent un débat sur cet attentat aux libertés populaires. Il était connu que M. Fournier prendrait la parole dans la soirée. Une foule de libéraux avaient de bonne heure envahi les galeries de la Chambre. Beaucoup de conservateurs eux-mêmes étaient accourus, curieux d'entendre ce que cet homme, dont l'éloquence lui était connue, pourrait bien dire sur cet incident politique.

M. Fournier exposa l'affaire avec une rare clarté, avec un grand calme: mais, peu à peu, il s'échauffa, et, bientôt, rappelant les nombreuses fraudes dont lui et ses amis avaient été victimes, il s'éleva à la véritable éloquence. Sa voix vibrante d'émotion électrisa les auditeurs qui à un moment subjugués par le tribun, éclatèrent en applaudissements dans les galeries. Le gouvernement fit évacuer celles-ci mais le coup était porté. M. Fournier s'était révélé sur le parquet de la Chambre l'orateur que le peuple avait tant de fois applaudi sur les tribunes. C'était la consécration définitive de son talent oratoire et de sa popularité.

Le parti libéral arriva au pouvoir en 1873. L'honorable M. MacKenzie confia le portefeuille du Revenu Intérieur à M. Fournier qui, après la session de 1874, remplaça l'honorable A.-A. Dorian, devenu juge en chef de la Cour d'appel, au ministère de la Justice. Il occupa ce poste élevé

jusqu'à l'établissement de la Cour Suprême dont il accepta de faire partie et où il siégea presque jusqu'à sa mort.

L'honorable M. Fournier est certainement l'un des juges les plus distingués qui aient fait partie de ce tribunal. Ses opinions, exprimées avec une singulière précision et dans un langage légal irréprochable, font encore autorité aujourd'hui. Car, non-seulement il était un grand jurisconsulte, mais il était aussi un lettré de fine marque. Pendant longtemps, de concert avec le juge Plamondon, M. P.-G. Huot et le Dr Blanchet, il rédigea le *National*, cette feuille qui, sans ressource pécuniaire, par la seule force du talent de ses rédacteurs, fit une lutte formidable au parti conservateur dans notre district.

Le juge Fournier fut un grand caractère que les revers ne découragèrent jamais; il fut aussi un grand cœur—chose rare chez les hommes politiques, il sut se souvenir, une fois arrivé au pouvoir, de ses anciens amis qui l'avaient aidé à y arriver. Il s'empressa de nommer deux de ses vieux compagnons de luttes, MM. Plamondon et Pruneau, le premier juge à Arthabaska et le second maître de poste à Québec. Tous les libéraux applaudirent à ces nominations qui n'étaient que la reconnaissance éclatante du dévouement et de la fidélité. Hélas ! qu'ils sont rares les chefs politiques qui ont cette reconnaissance du cœur ! C'est pourtant la qualité que l'on aime le mieux

retrouver chez les grands hommes dont l'histoire nous a conservé les noms. Pour moi, Bonaparte est plus grand, plus noble, lorsque traversant les Alpes avec son armée, il fait donner quelques milliers de francs à ce jeune paysan dont l'idyle l'a touché, pour lui permettre d'épouser celle qu'il aimait, qu'il ne le fut sur le pont d'Arcole faisant face à la mitraille des ennemis.

Le juge Fournier n'était pas seulement versé dans la loi; il était aussi très au courant du mouvement littéraire; il étudiait constamment l'histoire et la philosophie. Ses connaissances étendues sur tous ces sujets donnaient à sa conversation, pourtant si dépourvue de toute prétention, un charme vraiment enchanteur. C'était un causeur intéressant, spirituel et piquant. Quelles heures délicieuses j'ai souvent passées avec lui chez mon beau père, M. Georges La Rue, dont il fut toujours l'ami intime ! Je garde de lui le souvenir d'un grand libéral, d'un grand cœur et d'un grand magistrat.

IX

Le parlement fédéral prit fin à l'expiration du terme fixé par la loi, avant que les ministres eussent réussi à faire adopter une loi réparatrice. Les Chambres furent dissoutes en vertu d'une proclamation, en date du 24 avril, qui fixait

en même temps le jour des élections au 23 juin suivant.

Un certain nombre des chefs dirigeants du parti conservateur avaient fait revenir d'Europe Sir Charles Tupper, avec l'idée bien arrêtée de lui confier la direction de leur parti pour les élections générales. Tout leur espoir reposait dans le grand prestige et la vigoureuse éloquence de ce vieux lutteur. En effet, aussitôt après la dissolution, le 28 avril, Sir MacKenzie Bowell s'empressa de remettre sa démission au gouverneur général qui appela Sir Charles à former un ministère. Le nouveau cabinet prêta serment le 1er mai. MM. A.-R. Angers, Desjardins, Taillon et le Dr Ross, de Champlain, consentirent à en former partie. Sir Adolphe Caron et l'honorable A. Ouimet,—deux anciens ministres—furent laissés de côté.

MM. Angers et Desjardins, tous deux sénateurs, démissionnèrent au sénat pour se porter candidats à la Chambre des Communes. Ils furent battus tous les deux. M. Angers se présenta dans Québec-Centre où il fut vaincu par M. Frs Langelier.

Il est certain que M. Taillon et l'honorable sénateur Ross n'apportèrent aucune force au ministère dans notre province. Le souvenir de la part qu'ils avaient prise comme ministres aux persécutions dirigées contre Mercier et ses amis

était encore trop vivace. Ils furent battus, écrasés.

Cette campagne électorale fut des plus animées; cependant, malgré l'intervention cléricale, M. Laurier remporta une brillante victoire le 23 juin. La province de Québec lui donna une écrasante majorité: elle retira sa confiance au parti conservateur qu'elle avait maintenu au pouvoir pendant de si longues années.

Le 9 juillet, M. Laurier fut invité à former un gouvernement.

Quand un parti politique a été longtemps dans l'opposition, c'est toujours une tâche difficile pour le chef de récompenser les hommes qui l'ont aidé de leur influence et de leur talent, en leur confiant des postes honorables.

C'est aux jours de l'adversité, alors que l'espoir d'arriver aux honneurs apparaît dans un avenir éloigné, que l'on reconnaît les vrais et fidèles amis. Ils sont à la peine sans escompter ce qui arrivera peut-être plus tard: ils ne connaissent qu'une pensée, c'est le dévouement. Les arrivistes, au contraire, dans ce temps-là se tiennent loin; ils sourient avec un air de pitié moqueuse aux efforts de ceux qui travaillent à changer le courant de l'opinion afin de faire triompher leurs principes; vous les trouvez toujours du côté des gros bataillons. Mais, si la victoire vient un jour à se ranger sous les étendards de ceux qui la veille semblaient voués à la défaite, ils sont les premiers

rendus à la curée. Ils jouent vigoureusement des coudes pour écarter ceux qui ont vraiment assuré le succès, et ils finissent par faire croire bien souvent que ce sont eux qui ont gagné la journée. Ils n'ont pas d'ironie assez cruelle pour leurs alliés d'hier, pas de dénunciations assez véhémentes contre leurs compagnons de tout à l'heure. Ils se poussent, ils se vantent, ils proclament des mérites qu'ils n'ont jamais eus, ils se réclament de services qu'ils n'ont jamais rendus.

L'humanité est faite ainsi et nous ne la changerons jamais: le témoignage de l'histoire est là pour nous le dire.

FIN

APPENDICE

A SON HONNEUR LE
LIEUTENANT-GOUVERNEUR EN CONSEIL.

Les soussignés, membres du Conseil législatif et députés à l'Assemblée législative de la Province, et composant la majorité des deux Chambres de la dite Législature, exposent respectueusement :

Qu'ils ont pris connaissance par les journaux du mémoire de Votre Honneur à Son premier ministre, sur la mise à exécution de la loi de la dernière session accordant certains subsides pour le parachèvement du chemin de fer de la Baie des Chaleurs;

Que la publication du dit mémoire a créé dans le public un malaise et une agitation considérables, qu'il est dans l'intérêt public de faire disparaître le plus tôt possible;

Que tout en ayant encore dans les aviseurs de Votre Honneur la même confiance qu'ils ont eu souvent l'occasion d'exprimer au cours de la dernière session, Vos requérants sont d'avis que, dans les circonstances, l'intérêt public requiert la convocation immédiate de la dite législature;

Pourquoi Vos requérants prient humblement Votre Honneur en Conseil de vouloir bien ordonner la convocation immédiate de la législature de cette Province pour une date aussi rapprochée que possible, afin que la dite législature puisse faire une enquête sur ces accusations et déclarer ensuite si le gouvernement mérite encore sa confiance.

— Cette requête était signée par la majorité des membres de l'Assemblée législative comme par celle du Conseil législatif. Voici leurs noms: A. Cameron, Brunet, Béland, Ste-Marie, F.-X. Lemieux, N. Bernatchez, W. Watts, Jules Tessier, Chénévert, F. Pinault, Lalonde, Bazinet, Déchêne, Jos. Morin, H. B. Rainville, Dr Rinfret, Laliberté, Auguste Tessier, Gosselin, A. Girard, Rocheleau, Marcotte, S.-N. Parent, Pouliot, de Grosbois, A.-F. Carrier, A. Turgeon, Monfette, Cardin, Gladu, A. Desmarais.

Un certain nombre de députés qui avaient été empêchés de se rendre à ce caucus, avaient envoyé leur adhésion

par lettres ou par télégramems. C'étaient MM. J.-E. Girouard, E.-H. Bisson, Onésie Côté, Honorable James McShane, Alfred Rochon et M.-B. Lovell. Seul M. Albert Lussier avait refusé de se joindre aux autres, donnant pour raison que la Commission ayant été acceptée, cette démarche n'avait plus sa raison d'être.

Voici maintenant les noms des conseillers qui avaient signé ou autorisé à mettre leurs noms: Honorables MM. John Bryson jr, David Marcil, Horace Archambault, J.-K. Ward, F.-I. Gilman, G. Bresse, L. Tourville, W. Prévost, N.-C. Cormier, L. Sylvestre, H. Starmes, R. Turner.

DISCOURS

Prononcé par l'honorable Chs. Langelier le 25 juin 1912, à l'occasion de l'inauguration du Monument Mercier.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

MESDAMES,

MESSIEURS,

Lorsque l'automne dernier, je vis la statue de Mercier se dresser fièrement sur son gracieux piédestal de granit, j'en éprouvai une vive satisfaction: c'était enfin l'apothéose de ce grand patriote dont le déclin de la vie avait été abreuvé de tant d'amertume. Car, dans le noble style latin, élever une statue c'était poser un homme: *hominem ponere*. Mieux que la peinture, mieux aussi que le relief, une statue montre son modèle tel qu'il fut: le voilà avec sa taille, ses traits, son attitude, tous les signes de sa personnalité. L'érection d'une statue est le plus solennel hommage qu'un homme puisse recevoir de ses semblables. Il faut que celui dont la statue doit être placée sous les yeux des générations à venir soit regardé par elles comme un type d'honneur, de caractère

et de vertu. Mercier possédait toutes ces qualités; il est un de ceux dont la renommée passe les frontières comme elle devance l'avenir; aussi le sentiment public a-t-il été unanime à applaudir à l'action de la législature qui a décrété de lui élever ce monument.

Mais pour ceux qui, comme moi, furent ses amis intimes, n'est-il pas vrai que dans un tel lieu, dans un pareil jour, en face d'une telle image, dans l'attente des hommages qui vont être rendus à cette grande mémoire, il nous aurait été plus doux de nous taire, de nous recueillir, et de nous replonger dans un passé déjà lointain, que le cœur sait être à jamais disparu et que l'évidence semble aujourd'hui faire renaître si vivement sous nos yeux.

D'un autre côté, comment nous, ses amis, pourrions-nous ne pas porter témoignage au grand ami inoubliable et inoublié? Comment pourrions-nous ne pas dire notre deuil à peine voilé dans ces jours de piété nationale qui lui sont consacrés, comme notre orgueil de ses triomphes d'outre-tombe et notre admiration inlassable et féconde de sa vie si brève et si pleine, de son œuvre immense? Permettez-moi de redire en parlant de lui les beaux vers de Victor Hugo, le chantre inspiré de la Venus d'Arles:

“Déjà tu es entré dans l'histoire

“Comme le vieux soleil dans ton manteau de gloire,

“Maître enveloppe-toi ! Qu'importe le tombeau!

“Ton chant,—une aurore—embrase tout le ciel”,

MESSIEURS,

L'acte qu'accomplit aujourd'hui notre province moins de vingt ans après la mort de Mercier, est de ceux qui montrent que la vie des hommes grands par l'action et par la pensée ne se mesure pas à la durée des jours qui leur ont été plus ou moins parcimonieusement comptés. De leur mort, au contraire, date une mémoire d'outre-tombe qui vient donner comme un éclat à la fois plus nouveau et plus durable à tout ce qui a fait la grandeur, la beauté ou le charme de leur œuvre. Vivant dans le cœur et l'esprit des hommes, ils sont là désormais à une place nouvelle qui ne leur sera plus contestée, et de ces hauteurs sereines où n'atteignent que ceux qui ont acquis le privilège de ne pas mourir, ils continuent de gouverner le monde qu'ils ont si profondément agité, si ardemment, occupé de leur vivant.

“Les vrais puissants de la terre, a dit un grand penseur sont ceux dont les idées créent les choses qui viendront, ceux dont l'esprit façonne la vie des générations futures. Les vrais dominateurs du présent sont ceux qui l'ont fait lorsqu'il n'était encore que l'avenir. Les vivants auxquels on obéit ne font bien souvent, quand ils commandent, qu'exécuter à leur insu les ordres silencieux de certains morts.”

Ah ! Mercier est bien un de ces morts qui vivent et qui vivront dans la mémoire des Canadiens-

français, tant qu'il y aura des hommes aux prises avec les agitations inévitables des temps nouveaux. Ces grands morts, on les croit à jamais disparus, comme le sentent hélas ! les amis chers qui vivaient à leurs côtés et qui n'ont pu combler le vide de leur cœur : mais vraiment, ne sont-ils pas toujours présents dans la pensée de ceux qui savent et qui se souviennent ? Ils nous semblent absents de nos querelles, indifférents à nos controverses ; c'est une erreur, ils y assistent, ils y prennent part, leur souvenir anime les partis en lutte pour l'événement du jour, et très souvent ils sont également invoqués dans les combats quotidiens par les héritiers directs et légitimes de leur pensée, comme par les représentants de ceux-là mêmes qui les ont le plus ardemment combattus de leur vivant.

Messieurs, ce qui explique, ce qui assure en même temps cet éclatant triomphe de la vie sur la mort, dont ce monument n'est qu'un nouveau témoignage, c'est que notre Province a compris, au lendemain de la mort de Mercier, qu'elle avait à se faire pardonner son ingratitude de 1892, en même temps qu'un devoir patriotique à remplir vis-à-vis de cette grande existence brisée en plein labeur, à l'égard de l'homme qui l'avait soulevée en 1886, aux heures tragiques de notre vie nationale.

Il était destiné à incarner en quelque sorte la conscience agitée de son temps, à être le symbole

vivant des ambitions et des espérances de sa province, aussi, devait-il avec la même sincérité, la même ardeur de la première heure de sa vie jusqu'à la dernière, développer ses merveilleux dons politiques par une ascension plus haute, plus éclatante.

Dans tous les événements qu'il a traversés, dans toutes les situations dans lesquelles il s'est trouvé, Mercier a toujours été un patriote admirable en même temps qu'un grand homme politique, car en lui ces deux termes s'identifiaient. Sa carrière si unie et si brève n'est qu'une proclamation incessante et magnifique de son ardent désir de faire de notre province la plus forte, la plus éclairée de la Confédération.

Toutefois, Messieurs, il ne suffit pas de synthétiser cette grande figure, il faudrait peut-être essayer d'analyser les raisons particulières de l'ascendant prodigieux, de l'attraction extraordinaire qu'elle a exercée, et de discerner les sources profondes de cette action, de cette autorité qui en étaient le rayonnement.

Pour découvrir ce secret, il suffit de rappeler la nature si riche, si forte, si expansive de l'homme qui naissait pour ainsi dire à la vie politique en 1878, quand il entra dans le cabinet Joly. La tâche immense que la destinée lui offrira, qu'il ne recherchera pas, mais qu'il ne refusera point, et qui désormais sera la sienne jusqu'au terme

de sa vie, il se trouvera tout armé pour l'assumer et l'accomplir.

En effet, il sera l'orateur incomparable qui rappellera Papineau et surpassera Papin, un *debater* parlementaire de premier ordre, en même temps qu'un chef de parti hors pair que l'on ne prend jamais au dépourvu, toujours aussi impétueux à l'attaque que ferme dans la défense; le tribun populaire au verbe de feu sera à l'unisson de l'impeccable stratège parlementaire, le champion superbe des droits de sa province se retrouvera dans toutes les occasions où il faudra les proclamer ou les défendre. Et, l'homme privé que l'on ne pouvait approcher sans l'aimer, sans l'admirer, sera le digne pendant de l'homme public, grand par tout ce qui élève l'homme au-dessus de lui-même et au-dessus des autres, la magnanimité, la bonté, la hauteur des sentiments, et par-dessus tout le sens des grandes choses à faire pour le développement de sa chère province. C'est ainsi qu'il a voulu l'agrandissement de son territoire, une œuvre que son gendre Sir Lomer Gouin a accomplie; c'est ainsi qu'il a cherché à obtenir l'augmentation du subside fédéral, une autre grande question réglée encore par Sir Lomer Gouin; c'est ainsi qu'il a fondé les écoles du soir pour permettre à l'ouvrier pauvre de recevoir les premières notions de cette instruction dont il avait été privée dans son enfance; c'est ainsi qu'il a établi l'Ordre du Mérite Agricole, afin d'honorer

l'agriculture. C'est ainsi, enfin, que sans effort et sans art, il marchait dans la vie, droit devant lui, confiant et serein, le cœur dans la main, jamais en défaut vis-à-vis d'autrui ou de lui-même.

Que Mercier allât au peuple réuni dans ces grandes assemblées où sa parole soulevait et calmait à son gré la tempête, ou qu'il parlât aux députés dans la Chambre, ou que discrètement l'ami s'ouvrit à l'ami, l'homme politique au collègue, ou que chef de parti il inspirât une décision utile, chef de gouvernement il dictât une résolution nécessaire, toujours et partout il était lui-même, il se donnait tout entier avec tout ce qui frappe l'esprit, enchaîne le cœur, crée la confiance, tout ce qui, en un mot, rayonne, éclaire, et subjugué. Il n'avait pas l'air à vouloir emporter d'assaut son public: il était simple, amical, insinuant autant que fougueux à son heure. Il affrontait la multitude; il mettait son orgueil à la dompter, à la conquérir, à la tenir frémissante dans sa main, à provoquer tour à tour et à apaiser la tempête. Le tumulte ne lui déplaisait pas. Son désir de vaincre se fortifiait au contact des passions hostiles. Il n'était en possession de toutes ses forces que s'il respirait une atmosphère de contradictions; l'avant-goût de la bataille l'excitait par une sorte d'ivresse comparable à cette griserie de la poudre qui monte à la tête des combattants. Il marchait

sus à l'ennemi; il mesurait du regard le terrain, et selon les péripéties de la lutte, selon l'attitude de l'adversaire, il modifiait sa stratégie. Echauffé par le feu intérieur, il s'élevait, il planait.

Ce sont toutes ces qualités, Messieurs, qui firent de lui un grand pêcheur d'âmes; c'est par elles qu'il connut les acclamations des hommes, les délires des foules, les dévouements qui se donnent et les amitiés qui se scellent à jamais; mais, c'est par elles aussi, qu'il allait rencontrer l'effarement et la violence de ses adversaires.

Généreux et calme il ne voulut jamais se prêter aux petitesesses et aux rancunes; il prêchait sans cesse la concorde et l'union, semant au jour le jour la générosité et la grandeur d'âme, traversant sans haine et sans colère les colères et les haines qui ont empoisonné les dernières années de sa vie. C'est lui encore qui dans une circonstance mémorable jeta à ses compatriotes cet appel éloquent: "Cessons nos luttes fratricides, unissons-nous".

Vous le savez, Messieurs, la mort fut son premierrepos, et le deuil de sa province sa plus haute, j'oserais dire sa première récompense.

Ses funérailles furent le prélude de l'apothéose qui l'attendait aujourd'hui. Car j'ai vu quelques fois des obsèques nationales aux frais de l'Etat, entourées de tout le faste des décors dont il dispose, avec le déploiement des forces militaires, avec le

cortège des corps officiels. Aucune ne peut être comparée à celles de Mercier.

L'imposant et innombrable cortège d'hommes venus de toutes les parties de la province, de députations de nos villes et de nos campagnes, de représentants du gouvernement, de la législature, d'hommes politiques, de la magistrature, de la presse, traversant Montréal au milieu d'un peuple immense qui se tenait le long des rues, la tête découverte, grave et respectueux, sans qu'une manifestation déplacée vint troubler le religieux silence de ce cortège funèbre qui conduisait à sa dernière demeure la dépouille de ce grand citoyen, ce fut un spectacle d'une grandeur inouïe et qui marquait par une manifestation muette et significative le chagrin national. Ah ! c'est que la gloire civile quand elle est vraie, émeut toujours jusqu'au fond le cœur du peuple.

Ne vous semble-t-il pas aussi qu'il y ait dans cet éclat, et aujourd'hui surtout dans cette unanimité des hommages rendus à la mémoire de Mercier, quelque chose de plus élevé qu'un grand mouvement de piété civique et de reconnaissance nationale ? Pour ma part, j'y vois, si j'ose ainsi parler, quelque chose de grave et de profond comme la mélancolie d'un peuple qui s'accuse d'avoir laissé partir un tel serviteur avant qu'il eût rempli toute sa destinée.

Et maintenant, ô cher ami qui fus un des premiers parmi les plus grands des fils de notre

province, continue, plus serein et plus calme que dans tes jours de fièvre, continue à dormir ton dernier sommeil qui n'est plus troublé désormais que par l'écho fréquent et fidèle des hommages posthumes et des triomphes réparateurs.

Oui, Messieurs, nous tous qui l'avons pleuré, nous voici réunis, cette fois le cœur apaisé et réconforté devant ce monument que la reconnaissance et l'amour d'une province ont élevé à la mémoire de Mercier.

M. Paul Chevré, un artiste français d'un talent distingué, dont la France s'honore, un de ces statuaires qui immortalisent les êtres vivants et les visions superbes, a de son souffle créateur animé le bronze, fait matériellement revivre à nos yeux les traits que nous aimions. L'artiste a placé au bas du monument des bas-reliefs qui représentent l'Eloquence symbolisant le génie de Mercier, en démontrant que la véritable fortune du pays se trouve dans les produits de la terre, dévoile l'abondance devant les cultivateurs et les encourage dans leurs labeurs. Sur la face postérieure, une statue de femme, serrant le drapeau sur sa poitrine symbolise le Patriotisme. Elle a à ses pieds un cartouche portant les armes de la Province de Québec.

Oui, c'est bien Mercier avec sa tête altière, sa physionomie à la fois si énergique et si douce, son œil plein d'éclairs, sa bouche qui va parler, son geste de tribun qui entraînait les foules

c'est bien lui qui pour revivre physiquement au milieu de nous s'est levé du pauvre lit où nous l'avions couché. Qui donc a dit que jamais la mort ne faisait mieux connaître sa puissance que lorsqu'elle posait sur les lèvres d'un orateur son doigt silencieux ? Mais cette voix ne s'est jamais éteinte, jamais cette bouche ne s'est tue, et sa parole, encore aujourd'hui éclate sur nos têtes, pleine de force, pleine d'enseignement, pleine d'espérance.

L'espérance ! Voilà Messieurs, en finissant, ce qu'il faut nous répéter en évoquant cette grande mémoire, et c'est la leçon de ces cérémonies. Espérance en l'avenir, espérance en notre Province, la chère et belle province de Québec.

Non, non, Mercier n'est pas mort : l'enceinte parlementaire située à deux pas d'ici répercute encore les échos de cette mâle éloquence qu'il déploya dans les grands débats au cours desquels il prit si souvent la parole. Ses œuvres sont encore vivantes ; elles témoignent du patriotisme de celui qui les a accomplies. Proclamons-le hautement au pied de ce monument : aussi longtemps qu'il y aura des Canadiens-français, Mercier vivra dans leur esprit et leur cœur, et tant que notre race peuplera cette terre féconde de la Province de Québec, se dirigeant haletante et courageuse vers un idéal de bonté, de justice et de fraternité, Mercier sera vénéré et béni parmi les hommes.

INDEX

CHAPITRE PREMIER

1890

La session de 1890—Ernest Pacaud—La nouvelle députation—La mort du sénateur F.-X. Trudel—L'agrandissement territorial de la province—Ses futures bornes—La mort de l'hon. P.-J.-O. Chauveau—M. Tarte commence à dénoncer les scandales du port de Québec—Résumé des accusations—Il renouvelle ses accusations devant la Chambre des Communes, après avoir été élu à Montmorency—M. Robidoux succède à l'hon. C.-A.-E. Gagnon comme secrétaire de la province—Un mot de Robidoux—Les *Equal Rightistes*—Réponse de M. Mercier—Banquet offert à M. Mercier à Montréal—Un incident—M. Chs Langelier dans le cabinet Mercier—Défaite de l'hon. Arthur Turcotte à Trois-Rivières—Il devient protonotaire à Montréal—Le comte de Paris visite le Canada—Divers incidents—On célèbre intimement le cinquantenaire de M. Mercier—Ouverture de la première session—M. Marchand choisi de nouveau comme Orateur—Desmarais et Fitzpatrick proposent l'adresse—Établissement des écoles du soir—Leur ouverture solennelle dans toute la province—Les asiles d'aliénés—Politique nouvelle—Fusion de l'Université Laval à Montréal avec l'Ecole de Médecine et de Chirurgie—La députation du district de Québec offre un banquet à M. Chs Langelier—Mon discours—Chemin de fer du Labrador—Fondation du Mérite Agricole—Fête de l'Agriculture—L'accident de chemin de fer à Saint-Joseph de Lévis—Alexis Dessaint et Michel Le Bel.

CHAPITRE DEUXIEME

1891

Mort de Mgr Labelle—Dissolution du parlement fédéral—Une lettre de l'hon. Ed. Blake—Défaite des libéraux—Départ de M. Mercier pour l'Europe—L'emprunt de dix millions—Conversion de la dette de la province—M. Mercier à Paris—On lui donne un banquet—Son discours—Le *Temps* de Paris—M. Mercier à l'Elisée—Le Président Carnot le fait Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur—M. Mercier à St-Malo—Lettre de l'abbé Auguste Gosselin—Retour de M. Mercier au Canada—M. Mercier est fait comte du St Empire—Mort de Sir Antoine Aimé Dorion—Quelques notes sur sa carrière—Mort de Sir John A. Mac Donald—Notes sur sa carrière—M. Abbott appelé à succéder à Sir John—Mécontentement de M. Chapleau—Campagne de calomnie entreprise contre M. Mercier—

CHAPITRE TROISIEME

1891 (SUITE)

Histoire de la compagnie de Chemin de fer de la Baie des Chaleurs—Nouvelle compagnie—Le Syndicat Cooper & al—Paiement des dettes de l'ancienne compagnie—La transaction Armstrong-Pacaud—Enquête devant un comité du Sénat—Rapport de ce comité—Opinion du juge T.-J.-J. Loranger—Intervention du Lieutenant-Gouverneur—Il envoie un mémoire au gouverneur général—Le jugement de la Cour Suprême dans l'affaire Pacaud.

CHAPITRE QUATRIEME

1891 (SUITE)

Maladie de M. le juge Jetté.—Rapport intérimaire des juges Baby et Davidson.—Rapport final de M. le juge Jetté.—La maison aux "tourelles dorées".—Renvoi de M. Mercier.—Rapport de M. Angers pour justifier ce renvoi.—Réponse de M. Mercier.—M. Angers en 1878.—Opinions diverses sur le coup d'Etat.

CHAPITRE CINQUIEME

1891 (SUITE) 1892

M. Chs Langelier offre sa démission à M. Mercier.—M. De Boucherville forme un gouvernement.—Les destitutions.—Les "petits bancs".—Les élections générales.—Défaite des libéraux.—M. Mercier se retire de la vie publique.—Sa lettre.—Le gouvernement fait arrêter M. Mercier.—Son procès.—Son acquittement.—M. Chs Langelier est aussi arrêté.—L'accusation est rejetée par les grands jurés.—M. Angers reçoit sa récompense.—Il succède à M. Chapleau dans le cabinet fédéral.—M. Chapleau devient lieutenant-gouverneur.—Démission de M. De Boucherville.—M. Taillon lui succède comme premier ministre.—Mort de l'honorable M. McKenzie.—Les libéraux préparent la revanche.

CHAPITRE SIXIEME

1893—1894—1895—1896

Conférence de Mercier sur l'Indépendance du Canada.—Résumé de ce travail.—Convention libérale à Ottawa 1893.—Mort de l'honorable Isidore Thibaudeau.—Esquisse de sa vie.—Mort du sénateur Chaffers, du Dr Rinfret et de l'honorable Felix Geoffrion.—Maladie grave de M. Mercier.—Son dernier discours à la Chambre.—Il produit une grande sensation.—Mort de Mercier.—Sa carrière.—On parle de la dissolution du parlement fédéral.—Les libéraux s'organisent.—Grande assemblée à Montréal.—Discours de M. Laurier.—Un article du *Globe*.—Le *Mail* et M. Laurier.—Situation du parti conservateur.—Caucus conservateur à Ottawa en 1896.—Sir Mackenzie Bowell et Sir Charles Tupper.—Crise ministérielle.—Le "nid des traîtres".—Sir Charles devient Premier.—Le bill réparateur.—M. Laurier suggère une commission pour régler cette question.—Sa proposition est repoussée.—Mort du juge Fournier.—Dissolution des Chambres le 24 avril 1896.—Les élections sont fixées au 23 juin.—M. Laurier au pouvoir.—Ses succès.
